

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MAG

Actualité

Tous ensemble le 22 mai

Dossier

Mai 68

**UNIVERSITE
POPULAIRE**

Fenêtre sur

Charline Vanhoenacker

OUI



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,
ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup,
c'est toi qui dois être perdu.



MÉTIERS DE L'ÉDUCATION.

Assurez vos risques professionnels pour **39,50 €** par an (tarif 2018).

L'Offre Métiers de l'Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.

Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant



21

Dossier
Mai 1968 : 50 ans après,
toujours présent



34

Fenêtre sur
La pénitentiaire

6

Portrait
Charline
Vanhoenacker



Édito

Vérité des prix

Emmanuel Macron surjoue le modernisme tout en appliquant de vieilles recettes libérales, de son côté Jean-Michel Blanquer ne rate aucune occasion pour vanter l'école « du bon vieux temps » tout en accélérant en réalité sa libéralisation. On dit une chose et on fait l'inverse, l'important est de surfer sur l'air du temps...

Sur Parcoursup par exemple, il était interdit d'employer le mot de « sélection » et le nouveau système était censé apporter de l'efficacité, une adaptation au profil de chaque élève et un meilleur fonctionnement du système en évitant la question cruciale du sous-investissement dans les universités, cause de l'insuffisance de places.

Le discours est moins triomphaliste aujourd'hui ; on peut mesurer l'inquiétude qui gagne les autorités rectoriales quand on regarde les « éléments de langage » prêts pour le 22 mai, jour où les candidats seront informés du devenir de leurs vœux. « *Rassurer* », « *faire patienter* », « *diriger vers l'apprentissage* ». Le florilège est révélateur de la future crise.

Sur le modèle social en général, le gouvernement se paye de mots, essayant de faire passer sous des enjeux de simplification et d'égalité, des mesures de remise en cause de notre modèle social ; ainsi du projet de filialisation des TER permettant de les livrer au marché, ainsi de la volonté de casser les garanties des fonctionnaires et réduire le périmètre de la Fonction publique.

Seule la mobilisation des personnels est de nature à

l'empêcher :
toutes et tous
en grève le
22 mai.



Frédérique Rolet
secrétaire générale

SOMMAIRE

30 jours

Portrait

• Charline Vanhoenacker

Changer d'ère

• La formation professionnelle des enseignants à distance

Actualité

- Mobilisations sociales
- Enjeux de la réforme de la Fonction publique
- Actualités SNES-FSU :
 - retour sur le congrès
 - élections internes
- Loi sur l'avenir professionnel
- Orientation
- Parcoursup
- Lycée Blanquer :
 - conséquences de la réforme
 - appel syndical et associatif
- Collège
- Agenda social
- Perte d'autonomie, quel financement ?

Rattrapage

• Le logement social

Éco/social

- Idéologie des réformes Macron
- Marx, le retour
- Politique fiscale

Dossier

• Mai 1968 : 50 ans après, toujours présent

4

Métier

- Épreuves DNB
- Instructions Blanquer
- Programmes
- Formation des enseignants

28

6

Catégories

- Mouvement intra
- Psy-ÉN
- Retraités
- AESH

30

8

Sur le terrain

- Olympio, association pédagogique

32

9

Fenêtre sur

- La pénitentiaire

34

Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

36

Entretien

- Sophie Orange

40

Dans la classe

- Les travaux pratiques en sciences

42

17

Droits et libertés

- Réforme de la justice
- Les Gafam

43

18

International

- Tchad : grève des fonctionnaires
- Europe : quels services publics ?
- Espagne :
 - grève générale des femmes
 - mobilisation des retraités

44

21



© Jordi Bernabeu Farrus/Flickr.com

Irresponsable ET coupable

Le 14 mai, le sang du peuple palestinien a encore coulé à Gaza. Au moins 58 morts – dont de nombreux jeunes – et plus de 1 350 blessés. Par la grâce des néoconservateurs au pouvoir à Washington, la catastrophe s'ajoute à la « Catastrophe ». Car Trump a eu l'indécence de fixer la date de l'installation de l'ambassade américaine à Jérusalem le jour anniversaire de la création de l'État d'Israël... Autrement dit le jour de la *Nakba* (« Catastrophe » en arabe) pour les Palestiniens. Un jour où les frustrations – politiques, sociales et culturelles – de tout un peuple sont comme concentrées dans la commémoration du déplacement forcé de 700 000 des leurs, il y a soixante-dix ans. Pouvait-il y avoir pire provocation de la part de Trump ? Quant à Netanyahu, pouvait-il rêver soutien plus explicite de la part de son irresponsable allié ? En avalisant l'extension des colonies, ainsi que la transformation de la bande de Gaza en une immense prison à ciel ouvert, le président américain n'a cessé d'attiser le ressentiment, la haine et le désespoir de centaines de milliers de jeunes Gazaouis devant l'injustice qui a pour eux un visage. Celui de l'appareil d'État israélien. Le Hamas – dont fort peu de manifestants du 14 mai, venus se masser pacifiquement aux abords de la frontière israélienne, se revendiquaient – doit se féliciter d'avoir à son service un tel agent recruteur.

9
avril

À 10 contre 1

Destructions et violence sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. 2 500 CRS déployés sur la zone.

11
avril

Dans l'ordre des choses. Deux médecins du travail en appel après avoir été sanctionnés par l'ordre des médecins pour avoir fait un lien entre la souffrance et le harcèlement sexuel et moral, avéré, subi à leur travail par des salariés.

12
avril

Diplômes aux enchères. Université de Valrose à Nice, le droit d'inscription des masters de biologie fixé à 4 000 €.

12
avril

Coup de Tarnac. Julien Coupat et Yildune Lévy relaxés dans l'affaire dite des terroristes de Tarnac.

13
avril

Populistes de tous les pays

Manfred Weber, le chef du PPE auquel appartient Angela Merkel au Parlement de Strasbourg, félicite le très nationaliste et réactionnaire Hongrois Viktor Orban de sa réélection.

14
avril

Macao. Jean-Marc Nicolle, maire du Kremlin-Bicêtre, soupçonné d'avoir dépensé près d'un million d'euros entre 2010 et 2017, au cours de quelque 45 000 paris, notamment des tiercés.

15
avril

C'est pas gagné. Emmanuel Macron sur BFM-TV : « Mon objectif reste de réconcilier le pays ».

18
avril

Qui s'y frotte. Emmanuel Macron « déambulant » à Saint-Dié ; il est interpellé et hué par une foule d'anonymes.

20
avril

Tout le monde dehors. L'université de Tolbiac est évacuée à l'aube par les CRS, « dans le calme » et sans « incident », selon la Préfecture de police.

24
avril

Bon cygne ? Dans un communiqué, Natalie Portman déclare : « Parce que je me soucie d'Israël, je dois m'élever contre la violence, la corruption, l'inégalité et l'abus de pouvoir ».

25
avril

Balance ton port. Vincent Bolloré en garde à vue pour corruption dans l'attribution de concessions portuaires au Togo et en Guinée.

26
avril

Faire du neuf. Jean-Louis Borloo remet son rapport où il dénonce la relégation de six millions de personnes dans les banlieues et propose dix-neuf programmes, de l'éducation à l'emploi.

3
mai

En rêve. La plupart des candidats à la direction du MEDEF réclament la fin du paritarisme.

4
mai

Environnement. Selon le WWF, depuis le 4 mai, les Français vivent à crédit. Si leur niveau de consommation était généralisé sur la planète, l'ensemble des ressources que la nature peut renouveler en un an serait déjà épuisé.

8
mai

Va-t-en guerre. Donald Trump retire les États-Unis de l'accord nucléaire iranien, Benjamin Netanyahu applaudit.

9
mai

Pour ta pomme. Le cabinet de Jean-Michel Blanquer annonce que les sorties scolaires dans les magasins Apple, la « classe immersive » de Microsoft sont « en stand-by ».

15
mai

Pas gay. Plus d'un millier d'actes homophobes ont été enregistrés en 2017, fait savoir la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

BILLET D'HUMEUR

Par ici la sortie

Non content d'avoir baissé les NAPL. Non content d'augmenter les taxes, notamment celles sur les carburants, affectant, de fait, le pouvoir d'achat de la majorité des Français. Non content de pénaliser les retraités frappés par la hausse de la CSG. Non content de stigmatiser les fonctionnaires en rétablissant le jour de carence, en gelant leur pouvoir d'achat... Monsieur le Président, vous avez ostensiblement choisi de supprimer l'impôt sur la fortune, baisser celui sur les sociétés, instaurer une *flat tax* qui allège la fiscalité sur les dividendes boursiers. Et, comme si cela ne suffisait pas, en guise de nouveau cadeau aux plus riches,

vous avez décidé de tordre le cou à l'*exit tax*, impôt destiné à juguler l'évasion fiscale. Avec vous, c'est par ici la sortie... de capitaux ! Alors qu'une étude de l'OFCE confirme que « les 2 % les plus riches capteraient 42 % des gains » de ces mesures, une députée LREM, estampillée « aile gauche » du parti (*sic*), appelle, cette semaine, à « faire plus, et plus vite, pour ceux qui ont moins ». Mais Madame la Députée, vous aviez la possibilité de faire plus en votant moins et surtout contre ces mesures ! Sauf que, dans vos rangs, c'est plutôt, « circulez y'a rien à voir ». ■

Thierry Pétrault

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
VÉHICULE PERSONNEL ASSURÉ
AUSSI LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS*

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT
-10% SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO**

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

*Pour les agents fonctionnaires en cas d'usage du véhicule privé - trajet/travail avec l'extension « déplacements professionnels ».

**Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement. Remise de 10% sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS. Offre valable jusqu'au 31/12/2018, non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, de lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES, Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

www.gmf.fr

CHARLINE VANHOENACKER anime aujourd'hui une émission quotidienne de 17 heures à 18 heures sur France Inter - *Par Jupiter* - qui rassemble plus de 870 000 auditeurs, deuxième audience après *Les Grosses têtes* d'RTL. Elle participe, par un billet quotidien, à la tranche 7 heures/9 heures sur la même radio, première matinale de France, elle écrit dans les pages de *Siné Mensuel*... Quand on évoque avec elle sa charge de travail, elle répond « *Vous m'interviewez juste avant mon burn-out ?* ».

Si tu n'écoutes pas, j'annule tout ! Le parti d'en rire

Le 22 mars dernier, elle portait la banderole CGT de Radio France avec Guillaume Meurice, même si elle a adhéré à un autre syndicat. Peu importe, elle répond à l'appel à la grève du syndicat qui le lance. Mais ses premières manifestations, elle les a vécues à Bruxelles, sur les épaules de son père, enseignant, coiffé de la casquette de la FGTB, la centrale syndicale belge.

De qui tenir

Elle est « fille de prof », d'une famille de prof, père, mère, marraine, oncle... C'est le milieu dans lequel elle a toujours baigné. Elle a vu sa mère, professeur de lettres et d'histoire, qui, en passant de l'enseignement professionnel au général, s'est remise à travailler comme une étudiante, peaufinant ses leçons jusqu'à minuit. À la maison, elle se souvient, des fins de mois un peu difficiles, de « *la maison qu'il faudrait vendre si on ne parvenait pas à verser les mensualités* », des discussions à n'en plus finir sur l'enseignement. « *Ne fais jamais ce métier, tu ne pourras pas évoluer !* » On essayait de l'en dissuader gentiment. Elle a bien failli pourtant poursuivre la tradition familiale.

Elle suit un cursus de lettres. C'est la philologie qui l'attire parce que « *comme dans l'humour, c'est la mécanique, la grammaire* » qu'elle aime. D'ailleurs, elle rédigera un mémoire sur les mécanismes



© G.Pierotti/lickr.com

**« Le syndicat n'est pas un archaïsme ;
c'est ultramoderne ! »**

du jeu de mots dans *Le Chat* de Geluck. Elle passe néanmoins le diplôme et commence les stages qui doivent l'amener à l'enseignement. « *J'ai donné des cours de lettres pendant trois ou quatre mois et j'ai adoré cela.* » « *J'ai réalisé assez vite que c'était beaucoup de travail.* » Ce n'est pourtant pas cela qui lui fait peur. Pourtant, elle connaît aussi « *les difficultés et les préjugés qui sont associés du métier* ». C'est peut-être les raisons qui lui font renoncer à ce métier et l'incitent à reprendre des études de sciences politiques. Mais, l'enseignement ne la lâchera pas une fois devenue journaliste à Paris : « *J'arrive sur Inter qui est la chaîne des enseignants !* ».

À Sciences Po Bruxelles, elle rédige un

mémoire sur le RPR au moment où celui-ci éclate. Pasqua, Seguin... « *Il y avait plein de courants. Pour moi, c'était comme un théâtre. Après Le Chat de Geluck, ça me paraît évident.* » On sent chez Charline Vanhoenacker un besoin de réflexion, d'analyse et d'impertinence, « *parce que ça oblige d'abord à être pertinent. J'aime que les choses soient un minimum argumentées* ». Elle se revendique d'abord comme journaliste. C'est le métier qu'elle a choisi, pas moins décrié, pas mieux payé et plus précaire que celui d'enseignant...

Elle fait un stage au journal belge *Le Soir*, qui l'engage comme correspondante à Paris, puis, pour la RTBF. Elle débarque à France Inter, grâce à Pascale Clark, qui l'engage pour sa double casquette d'humoriste et de journaliste. C'était en 2012, pendant la campagne présidentielle. L'année suivante, elle coprésente le 5 heures-7 heures du matin. « *Je faisais de l'information pendant deux heures et j'avais un billet d'humour.* »

Engagez-vous...

Charline Vanhoenacker est engagée. Elle tient cela de ses parents, « *très laïques et militants. Je suis parmi les premières à avoir bénéficié d'un parrainage laïque* ». Ce

qu'elle ne comprend d'ailleurs pas très bien, quand on est laïque, pourquoi reproduire une pratique religieuse ?

Elle est donc syndiquée. Elle l'a annoncé publiquement après la journée de grève du 10 octobre sur les plateaux de télévision. Elle comprend que ce n'est pas une démarche facile pour tout le monde. « *À la manif du 22 mars, on était deux producteurs avec Guillaume Meurice. Il y avait des techniciens mais pas de producteurs... Nous, les producteurs, nous avons des contrats de dix mois. On est au cachet. À Radio France, ceux qui sont syndiqués sont ceux qui sont intégrés à la boîte en CDI. Je me syndique parce que l'émission cartonne et que je fais de l'audience, je suis une pré-*



© DR

caire de luxe. » Même syndiquée, elle porte un regard critique sur le syndicalisme français : « En Belgique, on est quasiment automatiquement syndiqué. On n'a pas besoin d'aller ferrailler autant qu'en France. La Belgique arrive deuxième pays d'Europe en termes de nombre de manif après la France ». « Je me fiche des chapelles et mon côté belge fait que je ne comprends pas grand-chose au fonctionnement des syndicats en France. En Belgique, les syndicats sont fédérés. Peu importe le syndicat dans lequel on est. En France, selon la branche, les syndicats sont très différents. Peu de points communs entre Sud Rail et Sud Radio France par exemple. » Elle fait pourtant le rapprochement avec la SNCF. « Nous, on est comme les cheminots, c'est très facile pour nous de bloquer l'antenne. On coupe le robinet et c'est fini. Dans une école, c'est plus difficile. Des professeurs continuent à donner leurs cours quand d'autres sont en grève. »



Les principes sont forts mais le syndicalisme est aussi une expérience humaine et collective, où l'auto-organisation est nécessaire. « C'est avant tout une histoire de personnes. Je fais du syndicalisme un combat. J'encourage les gens à se syndiquer. On est peu nombreux, il faut faire du bruit pour se faire entendre. Je suis prosélyte, le syndicat n'est pas un archaïsme, c'est ultramoderne ! Que les travailleurs se fédèrent et discutent de leur condition d'emploi et de travail, prennent des décisions, ça, c'est moderne. » On la sent attirée par plus d'horizontalité dans le syndicalisme. « Je joue du fait que parfois mon humour peut paraître partisan. On sait que je suis la gauchiste de service, une gauchiste modérée, bien-pensante... mais il n'y en a plus tant que ça. Je suis certaine que sur une chaîne comme Inter, c'est en étant modérée, souriante et rigolarde que le message porte le mieux. Je tape fort sur tout le monde sans faire de concessions mais avec le sourire. » Cela lui vaut quelquefois quelques décon-



venues avec des invités politiques du matin qui n'acceptent pas la critique humoristique ; si elle se sait protégée par son audience, elle ne surestime pas son influence. « Qu'est-ce que nous représentons dans le paysage médiatique ? 5 % ? »

« Lorsque tout va bien, j'essaie de faire rire » mais lorsque l'actualité est tragique, l'exercice est plus difficile : « j'essaie simplement de faire du bien et ça commence par le fait de mettre des mots sur une réalité éprouvante. J'essaie de faire en sorte que ces mots soient différents de ceux employés par les journalistes. J'essaie de mettre de l'humain, de la sensibilité. Je cherche une forme de communion, prendre l'auditeur par la main, la lui serrer très fort et lui dire : On va surmonter tout cela en trouvant les mots, en prenant de la distance ».

Défendre les antennes publiques

L'avenir du service public la préoccupe. « J'ai toujours connu la maison Radio France relativement inquiète. Par exemple quand Mathieu Gallet est arrivé, inquiétude des personnels : voilà encore un gestionnaire qui cherche la rentabilité. Les premiers mois ont été difficiles. Et, puis, c'est passé. Mathieu Gallet est quelqu'un qui a le sens du service public. Il a travaillé au ministère de la Culture, à l'INA. »

Aujourd'hui, l'inquiétude est montée d'un cran. « D'aucuns disent que nous sommes la honte de la République », des propos d'Emmanuel Macron rapportés par L'Express. Selon Télérama, la citation exacte serait « L'audiovisuel public, c'est une honte pour nos concitoyens, c'est une

« Aujourd'hui, j'ai un regard un peu ancré dans la lutte des classes. C'est indécrottable chez moi. Mon tropisme c'est : contre les patrons, la finance, la politique-spectacle et pour la liberté d'expression. »

Le Monde du 20/12/2015

Choses dites

« François Fillon, c'est une main de fer dans le pot de rillettes. »

« Peut-on rire de tout ? Oui, mais pas avec Manuel Valls. »

« Se sentir comme une paire de tong dans le dressing de Rachida Dati. »

« Quand Apple propose des sorties scolaires dans ses magasins, je pense aux parents qui se disent : au moins quand mon enfant est à l'école, il n'est pas devant sa tablette ! »

honte en termes de gouvernance, c'est une honte en ce que j'ai pu voir ces dernières semaines de l'attitude des dirigeants ». Ces déclarations doivent être replacées dans le contexte de privatisation qui s'affirme de plus en plus prégnant, alors pour-

« Je tape fort sur tout le monde sans faire de concessions mais avec le sourire »

quoi pas l'audiovisuel public ? D'où la candidature à la présidence de Radio France, de Charline, Guillaume et Alex (Vizorek). « Notre postulat, c'était de dire : Notre dossier correspond à ce que veut faire Macron. Nous voulions un démantèlement de qualité du service public. On partait avec le meilleur dossier, évidemment ! (Rires) C'était un projet disruptif avec un tas de fusions, l'uberisation des salariés, la notation, du spending, du branding... Notre programme était très "start-up". Nous voulions l'euthanasie de France Info TV pour qu'elle meure dans la dignité. » Ils n'ont pas été choisis par le CSA, et pour nous c'est tant mieux. ■

Rubrique réalisée par Thierry Ananou et Hamda El Khiri

Définitions

► **MOOC** : massive open online courses ou enseignement de masse disponible en ligne. Au vrai, cette révolution s'inscrit dans le prolongement de la vague d'enseignement à distance qu'a connue la France dans les années 1990. FUN est, en France, la plateforme officielle qui offre tous types de formations gratuites en ligne produites par le service public.

► **MOODLE** : plateforme d'apprentissage en ligne, gratuite et libre (*opensource*) qui permet de mettre du matériel pédagogique sur un espace numérique libre d'accès ou restreint par mot de passe et de créer des zones de travail en commun (entre enseignants, entre étudiants, entre élèves ou mixte).

Dates

► **1999** : processus de Bologne qui incite au développement des technologies pour réduire le présentiel et favoriser l'autoformation.

► **2012** : lancement de différentes plateformes de formation en ligne : Udacity (février), Coursera (avril), EDX (mai).

► **2014** : dans le cadre de la réorganisation de ses services, le ministère de l'Éducation nationale crée une « direction du numérique pour l'éducation » (DNE). Cette création correspond à la volonté du ministre de l'Éducation nationale de faire du numérique un enjeu majeur pour l'école et la réussite des élèves.

Les acteurs privés

► **Openclassrooms** : leader européen de la formation en ligne avec 3 millions d'utilisateurs. Le site a développé des parcours qui débouchent sur la validation d'un titre enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La plateforme devrait proposer prochainement le premier OpenCFA. En 2015, un abonnement Premium est proposé gratuitement à tous les demandeurs d'emplois français, en partenariat avec Pôle emploi et le gouvernement.

Quelques témoignages(*)

- « C'était mieux avant avec les animations pédagogiques »
- « M@gistère me permet de travailler quand je veux »
- « C'est trop compliqué de se connecter »
- « Je n'arrive pas à m'organiser, je ne trouve pas de temps pour me connecter »
- « Beaucoup de temps perdu à faire des choses parfaitement inutiles et inexploitablement et je n'ai pas avancé du tout dans ma réflexion ! »

(*) Extraits de blogs de PE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS À DISTANCE

Du M@gistère en magistral

Depuis maintenant cinq ans, les MOOC ont essaimé outre-Atlantique et en Europe. Les plateformes se multiplient et gagnent les secteurs de la formation professionnelle et continue. Elles constituent un marché en expansion. Alors, révolution dans l'offre de formation ou effet pour pallier le manque d'investissement de l'État dans ce domaine ?

Les formations à distance ne sont pas une nouveauté mais on constate une très nette accélération dans leur mise en place. Suite à la loi de refondation de l'École (8 juillet 2013), et dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie numérique, le ministère lance sa plateforme de formation M@gistère en 2014.

Maîtriser la technique

Sur une base Moodle, développement et maintenance sont assurés par un Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques du ministère de l'Éducation nationale (CANOPE). Chaque académie possède son « domaine » afin de puiser dans l'offre nationale de parcours et y contribuer en en produisant d'autres. La plateforme en ligne est articulée à une formation alternant présentiel et distance (9 heures de chaque, inscrites dans le temps de travail pour les professeurs des écoles). Pour les professeurs du second degré, cette offre de formation est inscrite dans le Plan Académique de Formation (PAF) ou vient en complément de celui-ci. Depuis 2015, à la demande des syndicats, la formation M@gistère ne revêt aucun caractère obligatoire, disposition qui vaut surtout pour les PE.

Dans l'ensemble, M@gistère s'adresse aux professeurs et aux personnels des établissements scolaires, mais également aux professeurs et étudiants de l'enseignement supérieur. Si la



démarche est intéressante, ce type de plateforme ne saurait remplacer l'interaction humaine car plusieurs enquêtes confirment que, laissés à eux-mêmes, les publics s'auto-sélectionnent. En effet, ne fréquentent ce type de plateforme que les personnes à l'aise avec la technique, très motivées et déjà très autonomes dans la capacité d'apprendre. La part présentielle de la formation est donc cruciale pour une formation continue de qualité. À l'heure où l'on nous invite à renforcer les collaborations et les échanges entre élèves, ce type de plateforme tend, par ailleurs, à renouer avec une approche magistrale du cours dans lequel l'auditeur se trouve complètement passif, hormis lorsqu'on lui demande de répondre à un quiz. ■



ENTRETIEN

« Numérique au service de la pénurie »

Brigitte Albero, professeure des universités à Rennes, et Frédéric Pogent, doctorant en sciences de l'éducation à l'université de Brest, travaillent sur la manière dont les enseignants du premier degré utilisent M@gistère. Ils nous déclarent :

« L'Éducation nationale ne donne, pour l'instant, pas de chiffres officiels sur les taux de connexions ; officieusement, on considère qu'ils se situent entre 5 et 20 % selon les académies pour les PE. S'il n'existe pour l'instant aucun rapport officiel, les témoignages des utilisateurs sont contrastés : tantôt ils montrent que certains entrent par cette voie dans une dynamique d'autoformation ; tantôt les obstacles sont mis en avant (difficultés de connexion, problèmes techniques de navigation, absence de contacts et d'échanges directs, absence de sens et d'objectifs clairs, porosité des temps professionnels et personnels, etc.). Ministères, administrations, chefs d'établissement misent sur le numérique pour maintenir les services dans un contexte de pénurie en

pleine période d'accroissement des besoins. Au plan logistique et technique, la mutualisation grâce à une plateforme nationale proposant des ressources aux académies est une organisation incontournable. En revanche, croire que cela va permettre des économies est illusoire. Outre le coût de la maintenance et de l'actualisation de l'offre, il est indispensable de prendre en compte l'accompagnement de l'utilisateur. La dimension pédagogique constitue donc un investissement important qui relève d'une politique volontariste de soutien aux professionnels de l'éducation dans la sensibilisation, l'initiation, l'accompagnement, le suivi et le conseil. Si le principe d'une plateforme numérique associée à une modalité hybride est devenu une technique indispensable à la formation de

masse, il revient à la politique de notre pays de ne pas en faire une modalité au rabais, en réduisant l'accompagnement humain. Ce défi exige certaines conditions : prendre en charge de manière professionnelle ces évolutions, depuis la conception jusqu'à l'usage ; sensibiliser plutôt que contraindre ; continuer à proposer un présentiel qualitatif, complémentaire des ressources mises en ligne ; aider les enseignants à prendre conscience et à professionnaliser leurs compétences à l'autodidaxie ; dédier une partie des budgets au travail humain. Entre formation au rabais ou opportunité, le problème n'est donc pas technique mais politique... » ■

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur

MOBILISATIONS : PRENONS LA MAIN

Les réformes s'accélèrent. Normal pour un Président qui s'était donné pour mission de « rénover notre modèle social » : code du travail, indemnisation chômage, CSG, taxe d'habitation, apprentissage, formation professionnelle, bac, lycée, Parcoursup... tout va très vite.

Imposer par ordonnance, accélérer les procédures parlementaires, surtout ne pas laisser s'installer d'interrogations sur les finalités, la cohérence d'une politique et les intérêts en jeu. Faire prévaloir des « éléments de langage » (voir ci-dessous) sur les explications, le débat, et la synthèse révèle un état d'esprit – peut-on dire une duplicité ? – très éloigné de ce que l'on peut attendre de responsables politiques ayant le sens de l'intérêt commun.

Dialogue social

Cette méthode pose un problème démocratique. Le « dialogue social », tel qu'il se pratique depuis des décennies, avec plus ou moins de bonheur, a un sens. C'est sur lui que reposent l'échange, la négociation, la recherche d'un consensus, *in fine* la cohésion sociale. Par sa brutalité, le gouvernement prend un risque. En maltraitant la société de la sorte, il encourage la dépolitisation, l'intérêt

pour la chose publique recule et l'anomie n'est pas loin pouvant laisser place à toutes les aventures du désespoir.

Nous ne sommes pas dupes. Nous voyons bien où ce gouvernement veut nous mener. Nous comprenons parfaitement la tactique qui consiste à essayer d'infliger des défaites successives aux mouvements sociaux pour faire céder les résistances et faire place nette au marché, imposer une nouvelle réforme des retraites, du statut de la fonction publique, de la fiscalité... Pourtant il n'est pas au bout de ses peines. Les graines qui sont semées ce printemps lèvent et l'idée d'un président des riches, d'une politique à sens unique progressent.

Le 22 mai, toute la Fonction publique est appelée à l'action par la grève et les manifestations. L'unité syndicale fait de cette journée un événement fort. Cette journée, dans l'unité, n'est possible que parce que la mobilisation du 22 mars a été forte et a réussi à faire rouvrir



© Thierry Nectoux

des négociations salariales. Il faut maintenir cette unité, renforcer l'action, imposer des hausses salariales. Pour rassembler les mobilisations en cours et refuser les reculs sociaux, le 26, d'autres forces, syndicales, associatives, politiques seront dans la rue. Nous y serons aussi. ■ **Thierry Ananou**

PARCOURSUP : VENT DE PANIQUE SUR LES RECTORATS

À quelques jours des résultats tant attendus de Parcoursup, les rectorats s'affairent, chacun à sa manière, pour parer aux interrogations légitimes des élèves sans solution. Certains, comme celui de Versailles, arment les établissements et les Psy-ÉN en éléments de langage.

Des élèves sans propositions d'affectation, il y en aura. Que faire ? Que dire ? Le rectorat de Versailles a des solutions : « faire des choix plus réalistes », se tourner vers l'apprentissage encore et encore et, pour tout le monde, attendre la phase complémentaire entre le 22 mai et le 26 juin, c'est-à-dire au moment des épreuves du bac... des conditions psychologiques idéales pour les élèves ! Le discours est rodé et tient en quelques vignettes dans le diaporama envoyé par le rectorat aux établissements : répondre avec simplicité et naturel à des questions pourtant cruciales concernant l'avenir des lycéens. Cynisme ou provocation, ce document rappelle pourtant la loi du 8 mars 2017, qui garantit le droit pour tout bachelier d'accéder à l'enseignement supérieur. Cynisme ou provocation encore, lorsqu'on évoque le calendrier : il s'agit pour les chefs d'établissement de banaliser des demi-journées pour mobiliser les professeurs et Psy-ÉN afin qu'ils rassurent les élèves et les familles. Le 23 ou le 22, pour

« FAIRE PATIENTER LES CANDIDATS. Il faut laisser aux autres candidats le temps de se déterminer, il faut un peu de patience, tout n'est pas joué le 22 mai. Beaucoup de choses vont évoluer dans les 10-15 jours qui suivent. »

Académie de Versailles, extrait du diaporama envoyé aux établissements : **Parcoursup - Répondre aux candidats et à leurs familles après le 22 mai**

quoi pas ? Ce n'est après tout qu'une journée de grève de la Fonction publique qui doit mobiliser le plus grand nombre, professeurs et Psy-ÉN inclus ! Il y aura donc les bons sujets qui assisteront aux réunions où l'on

prêche la juste parole rectorale et les autres. La parole est libérée, décomplexée.

ParcourSupercherie

Ce jour-là, il s'agit de bien « communiquer » auprès des candidats déçus : le rectorat ne laisse rien au hasard et va même jusqu'à fournir, dans le diaporama, des réponses toutes faites intitulées « éléments de langage » (*sic*). On dicte aux personnels (qui, décidément, ne sauraient pas s'exprimer !) les mots qu'ils doivent employer pour faire patienter les candidats : « Il faut laisser aux autres candidats le temps de se déterminer, il faut un peu de patience, tout n'est pas joué le 22 mai. Beaucoup de choses vont évoluer dans les 10-15 jours qui suivent ». Jusqu'ici tout va bien... l'important n'est pas la chute mais l'atterrissage, qui sera brutal, en dépit des tentatives désespérées du rectorat. Une génération de lycéens est donc sacrifiée sur l'autel de l'incompétence et de la précipitation gouvernementale. ■ **Sophie Vénétiay**

FONCTION PUBLIQUE RÉNOVATION OU DESTRUCTION ?

Dans une tribune publiée dans *Libération* le 4 mai, plusieurs personnalités, dont Gérard Aschieri, d'anciens ministres de la Fonction publique et des responsables associatifs s'élèvent contre la fragilisation du statut et appellent à un grand débat pour une prise en charge collective de l'intérêt général.

L'argument de la modernité utilisé *ad nauseam* par le gouvernement est ainsi renversé, les auteurs de la tribune expliquant que le statut de la Fonction publique est sans doute ce qu'il y a de plus moderne pour répondre aux exigences de notre temps. Garantir l'accès aux besoins sociaux – comme la santé et l'éducation –, mais aussi répondre aux défis nouveaux comme le changement climatique, nécessitent de se départir des intérêts privés immédiats et de travailler à renforcer et à étendre le champ des services publics.

Ultramoderne servitude

Le statut définit l'équilibre des droits et obligations des fonctionnaires, conditions nécessaires à l'exercice des fonctions de chaque agent dans l'intérêt général. En particulier, la Fonction publique de carrière est ce qui a été construit historiquement pour que les fonctionnaires n'aient pas à négocier de gré à gré leur augmentation de salaire ou tout autre élément avec leur supérieur hiérarchique direct. Bref, pour que jamais l'intérêt particulier n'ait à primer sur l'intérêt général. Qui osera dire que la probité, l'impartialité, la neutralité, le désintéressement et le sens du service public sont archaïques ?

Qu'y a-t-il de moderne dans le recours à toujours plus d'agents non titulaires ou encore dans le fait de ne plus consulter les élus du personnel, en particulier sur les conditions de travail, et d'augmenter les prérogatives des hiérarchies intermédiaires ? Ce sont pourtant les premières propositions



© Guillaume Carta / Flickr.com

du gouvernement pour « refonder » le statut (lire ci-dessous).

Qu'y a-t-il de moderne à considérer les salaires des fonctionnaires comme une charge qu'on peut raboter sans vergogne ? Comment recruter par exemple les enseignants dont la France a besoin si les carrières du public décrochent de celles du privé et si le pouvoir d'achat des fonctionnaires perd régulièrement de la valeur ? Comme tous les salariés, les fonctionnaires produisent des richesses, ils ont droit à une juste rémunération en retour. C'est ce que la FSU portera lors du rendez-vous salarial qu'elle a obtenu mi-juin.

La tribune publiée dans *Libération*, intitulée « *La Fonction publique, une idée d'ave-*

nir », tombe donc à point nommé pour conforter le combat de défense de la Fonction publique, dépositaire de l'intérêt général et réponse pertinente aux défis de notre époque.

Toutes et tous en grève le 22 !

Attaquer ses personnels comme le fait le gouvernement actuel en baissant leurs salaires, en dégradant leurs conditions d'emploi et en remettant en cause des éléments fondamentaux de leur statut, c'est ni plus ni moins mettre en péril l'avenir du pays. Les fonctionnaires le rediront par la grève et les manifestations le 22 mai prochain. ■

Benoît Teste

CHANTIERS FONCTION PUBLIQUE : OÙ EN EST-ON ?



© Pixabay

Le gouvernement a beau annoncer la tenue de quatre chantiers, des précisions n'ont été apportées que dans deux domaines.

- Dans le cadre du chantier sur les instances de dialogue social, seuls les CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) ont fait l'objet de réunions de travail, le gouvernement envisage soit de les fusionner avec les comités techniques (CT), soit qu'ils deviennent une « commission » des CT. Ce deuxième scénario, sorte de fusion déguisée, pourrait cependant permettre de sauver quelques-unes des prérogatives de l'instance actuelle. Mais avec quelle pérennité ?
- Sur le recrutement de davantage de contractuels, le gouvernement n'a donné que quelques exemples de mesures possibles dont l'assouplissement des conditions de recrutement, notamment en catégories B et C où les employeurs publics doivent – pour le moment – faire la preuve de l'impossibilité de recourir à des fonctionnaires. Aucun plan de titularisation en vue, le gouvernement s'orientant à l'inverse vers une alimentation du vivier de non-titulaires.

LE SNES-FSU PRÊT À L'ACTION !

Le congrès du SNES-FSU s'est tenu à Rennes du 26 au 30 mars 2018. Il a été l'occasion de réaffirmer notre projet syndical de lutte, de transformation sociale et de propositions, ainsi que notre opposition à la mise en œuvre à marche forcée du projet libéral gouvernemental.

Le congrès a été l'occasion de renforcer notre conception d'un collège pour tous, inscrit dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans, et d'un lycée dont les trois voies doivent être repensées pour permettre à chaque élève d'acquérir une culture commune émancipatrice et d'atteindre le plus haut niveau de qualification possible. Les débats sur le rôle et la place de la classe de Seconde dans la scolarité et l'éventualité d'une année supplémentaire au lycée ont été riches et ont débouché sur la nécessité d'une réflexion plus approfondie.

Débats animés, mais cap fixé

Depuis plusieurs congrès, nous travaillons nos revendications pour rendre plus démocratique le fonctionnement des établissements. Cette année encore, le débat fut vif et passionnant, tant nous nous situons aux antipodes de la conception de l'autonomie que développent les gouvernements successifs. La mise en œuvre de pratiques néomanagériales, la mise en place du conseil pédagogique et les diverses réformes imposées à la hussarde ont profondément mis à mal l'exercice de nos missions. Nous avons réaffirmé la nécessité de conforter la liberté pédagogique des professeurs et le rôle de concepteur de leur métier des CPE et Psy-ÉN, non pour sanctuariser un quelconque quant-à-soi, mais pour réaliser un meilleur travail collectif au profit des élèves.

Face au constat que nous faisons de l'avisement de nos métiers et de nos carrières, nous avons rappelé la nécessité d'une re-



valorisation allant au-delà des acquis de PPCR. Cela passe aussi par la lutte contre la crise de recrutement, la résorption de la précarité et l'amélioration de nos conditions de recrutement, de formation et d'emploi. Pour les AED, nous avons en particulier rappelé la nécessité que tous bénéficient du volume d'heures de formation et de la prime REP/REP+. Quant aux AESH, nous avons réaffirmé notre revendication d'un corps de la Fonction publique de catégorie B pour ces personnels.

L'actualité revendicative de ce congrès – la grève des postiers rennais faisait alors rage ! – a renforcé notre projet de société fondé sur davantage de protections collectives, de partage des richesses et où chacun a accès à des services publics de haut niveau.

Enfin, après avoir analysé le contexte politico-syndical des dernières années, nous avons réaffirmé notre volonté de construire un outil syndical fort avec la CGT et Solidaires en particulier, au service de l'ensemble des salariés et dans l'objectif d'une transformation sociale dont les salariés et le reste de la société ont besoin.

Après des débats parfois très animés mais toujours constructifs, les militantes et les militants sont repartis contents et renforcés dans la conviction que le SNES-FSU dispose d'une solide feuille de route pour les trois années à venir. ■ **Xavier Marand**

P. S. : les textes adoptés sont disponibles sur notre site : <https://www.snes.edu> ou par courrier sur demande.

ÉLECTIONS INTERNES : UN VOTE POUR 3 ANS

Depuis le 14 mai, et ce jusqu'au 6 juin, vous pouvez élire la direction nationale du SNES-FSU et, dans certaines académies, les directions académiques et départementales.

Le vote a lieu à bulletin secret et, dans l'optique de faciliter la participation et de permettre à chaque syndiqué de s'assurer de la régularité du vote, celui-ci est organisé dans chaque établissement.

Donc, pour voter, rien de plus simple : rapprochez-vous de votre secrétaire de S1 – le matériel pour organiser le vote lui a été adressé. Vous aurez ainsi la marche à suivre. Si vous n'êtes pas dans un S1 consti-

tué, de même que pour les retraités, le vote se fait par correspondance. Vous avez dans ce cas reçu le matériel de vote.

N'oubliez pas ! Vous avez, pour l'élection nationale, deux votes à émettre : l'un pour une liste d'orientation, l'autre pour élire les représentants de votre catégorie. Vous avez reçu, avec la précédente US, le supplément « Votez pour élire la direction nationale du SNES-FSU » vous indiquant les



listes en lice et leurs professions de foi. Ce document est en ligne : <https://www.snes.edu/Elections-a-la-CAN-2018.html>.

Alors, votons et faisons voter ! ■ **X. M.**

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL VERS UNE MARCHANDISATION

Le gouvernement s'engage dans une vaste réforme de l'enseignement professionnel initial, de l'apprentissage et de l'assurance chômage. Le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », présenté au Conseil des ministres du 27 avril, fait l'objet d'une procédure accélérée...



© Olivier Teytaud

Les formations qui seront proposées doivent répondre à l'impératif d'employabilité et de réemployabilité immédiate faisant appel à des « compétences » réduites, qu'importe donc si ces formations ne débouchent pas toutes sur un diplôme. Ce sera certainement le cas pour le « préapprentissage », dès 15 ans, au mépris de la scolarité obligatoire à 16 ans, dont on prévoit le développement prioritairement dans les CFA, construit autour de l'acquisition de compétences comportementales au détriment d'une acquisition solide de savoirs généraux et professionnels.

Un apprentissage au rabais

L'âge des apprentis est repoussé à 29 ans, la durée minimale des contrats est réduite à six mois contre un an actuellement, la dimension « formation initiale » de l'apprentissage fortement remise en cause. Le risque d'un effet d'aubaine pour les entreprises qui préféreront signer des contrats d'apprentissage, avec une

formation très réduite, plutôt que des contrats de travail est grand.

La durée légale hebdomadaire de travail pour les apprentis, même mineurs, passe de 35 à 40 heures maximum et ces derniers ne pourront plus saisir les prud'hommes en cas de rupture de contrat – mesure qui répond explicitement à une exigence du MEDEF.

Dérégulation de l'offre de formations

Les Régions perdent le pilotage de l'offre de formation en apprentissage au profit des branches professionnelles. Dorénavant financés aux nombres de contrats, les CFA à faibles effectifs sont menacés de fermeture. En contrepartie, ils sont autorisés à ouvrir des formations par apprentissage sans tenir compte de leur proximité avec les lycées professionnels, ce qui ne peut que renforcer la concurrence entre les deux voies. ■

Sigrid Gérardin, cosecrétaire générale du SNUEP-FSU

ORIENTATION : QUI VA INFORMER ET CONSEILLER LES ÉLÈVES ?

À la demande de l'Association des Régions de France, l'État a décidé de confier l'information sur l'orientation des élèves aux Régions. Les DRONISEP seraient ainsi transférées, les Régions devenant responsables de l'élaboration et de la diffusion des informations sur les formations et les métiers.

Allant au-delà du projet de loi, le ministre a décidé de fermer tous les CIO pour laisser les acteurs régionaux décider de la manière dont le public scolaire sera accompagné dans sa recherche de poursuite d'études ou de formation. Les Psy-ÉN, rattachés aux EPLE, seraient vraisemblablement contraints d'exercer, pour une part de leur temps, selon des modalités fixées par les élus régionaux. Ils seraient donc davantage écartelés et en butte à des injonctions multiples.

Le marché de l'orientation

Dans les établissements, l'information sur les métiers, en collège comme en lycée, pilotée par les Régions qui pourront mandater des associations et ses partenaires, se fera sans contrôle du CA. Même si ces actions sont censées se faire en concertation avec

les enseignants et les Psy-ÉN, les pressions seront fortes sur les équipes pour laisser le champ libre à ces prestataires. Dans un contexte où le privé (start-up et coaching)



prend de plus en plus de place sur le marché de l'orientation !

Les projets des élèves les plus jeunes et fragiles risquent d'être fortement influencés par des discours sur l'apprentissage des métiers, les détournant ainsi d'une possibilité de poursuite d'études en voie générale technologique ou professionnelle.

À l'heure où la réforme du lycée risque de renforcer les inégalités et les logiques de tri précoce des élèves, ce changement de philosophie de l'orientation qui deviendrait un instrument visant un adéquationnisme emploi/formation est extrêmement dangereux. Il pénaliserait encore un peu plus les familles les moins averties.

Vent debout contre ces projets, les Psy-ÉN se battent depuis des semaines pour les contrer. ■

Marie-Agnès Monnier

PARCOURSUP : DROIT DANS LE MUR

Délais rallongés, recrutement sur profil, arbitraire... la liste des défauts de Parcoursup s'allonge. Alors que les premières propositions seront annoncées cette semaine aux élèves de Terminale, les doutes s'accroissent quant à l'équité de la procédure.



Le SNES-FSU n'a cessé d'alerter depuis l'année dernière sur le jeu délétère des ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation nationale, qui imposent une réforme à marche forcée en transformant toute une classe d'âge en génération crash-test. Alors, comment comprendre que beaucoup semblent découvrir les défauts de Parcoursup ? Craignent-ils de voir les lycéens se fracasser sur le mur du 22 mai, date à laquelle les premières propositions parviendront aux candidats à la poursuite d'études ?

Encore plus d'attente

À l'heure où les rectorats préparent une communication de gestion de crise en direction des élèves comme des personnels, qui peut encore croire dans l'efficacité de la nouvelle plate-forme d'affectation ?

À l'automne dernier, la Cour des comptes comparait dans un rapport les mérites de feu APB avec des systèmes en vigueur en Allemagne et au Royaume-Uni, sur lesquels est calqué Parcoursup. Le verdict était sans appel : à l'issue du premier tour, le modèle d'affectation type plate-forme de service doublait le nombre des candidats sans proposition. En s'appuyant sur les effectifs de 2016, on serait passés à l'ouverture de la phase d'affectation de 150 000 bacheliers sans proposition ferme avec APB à 300 000. Les risques inhérents à ce choix de plate-forme de service pour l'affectation sont donc bien connus, comme l'allongement des délais d'attente pour la moitié des candidats et

l'acceptation de propositions par défaut par crainte du risque de se retrouver sans solution.

Parcoursup fait en réalité entrer les futurs bacheliers dans la logique d'un marché éducatif fondé sur la concurrence entre les individus et les formations, conçues comme des entreprises. Sous couvert de mettre fin au tirage au sort, ce système fait la promotion du recrutement sur profil comme si la poursuite d'études s'apparentait à la recherche d'un emploi. Il institutionnalise une sélection à géométrie variable qui repose sur l'arbitraire de choix locaux voire individuels, incluant toutes les formes de discriminations possibles, notamment le lycée d'origine.

13 000 algorithmes cachés

Dans les universités, chaque commission a fabriqué son propre logiciel pour gérer le flux de candidatures, sur la base de principes aléatoires et d'outils communs fournis par le ministère. Comment départager des milliers de dossiers qui ont tous des moyennes quasi-identiques ? Le gouvernement a fait le choix politique du secret de la procédure. Chacun fait donc comme il veut ou comme il peut !

L'outil d'aide à la décision de Parcoursup permet de faire un classement qui repose sur deux critères quantitatifs fournis par défaut, la moyenne pondérée des notes de contrôle continu du lycée, et la fiche avenir, synthétisant le « profil » du lycéen et sa « capacité à réussir » pour chacun de ses

vœux d'orientation. Toute cette procédure de tri est placée sous le sceau du secret des délibérations de jury comme si l'affectation relevait d'un concours ou d'un examen d'entrée. En général, dans une telle situation, les règles, les méthodes et le barème devraient être connus des candidats et distincts de l'évaluation elle-même. Les ministres comme la majorité des députés ont donc fait le choix de la confusion.

Contraire à la CNIL

La garde des Sceaux est allée jusqu'à invoquer la protection des enseignants et l'argument pédagogique pour justifier un régime d'exception sur le traitement des données personnelles dont devrait bénéficier Parcoursup, au mépris de l'avis de la CNIL du 22 mars dernier. Cette délibération rappelait opportunément que l'exception aux règles de transparence accordée à Parcoursup est sans effet, car la loi informatique et libertés et le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) entrant en application le 25 mai dans l'Union européenne, impliquent la communication ou la publication des méthodes de traitement des données auxquelles la loi française ne peut déroger. À ce titre, tout étudiant sera fondé à saisir la CNIL et la justice en cas de litige. Comment comprendre ce culte du secret érigé en norme de recrutement pour l'enseignement supérieur ? Les méthodes de classement seraient-elles inavouables ? ■

Claire Guéville

LYCÉE BLANQUER : COMBIEN DE POSTES EN MOINS ?

La réforme du lycée s'inscrit dans l'objectif présidentiel de 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires. Dans les établissements, la facture s'annonce lourde.

« La réforme n'est pas faite pour des raisons économiques. » En février, lors d'une conférence de presse, Jean-Michel Blanquer tentait de se défaire de l'image de « cost-killer » de l'Éducation nationale. Peu de temps après, les projets de grilles horaires ont fait voler en éclat la communication ministérielle. Les options facultatives (arts, LV3 par exemple) et une partie des enseignements d'exploration sont renvoyés vers la marge horaire. Les options de Terminale (maths experts, etc.) subissent le même sort. L'existence de ces enseignements n'est donc plus garantie mais va dépendre d'arbitrages locaux. L'AP qui avait fini par être rattaché, officieusement, aux disciplines, est aussi renvoyé vers la marge. Quant aux dédoublements, toujours non fléchés nationale-



ment, leur existence va aussi dépendre de la marge horaire.

Baisse de 8 % des DGH

La marge est donc le cadeau empoisonné du lycée Blanquer : elle doit servir à financer les options, les dédoublements et l'AP. Mis-

sion impossible ! Faute d'heures suffisantes dans la marge, bon nombre de ces dispositifs vont disparaître, entraînant de nombreuses suppressions de postes.

Le SNES-FSU a élaboré un outil (www.snes.edu/Lyceee-Blanquer-traduisons-le.html) permettant à chacun d'estimer pour son lycée le nombre d'heures perdues, et donc les suppressions de postes du lycée Blanquer. Les premiers retours sont édifiants : près de 8 % des DGH pourraient disparaître, avec des baisses qui se chiffrent parfois en centaines d'heures.

Faites le calcul pour votre établissement et diffusez largement les résultats. Ils permettront de faire la lumière sur ce qu'est cette réforme : quoi qu'en dise le ministre, il s'agit bien d'une réforme visant à faire des économies sur le dos des élèves et des personnels. ■

Sophie Vénétitay

LYCÉE : REFUS COLLECTIF DE LA RÉFORME

Dix-sept organisations syndicales et associations lancent un appel Pour une autre réforme du lycée et pour construire une véritable culture commune.

Déstructuration de la voie générale et mise à mal de la voie technologique, introduction massive du contrôle continu dans le baccalauréat, adéquation forcée de l'orientation des élèves aux capacités du supérieur (« Parcoursup »), refonte d'ampleur des programmes : la réforme du lycée voulue par J.-M. Blanquer réduit l'offre d'enseignements et fait voler en éclats les classes de Première et de Terminale générales.

Un bouleversement en profondeur

Avec la diminution des horaires en Seconde, la fin des dédoublements et des heures de travail en groupe qui se profilent, la transformation d'enseignements communs en spécialités ou options facultatives, le travail sur l'orientation dévolu aux enseignants, cette réforme conduira à une transformation profonde du métier enseignant. Toutes les disciplines subi-

ront d'une manière ou d'une autre une dénaturation ou une perte horaire assortie d'une hausse des effectifs de classe.

À cette diminution de moyens s'ajoute l'autonomie grandissante laissée aux établissements : un cadrage national pour les combinaisons de spécialités s'imposera-t-il partout ? Quel sera le contenu des enseignements pluridisciplinaires et à quels enseignants seront-ils confiés ? En l'absence de définition claire, leur contenu pédagogique dépendra de la manière dont chaque établissement utilisera la dotation horaire globale.

Comment préparer le grand oral et sur quel temps puisque l'heure destinée à la préparation des TPE a disparu ?

En outre, les programmes doivent être écrits en moins de six mois : quelle qualité en attendre ?

C'est moins de lycée pour plus d'économies,



sur le dos des élèves comme des personnels. Les dix-sept organisations (voir appel : <https://www.snes.edu/Construire-une-veritable-culture-commune.html>) refusent le principe d'une réforme qui produira à coup sûr un accroissement des inégalités géographiques et sociales, exigent le retrait des textes sur le bac et le lycée, et demandent l'ouverture de discussions pour une autre réforme. ■

Sandrine Charrier

RAPPORT BORLOO, ATTENDONS LES ACTES !

Commandé par Emmanuel Macron, Jean-Louis Borloo a rendu son rapport sur la politique de la ville. Un constat sans appel.

« **P**rès de 6 millions d'habitants vivent dans une forme de relégation, voire parfois d'amnésie, de la nation réveillée de temps à autre par quelques faits divers ; un effort public en berne ; des maires de banlieues qui se battent en première ligne, qui craquent parfois et jettent l'éponge, des agents publics et des bénévoles épuisés. » Le constat est sans appel : l'absence d'une politique d'investissement dans les services publics, le logement, le transport a plongé ces quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans une situation catastrophique.

L'éducation au cœur des 19 propositions

Borloo liste 19 propositions à mettre en œuvre simultanément. Au centre, l'éducation avec la volonté de coordonner les différents acteurs dans une « cité éducative » pilotée par le collège, le développement de la scolarisation dès deux ans, le dédoublement des classes des CP et CE1 des REP... Les investissements doivent avoir lieu dans les logements, dans les transports pour désenclaver ces quartiers.



L'emploi est une priorité avec l'objectif de créer 100 000 emplois d'aide à la personne, des emplois francs, de faire recruter par l'armée 5 000 jeunes et la volonté de développer l'apprentissage.

Avec quels moyens ?

La « cité éducative » est surtout une nouvelle dénomination d'une école du socle, une école à deux vitesses qui marquerait un changement de paradigme : la fin d'une éducation vraiment nationale avec comme ambition pour les jeunes des QPV une place dans la nouvelle

Académie des Leaders ou plus vraisemblablement vers l'apprentissage dont on connaît les difficultés pour ces jeunes.

Au total, les mesures Borloo, faites pour beaucoup de redéploiements, sont estimées à 48 milliards d'euros : un investissement en contradiction avec la politique d'Emmanuel Macron (baisse du nombre d'emplois aidés, baisse des subventions pour la politique de la ville, suppression des APL, affaiblissement des offices HLM...). Le discours d'Emmanuel Macron du 22 mai sera une heure de vérité ■ **François Lecoite**

ÉVALUATIONS DE SIXIÈME ET SECONDE : DANS QUEL BUT RÉEL ?

Le ministère a réuni le 17 mai les organisations syndicales au sujet des évaluations standardisées.

Les évaluations d'entrée en Sixième des élèves en français et mathématiques devaient, selon la communication ministérielle, permettre d'améliorer le diagnostic de leurs difficultés et d'adapter l'accompagnement personnalisé (AP). Le SNES-FSU avait prévenu que cet objectif pédagogique serait illusoire avec des items inconnus des enseignants : cela se confirme sur le terrain. Des résultats flous sur des compétences trop larges ne permettent pas de mieux cerner les capacités d'un élève, contrairement aux évaluations menées dans le quotidien de la classe par les enseignants. Quant à l'aide pédagogique à apporter aux élèves en difficulté, elle n'est pas financée. En revanche, ces évaluations ont un autre objectif : des indicateurs de valeur ajoutée « collège » (IVAC) en seront issus. Ceux-ci vont permettre de comparer les résultats des élèves de Sixième à ceux du DNB. Or, il s'agit d'une méthode inopérante : ce ne sont pas les mêmes élèves qui sont évalués,

les cohortes d'élèves se suivent sans se ressembler. Quand bien même suivrait-on leurs résultats sur quatre ans, le renouvellement des élèves et des professeurs est trop important, surtout en éducation prioritaire, pour qu'on puisse opérer de réelles comparaisons.

Objectifs inavoués ?

Leur systématisation en Seconde l'an prochain, voire à d'autres niveaux ultérieurement, risque d'en faire un outil de pilotage des établissements (cf. rapport Borloo), voire de régulation des salaires « au mérite » des enseignants, comme l'a déjà évoqué le ministre. Le CNESCO a montré l'effet néfaste d'une telle politique éducative aux USA. Le SNES-FSU reçoit des témoignages de lycées dont les moyens seront diminués à la rentrée, sous prétexte de « performances insuffisantes » aux IVAL.

Si les évaluations de Sixième peuvent favoriser l'obtention de moyens supplémentaires pour des collèges particulièrement en difficulté, le



SNES-FSU demande que le ministère ne communique pas sur les IVAC dans la continuité des palmarès des lycées pour ne pas attiser la concurrence entre les établissements et que les évaluations ne soient instrumentalisées pour justifier une gestion strictement comptable des financements. ■ **Anne-Sophie Legrand**

DIALOGUE SOCIAL QUAND RIEN NE CHANGE...

Le ministre a présenté au comité technique ministériel (CTM) du 16 mai 2018 son agenda social. Pendant son exposé, il a vanté sa volonté de rénover le dialogue social au ministère. Il est reparti avant d'avoir entendu les réactions des élus des personnels.

Le ministre s'est présenté comme voulant porter un discours de fierté de l'Éducation nationale et désireux de faire évoluer l'image de cette dernière. Il a indiqué souhaiter combattre les clichés véhiculés. Pourtant son intervention s'est poursuivie en accusant, à mots couverts, les organisations syndicales de caricaturer ses discours, confondant caricature et désaccord d'orientation.

Avenir de la Fonction publique en jeu
Entrant (enfin) dans le vif du sujet, il pointe les trois thèmes qu'il entend développer : « *Valoriser et moderniser la fonction RH* », « *Attirer et mieux recruter* » et « *S'adapter aux enjeux contemporains* ». Ces thèmes sont déclinés par types de métier dans un document remis au CTM. Pour les personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie, il s'agira en particulier de faire le bilan

des mesures issues de PPCR et de mettre en œuvre les dernières (accompagnement et formation continue), de revaloriser l'éducation prioritaire, de faire évoluer la formation initiale, de mettre en place des prérecrutements et d'améliorer les conditions d'emploi des AESH. D'un point de vue plus transversal, il indique vouloir mettre en place une RH de proximité.

Le SNES-FSU a demandé que, plutôt que de recevoir des leçons de communication, nous puissions avoir de véritables phases de négociation, à l'inverse de ce qui s'est passé sur les textes sur le bac et le lycée. Certains sujets présentés sont essentiels : prérecrutement, éducation prioritaire... mais, dans l'esprit ministériel, ils peuvent recouvrir des mesures différentes de ce qu'entend le SNES-FSU. C'est le cas des prérecrutements entendus par J.-M. Blanquer comme une utilisation



des AED (voir article p. 29), mais aussi de l'éducation prioritaire pour laquelle on sent la tentation de réduire le périmètre. De plus, cet agenda souffre de manque comme l'action sociale ou l'aménagement des fins de carrières. En tout état de cause, des moyens seront nécessaires pour mettre en place de réels changements. Et de cela, le ministre ne dit mot. ■

Xavier Marand

SÉCURITÉ SOCIALE FINANCER LA PERTE D'AUTONOMIE

Les familles prennent actuellement en charge plus de 42 % des dépenses liées à la perte d'autonomie, une dépense pesant de plus en plus lourdement dans le budget de certains ménages.

Conscient du problème, le Conseil économique, social et environnemental, dans un avis du 24 avril, préconise un large débat public. Le gouvernement, de son côté, s'est engagé à réfléchir à des solutions d'ici la fin de l'année. Le financement à deux niveaux est souvent cité. Il rejoint des pistes envisagées dans les années 2000 et reprises par l'actuel président de la République, quand le gouvernement de l'époque évoquait le « cinquième risque » : un financement public au titre de la solidarité, qui devrait donc être pris en charge par la Sécurité sociale et qui, aux risques de la maladie, la famille et la vieillesse, ajouterait la dépendance et une assurance individuelle encouragée par des incitations fiscales.

Un ou deux étages ?

Aujourd'hui, l'idée de la création d'une assurance-dépendance par des assureurs privés ou mutualistes avec cotisation obligatoire à partir d'un certain âge progresse. Si la ministre



de la Santé s'y est déclarée personnellement défavorable, Thierry Beudet (président de la Mutualité française) soutient l'idée (France inter, le 3 mars 2018).

Pour le gouvernement, la mise en place d'une deuxième journée de solidarité, à côté du lundi de Pentecôte, est également envisagée. Cela ne correspond nullement à la position du SNES-FSU, réaffirmée à son dernier congrès, ni à celle du groupe des 9 qui déclare⁽¹⁾ : « *la Sécurité sociale est en France l'organisme le mieux à même d'organiser et de faire vivre la solidarité [...] dans le cadre d'un élargissement et d'un renforcement de la Sécu* ». Pour le SNES-FSU, c'est à la Sécurité sociale de prendre en charge le risque de dépendance, des prestations nouvelles à financer sur des cotisations sociales. ■

Marylène Cahouet

(1) « Pour un droit à compensation de la perte d'autonomie assuré à 100 % par la Sécurité sociale » : https://www.snes.edu/IMG/pdf/les_9_sur_100_secu_mars_2018.pdf.

Crise du logement social

Depuis son arrivée à la présidence, Emmanuel Macron a entrepris de déstabiliser le logement social, un modèle centenaire sur lequel des millions de Français comptent pour se loger décemment. La loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) fait la part belle au marché privé au détriment des HLM. À cela s'ajoute le comportement de certaines communes préférant les amendes à l'obligation de construction de logements sociaux. La France manque terriblement de solutions de logement, laissant dans des conditions intolérables des millions de familles.

Des raisons différentes

L'histoire du logement social commence dans la seconde moitié du XIX^e siècle par une série d'initiatives privées issues principalement des milieux patronaux soucieux de s'attacher durablement une main-d'œuvre. Avec la fin du XIX^e siècle naît l'idée d'une possible intervention publique dans le domaine du logement. Les premières lois visent d'abord à lutter contre l'insalubrité des logements

1948

puis des mesures sont prises pour faire face à l'exode rural et à la pénurie de logements qui s'ensuit. Après 1945, les besoins

en logements sont tels qu'une intervention massive de l'État s'impose. La politique du logement débute réellement en 1948 avec une première loi sur la limitation des loyers. Mais la plus connue et la plus emblématique mesure sera prise l'année suivante avec la loi sur les Habitations à loyer modéré (HLM). Elle fixe de nouvelles normes pour les logements sociaux et reconnaît ainsi un droit au logement décent. ■

Droit au logement social

La loi sur le Droit au logement opposable (DALO) de 2007 vient conforter le rôle du logement social dans l'accueil des personnes défavorisées. Jusqu'alors traité à la marge des politiques du logement, le logement des personnes défavorisées est devenu l'axe central

DALO

de l'intervention des pouvoirs publics dans le secteur. Aujourd'hui, avec l'envolée des prix de l'immobilier, l'offre de logements « bon marché »

s'est considérablement rétrécie. Certains quartiers d'habitat social et de copropriétés dégradés sont devenus, notamment à cause d'effets induits par le jeu du marché et la réduction de l'habitat insalubre, des lieux de ségrégation sociale. Les problèmes d'insécurité, d'échec scolaire, de chômage, de tensions interculturelles s'y concentrent. ■

4 millions

Un mal-logement alarmant

Les chiffres du mal-logement publiés dans le 20^e rapport annuel (2015) de la Fondation Abbé-Pierre montrent l'ampleur du problème et son impact sur la vie des personnes et des ménages : 3,5 millions de non ou mal-logés, dont 140 000 SDF, 38 000 en chambres d'hôtel à l'année, 85 000 en campings ou mobile homes à l'année... 411 000 en hébergement « contraint » chez des parents ou des tiers, les chiffres sont éloquentes. Le déficit de logements en France serait de deux millions d'unités. Il manquerait surtout des logements à des prix abordables et de qualité décente, pour au moins 800 000 personnes. Rappelons que le nombre de logements vacants en France est estimé à 2,8 millions au 1^{er} janvier 2017 par l'INSEE. ■

Contraintes non respectées

La loi « Solidarité et renouvellements urbains » (SRU) de 2000, impose aux communes de disposer au moins de 20 % de logements sociaux. Dans le cadre de cette loi, le logement social est considéré à la fois comme un service d'intérêt général et un instrument efficace de la mixité sociale. Certains maires, en particulier des communes aisées, continuent à prétendre qu'ils n'ont pas de terrains pour bâtir les HLM prévues par la loi alors que dans le même temps ils délivrent des permis à des promoteurs. Ils préfèrent payer des amendes plutôt que de respecter la loi.

Loi SRU

Sur les 1 152 communes déficitaires en HLM et tenues de rattraper progressivement leur retard, 528 n'ont pas atteint les objectifs de construction fixés pour la période 2014-2016. Les maires des villes réfractaires aux HLM vont bientôt se réjouir puisqu'une remise en cause de la loi SRU sera discutée lors de l'examen du projet de loi Elan. ■

Le logement social en Europe

La France dépense 0,8 % de son PIB en aides personnelles au logement, soit un niveau comparable à la Finlande. Au Royaume-Uni, cette part atteint 1,3 %. Elle est moindre en Allemagne, où le marché locatif est fortement encadré et les tensions bien moindres. *A contrario*, les pays du sud de l'Europe dépensent moins en aides personnelles du fait d'une part de propriétaires bien plus importante.

Pays	Nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants
Pays-Bas	147
Autriche	102
Danemark	102
Suède	95
Royaume-Uni	85
France	69,2
Belgique	27
Allemagne	27
Italie	18
Espagne	3

HLM

Une habitation à loyer modéré est un logement géré par un organisme d'habitations à loyer modéré, public ou privé, qui bénéficie d'un financement public partiel, direct (subvention) ou indirect (privilèges variés : crédits, exonérations fiscales, etc.). Ces habitations sont les outils majeurs des politiques publiques lorsque celles-ci cherchent à augmenter ou maintenir une offre de logements accessibles aux ménages. Les organismes d'HLM gèrent 4,3 millions de logements.

Environnement

90%

Selon l'OMS, 7 millions de personnes meurent chaque année à cause de l'exposition aux particules fines, dont 3,8 millions en raison de la pollution de l'air intérieur des habitations. Les inégalités sont édifiantes. Si 90 % de la population mondiale est exposée à un air pollué, plus de 90 % des décès se produisent dans les seuls pays à revenus faibles ou intermédiaires.

• Source : OMS, <http://www.who.int/fr>

La stratégie plastique de l'Union européenne

Une directive européenne en projet viserait à interdire le plastique pour certains produits à usage unique (coton-tige, couverts, pailles, agitateurs à boissons, bâtons utilisés pour fixer les ballons gonflables) ou à réduire significativement leur utilisation pour d'autres. C'est une bonne chose, mais rappelons qu'une directive, pour être applicable, doit être traduite en droit national. Dans certains cas, cela peut prendre beaucoup de temps...

Santé

La coopération se développe

La coopération entre médecins généralistes et infirmières pour le suivi des patients pris en charge pour une pathologie chronique se développe. En effet, le nombre de cabinets médicaux proposant un suivi dans un dispositif Asalée (Action de santé libérale en équipe) est passé de 553 en 2016 à 753 en 2017. C'est une offre alternative aux programmes d'éducation thérapeutique collective autorisés par les Agences régionales de santé (ARS), dans des réseaux de santé et des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), par exemple. Source : IRDES.

Europe

Optimisme prudent de la Commission

La croissance économique en zone euro a été de 2,4 % en 2017. Elle devrait ralentir en 2018 et 2019 selon la Commission européenne. En moyenne, le taux de chômage est à son plus bas niveau depuis dix ans, mais les disparités entre pays sont grandes. Enfin, aucun pays de l'Union ne devrait avoir de déficit supérieur

SOUBASSEMENT IDÉOLOGIQUE DES RÉFORMES

Qu'est-ce que le néolibéralisme ?

Élu il y a un an dans un contexte politique exceptionnel et sur un positionnement « ni de gauche, ni de droite », E. Macron a mis en œuvre un programme marqué par la logique néolibérale.



© Polycar/Flickr.com

À peine élu, il satisfait très majoritairement les citoyens se positionnant à droite. Rien de très surprenant : il déclare très tôt ne pas être socialiste et son action politique au cours du quinquennat précédent préfigurait nombre de ses décisions. Ainsi la loi dite « Macron » de 2015 a libéralisé le transport par autocar, mis en concurrence des professions réglementées, élargi le travail dominical et nocturne, « sécurisé » les licenciements et ouvert à la privatisation les aéroports de province. La négation du clivage gauche/droite est généralement associée à l'idée qu'il n'y a pas d'alternative au libéralisme économique.

L'anniversaire de son élection suscite de nombreux articles faisant le bilan de cette première année et s'essayant parfois à caractériser sa politique. Face à la profusion et grande diversité des réformes (limitation à 80 km/h, vaccins obligatoires, droit du travail, baccalauréat, justice, chômage, fiscalité, retraites, fonction publique...), qui donnent par ailleurs l'impression d'un véritable pilonnage, l'exercice est difficile. Pour faire apparaître la logique néolibérale à l'œuvre, il n'est pas inutile de rappeler quelques grands principes de cette doctrine déjà ancienne.

Le néolibéralisme : rien de nouveau

Les politiques et le dogme dit néolibéraux ont commencé à s'imposer il y a maintenant près de quarante ans avec l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan et Margaret Thatcher. Ce dogme, qui a imprégné les esprits, martèle l'idée que toute intervention autre que celles d'individus à la recherche de leur intérêt personnel (État, syndicat...) modifie « l'équilibre du marché » et nuit à l'initiative économique et à l'emploi. Ainsi l'indemnisation chômage empêche

une baisse des salaires permettant aux entreprises de créer des emplois.

En ligne de mire, l'État social qui s'impose après la Guerre mondiale et qui, selon eux, a totalement perturbé l'économie de marché, provoqué l'inflation et la montée du chômage, ralenti l'investissement et la croissance en démotivant l'initiative privée par le « trop d'impôt ». Il faut donc libéraliser. C'est-à-dire ouvrir le marché à la concurrence dans les secteurs qui ne le sont pas ou pas suffisamment, privatiser et réduire la dépense publique et les prélèvements sociaux et fiscaux, dont on oublie trop souvent qu'ils sont la contrepartie des services publics et des prestations de protection sociale.

Un État néolibéral

Mais ce néolibéralisme n'est pas un retour à la doctrine libérale du XVIII^e siècle qui prônait simplement le « laisser-faire » (liberté d'entreprendre) et « laisser-passer » (liberté de commerce, y compris au niveau international). Comme l'a observé très tôt Michel Foucault, dont les analyses ont été prolongées par Christian Laval, le néolibéralisme attribue un rôle central à l'État. Ce dernier doit intervenir pour mettre en place des lois et des réglementations qui imposent le marché et la concurrence dans un nombre toujours plus grand d'activités humaines. Le néolibéralisme, contrairement aux penseurs libéraux du XIX^e siècle, reconnaît ainsi que le marché ne naît pas spontanément de la liberté. C'est une forme de réglementation qui fabrique la concurrence et qui force les individus, privés de toute protection, à devenir calculateurs et entrepreneurs d'eux-mêmes, d'où le passage de l'égalité à l'égalité des chances. Le mérite devient le seul principe de justice. ■ **Hervé Moreau**

Cours, Macron, le vieux monde est en train de te rattraper !

Un an de présidence du jeune Emmanuel Macron et le nouveau monde se fait attendre. Les vieilles lunes du néolibéralisme sont encore de mise.

« **R**edonner du sens à la mondialisation » disait le Président. Un objectif qui dit bien la perte de légitimité de la construction européenne et les tentations de repli sur soi qui frappent l'ensemble des pays de l'Union européenne. Si Emmanuel Macron aspire à devenir un dirigeant européen de premier plan, il ne s'attaque pas pour autant aux fondements mêmes de la crise européenne : la crise financière et ses répliques possibles.

Une crise profonde

Il suit la voie ouverte par Trump, baissant les impôts des plus riches, déréglementant les marchés financiers. C'est encore et toujours la réduction des déficits publics, le poids de la dette publique qui viennent justifier la réduction drastique de la dépense publique et la déstructuration des services publics.

La crise systémique du capitalisme qui s'ouvre en 2007-2008 se traduit par la faillite de l'ancienne « mondialisation » représentée par la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) le 1^{er} janvier 1995 et impose la construction d'un nouvel ordre mondial rompant avec un capitalisme dominé par les critères de la finance. L'idéologie libérale est dans l'incapacité de comprendre ces impératifs. Un des aspects un peu ignoré de la crise de civilisation actuelle est cette crise idéologique profonde. Même les économistes critiques, en rupture avec les thèses néoclassiques, ne parviennent pas à présenter des idéologies de rechange. Leurs critiques portent, à la lumière des faits, mais leur corpus théorique – qui emprunte principalement à Keynes, grand lecteur de Marx – ne va pas assez loin.

Danger pour la démocratie

La boîte à outils des gouvernants n'arrive pas à sortir du néolibéralisme, même si la plupart des politiques n'y croient plus. Privatisations, écono-

mie de l'offre – « supply side » – dominant pour justifier les attaques brutales contre l'ensemble des conquêtes ouvrières, allant jusqu'à la remise en cause des organisations syndicales, le tout présenté comme « le monde d'hier ». Comme le néolibéralisme ne suffit plus, il s'agrément d'un discours sur la Nation, pour justifier, *via* la lutte contre l'immigration, le recours à des mesures antidémocratiques. Leur combat s'attaque à l'État social, mis en place après la Seconde Guerre mondiale et jamais vraiment acceptée par les couches dirigeantes, pour faire naître une forme répressive qui sape les mythes de la démocratie, déjà mise à mal par la profondeur des inégalités comme par l'acceptation par la gauche du néolibéralisme.



© DR

Le contexte de crise globale, financière, économique, sociale, culturelle, sans parler de la crise écologique ou des mutations climatiques, oblige à s'interroger sur les moyens conceptuels de compréhension de ce basculement du monde. Aux États-Unis, sur la lancée de la campagne de Bernie Sanders, une partie de la jeunesse mobilisée se tourne vers Marx pour y trouver les outils nécessaires pour appréhender la société et construire des politiques alternatives. Le propre de Marx c'est la critique de l'*Économie politique* pour contester le capitalisme et en faire un moment dans l'Histoire. Dépasser le capitalisme

est le point de départ de l'auteur du *Capital*. Il insiste, pourtant, sur ce système flexible qui sait s'adapter pour survivre au prix d'énormes destructions. Le capitalisme se heurte périodiquement à ses propres limites pour se révolutionner. La crise fait donc partie intégrante de son fonctionnement.

Marx n'a pas prévu la financiarisation de l'économie. Sa méthode et ses concepts permettent, pourtant, de l'analyser pour déterminer des politiques alternatives qui apparaissent de bon sens. Face au monopole néolibéral y compris dans nos facultés, il est temps d'un retour de Marx ! ■

Nicolas Bénéès

à 3 % en 2018, de quoi faire reculer les pressions exercées par la Commission sur les réformes structurelles. Mais les tensions sur le commerce et la finance internationale n'ont pas disparu et le prix du pétrole peut aussi remettre en cause certaines prévisions.

Le regard politique et social de l'OFCE

Dans ce bilan annuel que propose l'OFCE pour l'année 2017 est souligné pour l'essentiel le retour d'une faible croissance et quelques éclaircies sur le plan de l'emploi, qui n'empêchent nullement la montée de la précarité et de la pauvreté. L'essentiel est toutefois ailleurs. Quelle forme donner à la démocratie, au modèle social, au budget, au mandat de la BCE pour lutter contre la crise de légitimité de la construction européenne ? Pas de conclusion, mais des interrogations vitales pour l'avenir.

• *L'économie européenne*, OFCE, 2018, La Découverte/Repères.

CESE

Emploi des séniors

Les taux d'emploi des quinquagénaires et sexagénaires ont sensiblement augmenté. Mais ils sont aussi surreprésentés parmi les chômeurs de longue et très longue durée, et l'inactivité avant la retraite est de plus en plus fréquente. Le Conseil économique, social et environnemental déplore les difficultés de maintien et de retour en emploi des séniors. Il se prononce pour qu'ils soient favorisés par la lutte contre les stéréotypes et les discriminations liées à l'âge, ainsi que par un accompagnement aux transitions professionnelles. Mais il préconise aussi la mise en place d'un contrat de travail spécifique aux plus de 57 ans avec incitations financières pour l'employeur. De quoi susciter des effets d'aubaine !

Pôle emploi

Menace d'un véritable plan social

4 000 emplois pourraient être supprimés à Pôle emploi sous couvert de la baisse du chômage. Mais le chômage ne baisse pas, il se transforme : malgré les chiffres annoncés dans la presse, il y a toujours plus de précarité, et donc toujours plus d'inscrits à Pôle emploi. Quel service avec 4 000 agents de moins ? Quelles conditions de travail ? Aucun des 53 000 salariés

Suite page 20 >>>

» Suite de la page 19

de Pôle emploi n'est de trop pour assurer aux 6 millions de nos concitoyens privés d'emploi la mission de service public qui leur est due (source : <http://www.snutefifsu.fr/pole-emploi>).

RSA

Revalorisations

La prime d'activité et le RSA ont été revalorisés au 1^{er} avril 2018. Pour une personne seule, ils passent respectivement de 526,25 € à 531,51 € et de 545,48 € à 550,93 € par mois.

Formation

Bilan en 2015-2016

Comme chaque année, l'INSEE publie *Formations et emploi* en lien avec la DARES, le CÉREQ, la DEPP et le SIES, pour des constats qui, en général, ne sont guère pris en compte ou, pire, tordus en tous sens pour justifier les politiques néolibérales. Des permanences : les poursuites d'études plus fréquentes et une insertion professionnelle toujours aussi difficile pour les moins diplômés. Une nouveauté, les jeunes sont moins inquiets pour leur avenir professionnel, sans que l'on sache bien pourquoi. Les outils méthodologiques changent, les constats, eux - malheureusement -, persistent... À lire.

• *Formation et emploi*, 2018, collection INSEE-Références.

Publication

Capital(e) ?

Thomas Piketty publie ses chroniques écrites de 2012 à 2016, soit avant le séisme qui a englouti gauche et droite. Elles permettent de conserver une mémoire d'un temps révolu, tout en posant quelques questions clés d'une actualité brûlante.

• *Chroniques 2012-2016*, 2018, Th. Piketty.

Rappel

La crise de l'euro

En 2016, Joseph E. Stiglitz proposait une analyse - certes contestable - de l'euro, avec son livre éponyme sous-titré *Comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe*, constat sans appel. L'oubli est tombé sur cette dimension de la crise financière. Elle n'a pas été réglée, l'euro est toujours une monnaie imparfaite et la remise en cause de la légitimité de l'Europe, liée à cette crise de l'euro, vient l'aggraver. Aucune solution n'a été proposée encore moins appliquée.

• *L'Euro*, J. Stiglitz, traduit par Françoise et Paul Chemla, 2016, Babel/Essai.

SUPPRESSION DE L'ISF, EXIT TAX ET C^{IE}

Le cap ne change pas...

Dans sa communication, le chef de l'État bouscule les normes et les habitudes, comme il a bousculé le paysage politique. Mais nombre de ses réformes dévoilent des choix très libéraux prolongeant certaines orientations de ses prédécesseurs.

Sur le plan fiscal, il privilégie clairement les revenus du capital, au prétexte qu'il faut attirer ou maintenir les entrepreneurs et créateurs d'entreprises sur le territoire national, alors que tout prouve qu'ils ont une forte tendance à le fuir et à s'adonner aux joies de l'évasion et de l'optimisation fiscale, contre laquelle il est pourtant possible de lutter.

Après la transformation de l'ISF en Impôt sur la Fortune Immobilière et la création d'une taxe forfaitaire permettant une imposition plus faible des revenus du capital que ceux du travail, il a annoncé - à l'occasion d'un déplacement à l'étranger - la suppression de « l'exit-tax ». Celle-ci permet de limiter « l'optimisation » fiscale en imposant les propriétaires de valeurs mobilières sur leurs plus-values latentes lorsqu'ils décident de s'expatrier avec leur patrimoine. Cette taxe rapporte directement peu, mais elle évite des pertes fiscales, en raison de son caractère dissuasif. Mais le message du Président est clair. Loin des discours contre les paradis fiscaux, il semble considérer qu'il est pertinent de rentrer dans le jeu de la mise en concurrence des systèmes fiscaux et sociaux, au détriment des recettes publiques correspondantes et du modèle social qui en découle. La baisse programmée de l'imposition des bénéfices des entreprises et la transformation du CICE en allègements définitifs de cotisations sociales patronales suivent la même logique.

À qui profite le crime ?

Au total, selon l'OFCE, l'ensemble des mesures fiscales devraient bénéficier aux 5 % des ménages les plus aisés.

Si l'on associe à ces mesures ses déclarations sur « ceux qui ne sont rien », les « premiers de cordée » et le modèle social qui manquerait de sel..., on comprend que, pour le Président, l'intérêt général n'est même pas la somme de l'intérêt de chacun - comme

le proclamaient les inventeurs du libéralisme économique au XVIII^e siècle -, mais l'intérêt d'une catégorie et d'une seule.

L'uberisation en marche

Côté réformes, les ordonnances Travail ont renforcé les possibilités de flexibilisation et de précarisation des salariés. Les possibilités de dérogation par accord d'entreprise aux normes décidées aux niveaux de la branche instaurent davantage de concurrence entre salariés. Parallèlement, ces ordonnances ont « sécurisé » les employeurs dans leur démarche de licenciement. Enfin, la dilution des CHSCT dans une instance représentative unique, regroupant par ailleurs les comités d'entreprise et les délégués du personnel, entraîne une marginalisation des questions de santé au travail et de conditions de travail, et un recul des moyens syndicaux. Cette évolution peut être rapprochée du peu d'intérêt porté aux analyses, demandes et revendications des corps intermédiaires, et notamment des syndicats.

L'individualisme est par ailleurs favorisé dans le projet de réforme de la fixation des loyers des logements sociaux qui pourraient dépendre des revenus des locataires et non d'une valeur locative fixe. Va dans le même sens, la réforme de la formation professionnelle qui individualise la démarche du demandeur. Quant à la réforme de l'orientation, elle parachève le dispositif en détachant l'inscription à l'Université de l'obtention du baccalauréat et en renforçant la place du mérite individuel à travers l'appréciation de compétences non scolaires et un début de généralisation des lettres de motivation. La valorisation de l'individu performant peut être questionnée dans le contenu de l'ensemble des réformes. On doit se méfier des évolutions qui pourraient mettre sur pied une société où l'individu est de plus en plus isolé dans son rapport aux autres et aux institutions, sur le modèle de l'uberisation. ■

Hervé Moreau



© Florence S. / Flickr.com

DOSSIER

Mai 1968

50 ans après toujours présent

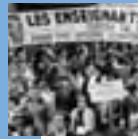


Dossier coordonné par Jean-François Claudon et Frédérique Rolet.

Ont contribué à ce dossier : Jean-François Claudon, Alain Dalançon, Amélie Hart-Hutasse, Hervé Le Fiblec.

Mai 68 fait partie de ces dates connues de tous, mais qui sont sujettes à de nombreuses déformations. Causes de tous les maux pour des politiques comme N. Sarkozy qui se faisait fort d'en « liquider l'héritage », réduits à une simple poussée de fièvre de la jeunesse pour d'autres, les événements de Mai constituent avant tout le plus grand mouvement social de notre histoire.

Près de 10 millions de grévistes, ainsi que des centaines de milliers d'étudiants et de lycéens mobilisés, occupèrent les usines pour les uns, les facultés ou les lycées pour les autres. La puissante poussée sociale déboucha sur de grandes conquêtes, rendues possibles par la libération de la parole, la recherche d'alternatives aux logiques de domination et par la floraison de projets visant à reprendre la main sur le travail. Outre les légitimes revendications salariales, s'exprimèrent dans ces belles journées des aspirations nouvelles à davantage de démocratie, à une société plus ouverte et plus juste. Le syndicalisme enseignant ne pouvait que tenir une place importante dans ces combats. Le dialogue – parfois tumultueux – instauré entre enseignants et lycéens permit d'élaborer des projets de réforme pédagogique, de travailler à partir du quotidien des classes à l'objectif d'une démocratisation de l'enseignement secondaire, portée dès avant par le SNES. L'incitation à l'action collective, la dimension politique – au sens plein du terme – des questions posées ont ouvert des brèches et, en dépit des ravages actuels causés par les politiques libérales, les événements de mai 1968 ont incontestablement produit des changements durables.



La France avant Mai

Se méfier de l'eau qui dort

La formule malheureuse du journaliste Pierre Vianson-Ponté selon laquelle, début 1968, « la France s'ennu[ya]it » en dit long sur l'incapacité des élites à anticiper un mouvement qui venait pourtant de loin.

Bien sûr, la forte croissance, la quasi-inexistence du chômage et la stabilité apparente du régime gaullien étaient autant d'éléments qui accréditaient la thèse d'une France « du milieu de la route ».

Mais plusieurs courants travaillaient la société française en profondeur. L'élection présidentielle de 1965 avait montré la fragilité du régime, De Gaulle ayant été mis en ballottage par Mitterrand, candidat unique de la gauche au premier tour. Le rapprochement FGDS-PC se concrétisa par un accord de désistement aux législatives de 1967 où il s'en fallut de peu pour que les gaullistes perdent leur majorité.

Le réveil des salariés

Cette reconfiguration électorale était l'expression du regain de combativité des salariés français, lié à la conclusion, en 1966, du



© B.M. de Lyon

Grève combative à la Rhodiaceta à Lyon en 1967

pacte d'unité d'action entre la CGT et la CFDT. La grève victorieuse des mineurs, au printemps 1963, avait incontestablement inauguré une nouvelle période. À l'été 1967, furent publiées les ordonnances anti-Sécu. Cette tentative de mise en coupe réglée déboucha sur des grèves combatives chez Dassault à Bordeaux, chez Rhodiaceta à Lyon et Besançon, ainsi que sur un explosif rassemblement paysan à Quimper en octobre. De façon significative, à la fin de l'année, la montée des travailleurs fut particulièrement forte dans l'Ouest où se côtoyaient une payannerie progressiste et une classe ouvrière aussi jeune que rebelle. ■

Là d'où vint l'étincelle

L'époque du « malaise étudiant »

Les années 1960 ont transformé l'Université française. Des centaines de milliers de nouveaux étudiants y amenèrent inmanquablement de nouvelles passions, de nouveaux combats et de nouvelles attentes.

En 1967, on compte pas moins de 500 000 étudiants en France, soit une croissance de 130 % par rapport à 1960. L'augmentation des effectifs est encore plus forte en province que dans la capitale. À Brest par exemple, ils sont multipliés par six. On note également une arrivée massive de représentants des classes moyennes et populaires. Dans les facultés de cet Ouest en pleine mutation, pas moins de 80 % des étudiants sont boursiers.

Cette diversification sociale accélérée inquiète le camp conservateur. Face à cet afflux de nouveaux entrants, les « héritiers » perdent en effet l'assurance, à l'issue d'études standard, de débouchés de carrière adossés au capital socio-économique familial. On est là

à la racine de ce « malaise étudiant » qui devient alors une sorte de *topos*. Selon Bernard Pudal, *Les Héritiers* de Bourdieu et Passeron (1964), *Les Choses de Perce* (1965), mais aussi les publications situationnistes, sont autant de textes où « les étudiants sont érigés en symptômes de la crise d'un capitalisme triomphant dont, au lieu d'être les bénéficiaires "naturels", ils sont victimes ». C'est dans le cadre de cette crise que se réalise l'intense politisation de la jeunesse étudiante. Entre le maintien d'une séparation sexuée dans les cités U, l'ébauche de sélection larvée mise en place par le plan Fouchet à l'entrée de l'Université, l'autoritarisme du pouvoir et l'insoutenable guerre du Vietnam, les raisons de s'indigner ne manquent pas. ■

Et dans le second degré ?

« L'explosion scolaire » est le signe d'une forte demande sociale de poursuite des études et de besoins de qualifications. Dans le 1^{er} cycle, où le CES préfigure le « collège unique », l'orientation répartit les élèves suivant trois voies hiérarchisées. Dans le second cycle général et technique, les effectifs globaux baissent en 1967 ; 15,4 % seulement de la classe d'âge 18-20 ans obtiennent le bac ; les enfants d'ouvriers ou employés ne représentent que 30 % des bacheliers ; le taux de réussite n'atteint que 59,6 %. Beaucoup de nouveaux établissements ont été construits, mais subsistent des déserts scolaires. De nombreux enseignants ont été recrutés, dont les rangs se sont rajeunis et féminisés, mais insuffisamment, et parmi lesquels la proportion des auxiliaires s'accroît. Les conditions de travail, à cause de la lourdeur des effectifs, sont épuisantes. La « rénovation pédagogique » a bien commencé, à travers tâtonnements et débats. Mais les enseignants refusent d'avoir à choisir entre amélioration des conditions de travail et rénovation des méthodes pédagogiques.

Chronologie Mai 68

Crise étudiante

Crise sociale

-> **3 mai** — Expulsion des étudiants occupant la Sorbonne et premiers affrontements
- 10 mai** — « Nuit des barricades » dans le Quartier latin (au moins 350 blessés et 469 interpellations)
- 13 mai** — Manifestation monstre de solidarité avec les étudiants à Paris
- 14 mai** — Vote de la grève à Sud-Aviation Bouguenais, près de Nantes
- 22 mai** — On dénombre 10 millions de journées non travaillées

L'essence d'un mouvement

La plus grande grève de notre histoire

Bien peu de gens se souviendraient aujourd'hui du mois de mai 1968 si la crise étudiante n'avait pas débouché sur le plus grand mouvement social de l'histoire française.

Le 3 mai, sur ordre du recteur Roche, la police évacue la Sorbonne, occupée par 400 étudiants. Le Quartier latin s'embrace une première fois. Du monde intellectuel, ainsi que des centrales syndicales, s'élèvent alors des voix pour dénoncer les violences policières.

Le fleuve sort de son lit

Le lendemain de la « nuit des barricades » du 10 mai, un ordre de grève est lancé pour le 13. La manifestation unitaire de solidarité, appelée par la CGT, la CFDT, l'UNEF, le SNESup et la FEN, qui rassemble un million de personnes entre République et Denfert-Rochereau, fait basculer le monde du travail de la sympathie passive pour les étudiants à l'opposition frontale au pouvoir. Dès le 14 mai, à Bouguenais, les salariés de Sud-Aviation votent la grève illimitée ; le 15, Renault-Cléon fait de même ; le 16, c'est au

tour de Flins et de Billancourt de rejoindre le mouvement ; le 17, les métallos, la construction mécanique, la RATP, la SNCF et EDF entrent dans la danse.

À partir du 20 mai, l'appareil productif est au point mort. Dans les lieux de travail occupés, la parole se libère, les aspirations à un changement radical de société se font jour.

On se prête à rêver d'un nouveau Juin 1936. Mais, comme le signale Jean-Marie Pernot, « alors que les grévistes du Front populaire ne contestaient nullement les directions syndicales, le mouvement de 1968 est souvent "basiste", les directions confédérales ou fédérales s'effaçant devant les grévistes ». L'imagination était aux portes du pouvoir. ■

À l'heure des bilans

Les acquis de Mai font débat : « miettes » obtenues à l'issue de négociations qui ont, *in fine*, cassé la dynamique gréviste ou avancées comparables à celles de 1936 ? Les trois gains les plus substantiels du « protocole d'accord » de Grenelle restent l'augmentation du SMIG de 35 %, la hausse de 10 % des autres salaires et la reconnaissance des sections syndicales d'entreprise. Rien sur l'abrogation des ordonnances anti-Ségu de 1967 ; quant à la baisse du temps de travail, le patronat accepta de l'envisager à l'horizon... 1974 ! On a pu noter que le texte de « l'accord » faisait dix-huit fois référence à des négociations ultérieures, dix fois à des déclarations d'intention et cinq fois seulement à des mesures sociales concrètes et chiffrées. Mais le basculement du rapport de force en faveur des salariés leur permit d'enranger de nombreux acquis dans les années qui suivirent.

Comment se dénoue une crise

De l'acmé gréviste au lent reflux

Dès le 20 mai, le pays est paralysé. Les syndicats, maîtres du jeu, louvoient, hésitant à s'engager dans des négociations menées en position de force ou à emprunter la voie périlleuse du durcissement.

Le 21, des rencontres officieuses ont lieu et, deux jours plus tard, les grandes centrales se disent prêtes à discuter. Rue de Grenelle, les négociations débouchent, le 27 mai, sur un « protocole d'accord » (voir ci-dessus). L'esprit de Mai impose à Georges Ségu, avant de ratifier ce modeste protocole, de consulter la « base », qui est alors aux yeux de tous l'AG de Renault-Billancourt. Mais les grévistes, qui avaient déjà voté la poursuite du mouvement, sifflent les résultats de la négociation, que le leader cégétiste était venu, selon ses propres dires, leur « exposer objectivement ».

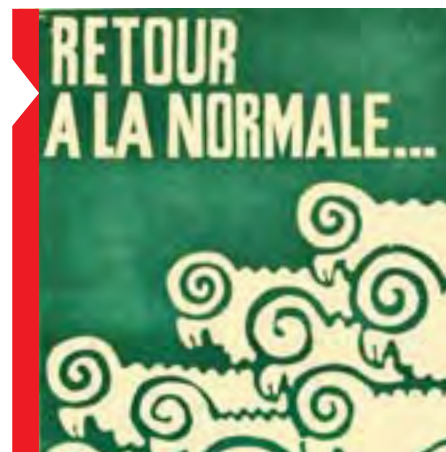
Normalisation, piège à...

Les pourparlers achoppant, le mouvement risque de se durcir. À la CGT, on renvoie alors la satisfaction des revendications à des négociations de branche ultérieures. La CFDT,

Non, les salariés ne se sont pas comportés comme des moutons !

elle, s'aligne sur la gauche non-communiste qui cherche une issue dans un gouvernement Mendès-France allant de Giscard à Geismar – ce que le PCF ne peut accepter.

C'est le moment que choisit De Gaulle pour reprendre l'initiative. Il annonce le 30 mai la dissolution de l'Assemblée. Le lendemain, les premiers signes de reprise sont perceptibles. Mais que la décrue sera longue ! Début juin, le travail reprend dans plusieurs secteurs, tandis que le conflit se durcit dans l'automobile et la métallurgie. Le 6, on se bat à Flins. Le 10, on compte encore plus d'un million de grévistes. Les évacuations commencent alors : le 14, c'est l'Odéon ; le 16,



© Beaux Arts Poitiers par T.O.

la Sorbonne... Las, les derniers bastions grévistes reprennent le travail entre le 17 et le 20 juin, à quelques jours d'un scrutin qui verra le triomphe des gaullistes. ■

Crise politique

27 mai

- ▶ Accords de Grenelle
- ▶ Meeting de Charléty où est avancée l'idée d'un gouvernement Mendès-France

29 mai

- ▶ Double manifestation à Paris à l'appel de la CGT et du PCF pour un « gouvernement populaire »
- ▶ De Gaulle disparaît pour consulter Massu à Baden-Baden

30 mai

- ▶ Retour de De Gaulle et annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale
- ▶ Manifestation gaulliste sur les Champs-Élysées

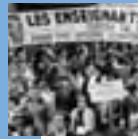
Début juin

Décrue des mouvements gréviste et étudiant

Reflux

23 et 30 juin

Raz-de-marée gaulliste aux élections législatives anticipées



Autonomes, mais unitaires

La FEN et le SNES dans le mouvement

Dans la FEN, la conquête de la majorité du nouveau SNES par le courant « Unité et Action », en 1967, a été perçue comme un coup de tonnerre. Deux façons de voir vont dès lors rivaliser et s'opposer dans la fédération.

Le SNES s'est engagé depuis la rentrée 1967 dans un plan d'actions, continu et progressif, pour une réforme démocratique du service public d'éducation, s'appuyant sur la promotion des enseignants de second degré et nécessitant la revalorisation de la condition enseignante. S'il s'inscrit dans le pacte d'unité d'action CGT-CFDT, la FEN le récuse. Après les grèves unitaires dans le second degré par zones, en février-mars, le SNES prévoit une nouvelle grève le 24 mai. La FEN se cantonne à la promotion du colloque CNAL (Comité national d'action laïque) et à une journée d'action sans grève sur le budget de l'Éducation nationale.

De la base au sommet, unité !

Les syndicats enseignants condamnent unanimement la répression policière contre les étudiants. Il faut attendre les grandioses manifestations du 13 mai auxquelles les enseignants participent massivement, pour que la grève non limitée soit déclenchée quelques jours après. Mais alors que la FEN appelle à la fermeture des établissements, le SNES souhaite qu'ils restent ouverts pour favoriser le contact avec les élèves et les parents. La grève va durer jusqu'au début du mois de juin. C'est la plus longue jamais organisée dans l'éducation, et très suivie. Totale nouveauté, des comités de grève souvent intersyndicaux (FEN, CGT, SGEN) sont constitués. Parfois, les CAL et des parents d'élèves y sont associés. La base affirme sa légitimité mais les sections syndicales restent très actives. Les S1, S2 et S3 du SNES, comme les sections départementales du SNI et de la FEN, jouent en effet un rôle déterminant dans l'organisation du mouvement, la participation aux manifestations et la formalisation des demandes



Le 13 mai, la participation des enseignants est massive. Début d'un mouvement de fond...

en revendications. La FEN décide d'arrêter la grève le 6 juin, mais le SNES s'y refuse à la suite d'une consultation des S1, estimant que les résultats des négociations sont insuffisants. Isolé, le syndicat est pourtant amené à « reconvertir l'action » le 10 juin, à la suite d'une seconde consultation.

Enseignants-travailleurs-étudiants

C'est l'unité constamment proclamée sur les banderoles et dans les discours. La FEN a souhaité être à la jonction de deux mondes : le mouvement étudiant et le mouvement ouvrier. Mais si elle soutient les directions de l'UNEF et du SNESup, réussit à entraîner FO, elle reste distante vis-à-vis de la CFDT et, très vite, s'éloigne de

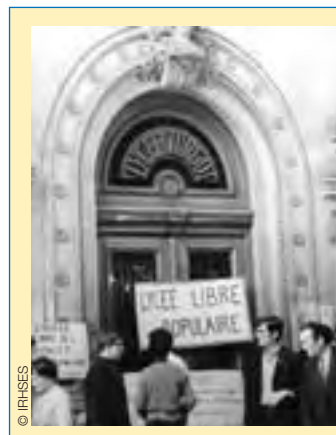
la CGT. Le SNES cherche lui aussi à maintenir le contact avec l'UNEF et le SNESup, mais les désaccords apparaissent vite, tandis qu'il privilégie ses relations avec la CGT. Sur le terrain, les situations sont fort diverses, mais, dans l'ensemble, on reste entre soi, même dans les manifestations. La jonction avec les ouvriers est difficile, encore plus avec les paysans, et même avec les étudiants. La guerre est déclarée entre la CGT et le PCF d'une part et les radicaux « gauchistes », qui eux-mêmes sont divisés – quelles qu'ils soient à l'intérieur de la FEN et de ses SN.

Dix ans de gaullisme, ça suffit !

Chacun entre dans le mouvement avec son identité, ses revendications. La double tâche du syndicalisme de la Charte d'Amiens est mise en pratique : lutter pour obtenir des améliorations immédiates sur les revendications, dans la perspective de la construction d'une société nouvelle, socialiste, à inventer. Mais au-delà de la fin du pouvoir gaulliste, il n'existe pas d'accord sur les voies pour y parvenir. Alors que la FEN participe au meeting de Charléty, le 27 mai, à l'appel de l'UNEF, du PSU et de la CFDT, dans une atmosphère de vacance du pouvoir, le SNES, lui, refuse d'y participer. Il suit en cela la CGT et le PCF qui condamnent l'initiative et réclament un « gouvernement populaire » sur la base d'un programme commun. ■

Les fruits de mai

Si l'augmentation des traitements de 8,5 % est reprise en partie par l'inflation, il faut retenir l'augmentation des créations de postes (4 100 pour le second degré dès la rentrée suivante), un plan de titularisation des auxiliaires de grande ampleur ; la création de nouveaux corps (CE-CPE, conseillers d'orientation), des améliorations des conditions de travail des MI-SE, l'abaissement des seuils de dédoublement des classes (sans aller jusqu'à 25 élèves), la réduction des services des professeurs de l'enseignement technique (PT et PTA), l'élargissement des droits syndicaux... Mais des promesses ne sont pas tenues : l'abaissement du service des certifiés à 17 heures et l'unification du recrutement des professeurs du second degré (MUR).



À l'école de Mai

Discussions dans les établissements occupés

Dans les lycées restés ouverts et/ou « occupés », des commissions de professeurs et parfois d'élèves aboutissent à des propositions.

Si l'institution scolaire n'est pas remise en cause, on exige sa profonde réforme pour former l'homme et le citoyen – plus souvent que le travailleur.

On repense la vie dans les établissements : autonomie, direction collégiale ou contrôle par un conseil, participation des représentants du personnel et généralement des élèves et des parents. La reconnaissance de responsabilités aux lycéens pose la question de la discipline. Si celle du lycée « caserne » napoléonien est unanimement rejetée, on avance l'autodiscipline ou un « encadrement éducatif et non disciplinaire ».

On parle beaucoup de « rénovation de l'enseignement », englobant méthodes, orientation, contenus et programmes, « esprit de l'enseignement » et « sens du métier d'enseigner ». Une forte demande se manifeste pour un enseignement ouvert sur la vie et le monde, une pédagogie active et participative. On réfléchit sur une « nouvelle définition

de la culture scolaire » reposant sur « un tronc commun culturel ».

L'imagination pour pouvoir

La question des moyens n'est jamais oubliée : construction et rénovation de bâtiments, abaissement des effectifs à 25 élèves par classe, recrutements de nouveaux enseignants dont il faudrait revoir la formation,

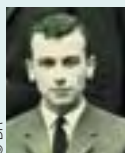
et de tous les autres types de personnels nécessaires au fonctionnement harmonieux de la communauté éducative.

On discute surtout sur les modalités du bac, car rares sont ceux qui défendent le boycott : finalement le bac aura lieu, réduit à un oral, en tenant compte du livret scolaire, et en conservant son statut de premier grade universitaire. ■

*Une commission profs-élèves
au travail pour une profonde
réforme de l'institution scolaire*



© IRHSES



© DR

« J'ai eu la grande chance de participer à Mai 68 ! »

Témoignage d'Henri Lanta, professeur de Sciences et techniques économiques (STE) puis de SES, un des fondateurs de cette nouvelle discipline et par ailleurs S1 du lycée Monod d'Enghien en 1968.

Rentrée scolaire 1965. Nommé professeur de sciences et techniques économiques au lycée pilote G.-Monod d'Enghien-les-Bains.

Janvier 1968. Élu secrétaire du S1. Quarante à cinquante syndiqués (sur un effectif total d'environ 200 enseignants).

Un souvenir précis : la patience de la majorité des syndiqués à l'égard de nos camarades trotskystes qui ne cessent d'exiger un vote du S1 en faveur de la grève générale, première étape à coup sûr de la Révolution. Hélas, la majorité du S1 n'est pas persuadée qu'une révolution de type trotskyste soit urgente...

Mai 1968. Eh bien, la voilà la grève générale ! Au lycée d'Enghien, comme partout, grève totale, occupation, assemblée générale quotidienne. SNES et SGEN, tous ensemble, tous ensemble ! Au SGEN, Suzanne Citron – ma collègue d'histoire-géographie en Terminale – tient une place importante.

De nombreux parents participent aux AG. Les affrontements – verbaux – restent mesurés. Proviseur, censeurs, surveillants généraux font confiance, ne se préoccupant que de la sécurité, ce qui eut pour conséquence de fermer, à plusieurs reprises, les grilles du lycée pour empêcher la JCR d'entrer et prêcher la bonne parole.

Tant qu'il est resté de l'essence dans le réservoir de ma 2 CV, je suis allé m'informer au S3 de Paris (rue Regnard, à 50 m du Théâtre de l'Odéon).

Mai 1968. Les règles, les contraintes, les habitudes sont mises de côté. On ose parler, préciser ce à quoi l'on tient, on écoute, on invente, des relations de très forte amitié – quelquefois plus ! – se multiplient. On pique-nique dans le parc qui donne sur le lac.

Mai 1968. Nouvelle organisation du travail, nouveaux programmes, nouvelle pédagogie, nouveau baccalauréat... Tout semble possible !

D'ailleurs, à titre personnel, les années qui suivent n'auraient évidemment pas été les mêmes sans Mai 1968. Certes, la naissance, en 1966-1967, de l'enseignement des sciences économiques et sociales a joué, elle aussi, un rôle important mais, avant 1968, un professeur de moins de trente ans, avec cinq années d'ancienneté, jamais inspecté (!), n'aurait jamais pu être nommé chargé de mission d'inspection générale. C'est pourtant ce que me propose en mars 1970 l'inspecteur général de sciences économiques et sociales, Guy Palmade.

L'aventure dura huit ans (sans que je perde le contact avec le SNES, même si je ne pouvais plus y militer). C'est en 1978, en effet, que je demandai à quitter l'inspection générale pour retrouver mon métier de professeur de STE, puis de SES.

Je tiens beaucoup à rendre hommage à Guy Palmade qui fut, discrètement, de façon mesurée mais sur bien des plans, un homme de Mai 1968.



Mai 1968

Entretien

« Dans les lycées, c'est la dimension anti-autoritaire qui prend le dessus »

Robi Morder est président du GERME*. Ce juriste fut un des acteurs de 68, puis de l'après-Mai, en tant qu'animateur du CAL** du lycée Turgot et des luttes de 1973 contre la loi Debré. Il publie en 2018, chez Syllepse, avec Didier Leschi, *Quand les lycéens prenaient la parole*.



L'US Mag : Être lycéen en 1967-1968, le bel âge ?

Robi Morder : Les établissements scolaires et universitaires, ce sont des lieux de sociabilité, y compris militante. Mais les étudiants ont une tradition d'organisation légitimée de longue date, avec l'UNEF notamment. Ce n'est pas le cas dans le secondaire. Et même là, il faut regarder les spécificités d'un côté des lycées généraux, et de l'autre l'enseignement technique, notamment les CET (collèges d'enseignement technique). Si, dans les lycées, l'accès à la filière lycées/université s'ouvre de plus en plus à des catégories sociales moins favorisées, cette ébauche de démocratisation paraît fragile. Les cahiers de revendications des CAL montrent l'importance du thème de la sélection. Dans l'enseignement technique où se concentrent les enfants d'ouvriers, et donc les premiers enfants des immigrations du Sud (Espagne, Portugal, Afrique du Nord) quasiment absents des lycées classiques et modernes, la question du chômage est très présente. Partout, pour ces jeunes mineurs, être entendus est une question de dignité.

L'US Mag : Quel rôle les lycéens ont-ils joué en Mai 68 ?

R. M. : Il y a une trentaine de villes universitaires en 1968, il y a des centaines de villes avec des lycées et des CET. Dans l'ombre des étudiants à l'échelle nationale, dans beaucoup d'endroits faute de facultés, les lycéens jouent le rôle des étudiants, comme en Aveyron. Et là où les lycées sont occupés, ils sont ouverts aux populations et grévistes des quartiers, servent de lieux de réunion, d'animation, comme le lycée Turgot à Paris par exemple. Il n'y a pas des Sorbonne partout...

L'US Mag : Pourquoi a-t-on pu parler du début de la décennie 1970 comme d'un véritable « Mai 68 des lycéens » ?

R. M. : Dans les années qui suivent 1968, le mouvement étudiant entre en crise, se divise, est bousculé par des réformes sectorielles avec des mobilisations certes, mais elles aussi sectorielles. Dans les lycées qui ne seront confrontés aux réformes qu'à la mi-décennie, c'est la dimension anti-autoritaire qui prend le dessus. Les grandes grèves de 1971 (arrestation du lycéen Guiot) ou de 1973 (loi Debré sur les sursis) sont des moments forts, la contestation s'étend jusque dans les premiers cycles des lycées (les collèges d'aujourd'hui), dans les bourgs, l'enseignement technique. Toutes les autorités et institutions sont visées : police, armée, famille, administrations. Dans certains lycées, c'est quasiment un contre-pouvoir qui s'installe et effraye les administrations. Les enseignants ne sont pas à l'abri



de cette rébellion, notamment dans le technique où ils jouent un rôle de contremaîtres face à une insubordination peu médiatique, mais de plus en plus importante.

L'US Mag : Les lycéens ont-ils innové, pendant les années 1970, en termes de formes d'organisation et de méthodes de lutte ?

R. M. : Si les étudiants avaient une tradition syndicale ancienne, tel n'était pas le cas des lycéens. La tentative des CAL – jouant un rôle à la fois syndicalo-politique et de mouvement générationnel – est brève. En moins d'un an, ils passent de la naissance à l'éclatement. Certes, l'UNCAL se veut un syndicat, mais c'est l'extrême gauche qui domine les mobilisations. Comme elle ne peut être la représentation des larges masses qu'elle influence, et à défaut de syndicat, elle « invente » dans le mouvement de 1971 la coordination, système d'assemblées générales élisant des délégués qui se coordonnent. Ce modèle est ensuite adopté par les mouvements étudiants. En 1973, l'enseignement technique prend son autonomie et constitue sa

propre coordination. Ce mouvement contre la loi Debré voit donc trois coordinations (lycéenne, CET, étudiante) pour une mobilisation commune.

L'US Mag : Peut-on déceler des évolutions dans les combats des générations lycéennes d'après-Mai ?

R. M. : Avec les réformes (collège unique, lycées à la fois généraux, modernes et professionnels), la crise économique et le chômage, les revendications matérielles – qui n'avaient jamais disparu – reprennent le dessus. On est passé des grèves « ras-le-bol » printanières à des mobilisations plus « automnales » autour des conditions des rentrées, des effectifs des classes. À partir de la fin des années 1970, les caractéristiques des mouvements du technique sont devenues celles de l'ensemble du secondaire. Le chômage est là, et les poursuites d'études sont davantage des leviers pour se prémunir du chômage que des moyens de promotion sociale. Après l'expérience du syndicat CPL (coordination permanente lycéenne) en 1979/1982, le fait syndical s'impose avec le mouvement de 1986 contre la loi Devaquet et, aujourd'hui, les lycéens ont autant de syndicats que les étudiants : FIDL, UNL, SGL... Le renouvellement générationnel fragilise en même temps qu'il garantit une réinvention permanente des formes d'action dans un enthousiasme et des élans caractéristiques de la jeunesse. ■

* Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants

** Comité d'action lycéen

Un accélérateur des réformes éducatives

Les mois qui ont suivi le mouvement de mai ont vu de profondes réformes éducatives se mettre en place.

La loi sur les universités, en octobre, consacre une gestion plus démocratique du supérieur et pose le principe d'une formation universitaire pour tous les enseignants. Mais le ministre Edgar Faure avait ouvert aussi une série de chantiers dans le second degré.

Les CPE, mais pas que !

Certains aboutissent dans l'année scolaire qui suit. Les anciens conseils d'administration, dominés par l'administration et aux prérogatives réduites, sont transformés : y entrent des représentants enseignants, élus sur listes syndicales, en nombre, mais aussi des parents d'élèves et des élèves. De même, les parents participent aux conseils de classe, aux objectifs modifiés par la suppression des « compositions » trimestrielles qui donnaient lieu à classements. L'abandon partiel des notes, remplacées par des évaluations par lettres (A, B, C, D, E), a fait long feu, mais n'était qu'une petite partie de la transformation de l'évaluation.

L'abandon de l'enseignement du latin – alors discipline de sélection – en Sixième fait débat dans la profession (certains voulaient le latin pour tous). Quant à la création des



© Michèle Chaffaux/Flickr.com

premiers bacs technologiques, elle est dans la logique de l'alignement progressif de l'enseignement technique sur les filières « modernes et classiques ». Progrès aussi l'idée d'un travail plus autonome des élèves (avec la création des foyers socio-éducatifs), et de laisser aux professeurs une marge de manœuvre dans l'organisation des enseigne-

Elles s'inscrivent dans le foisonnement du débat éducatif des années 1960

ments, qui aboutit aux « 10 % culturels » (1973). S'ouvrent aussi les discussions qui mènent, en 1971, à la création du corps des CPE, aux missions plus éducatives que disciplinaires.

Pour l'essentiel, ces réformes sont inspirées de réflexions, notamment syndicales, bien antérieures au mouvement de mai, qui s'inscrivaient

dans le foisonnement du débat éducatif des années 1960, alors que le système scolaire, et le second degré en particulier, apparaissait comme à bout de souffle et incapable de répondre aux aspirations à la démocratisation scolaire portées notamment par le SNES et sa nouvelle direction, arrivée en 1967. ■

Transmettre une « année sans pareille »

Lorsque l'on veut comprendre la manière dont l'histoire scolaire rend compte d'un événement comme Mai 68, rien ne remplace la lecture des programmes et surtout l'observation des pratiques enseignantes.

Ces deux démarches s'avérant fastidieuses pour les non-spécialistes, on en revient souvent à feuilletter les manuels pour comprendre ce qui se passe dans les classes, alors que l'usage de ces derniers est très divers et n'exclut pas l'utilisation d'une multitude

d'autres ressources. Dire ce que racontent les manuels peut avoir son intérêt, si l'on n'oublie pas ces quelques réserves...

Du fait des programmes, Mai 68 apparaît dans la plupart des manuels de Troisième, ainsi que dans ceux de Terminale des séries générales et technologiques, et de Première des séries STL, STI et STD2A. Un point commun de tous ces manuels est la place très restreinte accordée aux événements dans les pages « leçon » – voire leur totale absence. En effet, il ne s'agit pas de s'attarder trop longtemps sur ces quelques semaines dans le cadre de chapitres aussi

vastes que « *Françaises et Français dans une république repensée* » (Troisième, de 1944 aux années 1980), ou encore « *Médias et opinion publique dans les grandes crises politiques en France depuis l'Affaire Dreyfus* » (Terminales ES/L).

Programmes obligent !

L'entrée privilégiée pour traiter Mai 68 est presque systématiquement celle de l'ensemble documentaire thématique, la fameuse « double page » dans laquelle les plus célèbres affiches et les photographies attirent l'œil des élèves...

En Troisième, les manuels évoquent Mai 1968 dans le cadre d'études consacrées à l'évolution de la jeunesse. En Terminale, ce sont les problématiques du rôle des médias, de l'évolution de l'opinion publique, ainsi que la thématique de la crise politique qui dominent. Les grands absents des manuels – parce qu'ils ne sont pas dans les programmes ! – sont bien hélas le monde du travail, les grèves des employés et ouvriers, et le mouvement syndical... ■

Ouvriers, employés : les grands absents...



© Philippe Rueten

LA QUESTION DES SUJETS DU DNB fait régulièrement débat de par leur orientation, leur difficulté...

DNB : zéro sur tous les sujets ?

De nouveaux sujets zéro ont été mis en ligne sur Eduscol et méritent d'être regardés de près car ils donnent des indications sur ce qui peut être attendu des élèves à l'examen.

Épreuves discutables

Les deux disciplines scientifiques choisies cette année sont les SVT et la Technologie. En SVT, aucune connaissance n'est exigée, mais le sujet est plus abstrait en série professionnelle. En technologie, le sujet de la série générale est trop difficile, ne comporte pas de réelle étude de système, et il y a trop de documents à lire.

Attention : au DNB une seule copie sera demandée pour les deux disciplines tirées au sort, il faudra donc être vigilant pour que chacun des sujets soit corrigé par des collègues de la discipline concernée !

En sciences physiques, le sujet de la série générale ne porte pas sur des notions nou-



velles telles que le son, les signaux, l'univers..., ce qui ne permet pas de se rendre compte de ce qui peut être attendu au DNB sur ces nouveautés.

En histoire-géographie-EMC ces sujets posent problème en EMC. Pas d'analyse ou de critique de documents mais des exercices de récitation proches du QCM avec un exercice assez artificiel dans la forme, et n'appelant à aucune réflexion de fond.

En français, maintien d'une épreuve en plusieurs parties, encore plus émiettée qu'auparavant. Les questions de grammaire et de vocabulaire sont déconnectées du sens du texte et peu de justifications attendues dans les questions de compréhension. Les deux dictées sont difficiles, avec des « pièges » inutiles. La question sur l'image est reliée artificiellement à l'analyse du texte.

En mathématiques, les sujets proposés sont les mêmes que l'an dernier, et posent notamment problème en terme de niveau de maîtrise de la langue requis. En mathématiques comme dans d'autres disciplines ces sujets souffrent d'une absence de grille d'évaluation.

Le SNES-FSU demande qu'au-delà des ajustements nécessaires sur les programmes du collège et la nécessité de repères annuels, une réflexion soit engagée conjointement sur les épreuves du DNB. ■

Sandrine Charrier



LE MINISTRE a publié quatre notes de service sur l'enseignement des mathématiques et du français.

Dans quel but ? Prendre la place de l'inspection ? Caporaliser les enseignants ? Revenir à l'école d'avant 68 ?

L'inspecteur Blanquer et son nouveau gadget

Premier constat, ces notes de service accumulent les erreurs. En lecture, la difficulté d'un texte se mesurerait à sa longueur, sa syntaxe et son lexique. Selon ce principe, il serait aisé d'étudier *L'étranger* de Camus en Cinquième, par exemple ! Plusieurs consignes sont absurdes, par exemple : « expliciter les noms des classes de mots ». Ce n'est pas en expliquant le mot « adverbe » que l'on fait comprendre la notion car l'adverbe ne porte pas toujours sur le verbe. Concernant le calcul (mental, en ligne et posé), les préconisations s'arrêtent à la recherche du résultat, oubliant la raison ayant conduit à ce calcul. Mais plus grave, ces notes reposent sur des analyses biaisées. Ce n'est pas parce qu'un élève connaît les règles d'accord du participe

passé, qu'il a fait des exercices du BLED, qu'il ne fera pas de fautes d'accord à l'écrit comme à l'oral ; ou parce qu'il saura calculer qu'il aura « le plaisir de jouer avec les nombres ». Hélas, ce n'est pas si simple. Pourtant une note de service aurait pu être utile si elle avait préconisé de renforcer la formation continue, permis de réfléchir à la continuité entre élémentaire et collège et aux enjeux des disciplines.

Une autre méthode

Il aurait fallu s'interroger sur ce qui fait, aujourd'hui, obstacle aux apprentissages en français et mathématiques. Quelles sont les conséquences de l'écart actuel entre l'écrit et l'oral, entre la langue que les élèves parlent, entendent, et ce français standard qui ne peut



s'apprendre qu'à l'école ? Pourquoi de nombreux problèmes mathématiques ne peuvent-ils plus être facilement modélisés par les élèves ? La démarche du ministre n'est bonne ni pour les élèves ni pour les enseignants. Elle part de constats d'échec (les élèves seraient mauvais en français et en mathématiques) et, sans s'interroger sur les causes, prend le contre-pied des méthodes utilisées, revenant à celles des années 50, sans tenir compte de la perte d'heures dans ces deux disciplines. ■

Jean-François Clair, Magali Espinasse

LES RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE - BLOIS 2018



Le stage national du groupe histoire-géographie, dans le cadre des **XXI^{es} Rendez-vous de l'Histoire à Blois**, aura lieu du 11 au 13 octobre 2018. Ce stage propose à la fois des réunions entre collègues du

SNES-FSU, et la participation aux manifestations des Rendez-Vous qui ont cette année pour thème « **La puissance des images** ».

La table ronde animée par le SNES-FSU évoquera les « **Cultures visuelles : normes et transgressions de la période médiévale à nos jours** ». Inscriptions sur le site : www.snes.edu/Les-rendez-vous-de-l-Histoire-de-Blois-2018-La-puissance-des-images.html.

La participation au stage donne droit à une autorisation d'absence. Le nombre de places étant limité, n'oubliez pas de vous inscrire rapidement.

À LA DEMANDE DU MINISTRE, le Conseil supérieur des programmes (CSP) vient de lui remettre une note d'analyses et de propositions sur les programmes du lycée et sur les épreuves du baccalauréat, disponible sur le site du CSP.

Lycée : des programmes orientés



© Olivier Texaud

On aurait pu attendre une réflexion de fond sur la nécessaire démocratisation du lycée et sur la construction d'une culture commune émancipatrice. Cette note est en réalité plutôt une mise en musique des réformes ministérielles et assure en quelque sorte leur « service après-vente ». Plusieurs passages sont consacrés à la défense des réformes du lycée et du baccalauréat, cadre justifiant selon le CSP une refonte d'ampleur des programmes et des modalités d'évaluation avec une part de contrôle continu.

Qui doit faire quoi !

La note montre une approche fondée sur une hiérarchie des disciplines. Elle prône le « retour aux fondamentaux », fait l'éloge de la dissertation, et porte une conception de l'évaluation réduite aux savoirs et aux méthodes sans en même temps évoquer la capacité à élaborer une réflexion, à comparer des documents ou à mettre en relation des savoirs. Elle donne même des indications sur les répartitions horaires entre disciplines et sur

les enseignants qui pourront intervenir dans tel ou tel enseignement...

Des délais inquiétants

Concernant les propositions sur les programmes, certaines sont portées par les collègues et rappelées dans le bilan que le SNES-FSU a élaboré (voir www.snes.edu/Bilan-des-programmes-du-lycee-Mai-2018.html). Pose en particulier problème la lourdeur de certains programmes.

Le SNES-FSU s'inquiète du tempo imposé aux groupes d'élaboration des projets de programmes (GEPP) qui doivent rédiger les textes d'ici le mois d'octobre. Quelle qualité en attendre dans un tel contexte ? Quel pilotage politique des contenus ? Quelle marge de discussion des préconisations de la note ?

Sur tous ces points, le SNES-FSU demande de la transparence et en particulier que la composition des GEPP soit rendue publique, comme le prévoit la Charte des programmes. ■

Sandrine Charrier

FORMATION DES ENSEIGNANTS. La FSU a été reçue en audience au MEN le 24 avril par la conseillère sociale du ministre et la chef de service de la DGRH de la DPE.

Une audience FSU au ministère qui n'augure rien de positif

La FSU est intervenue pour rendre compte des insatisfactions actuelles liées à l'organisation de la formation des stagiaires au sein des ESPÉ et de la crise de recrutement qui perdure. Elle a insisté aussi pour connaître les positions du ministre sur une évolution de la place du concours de recrutement des enseignants et CPE qui serait placé en troisième année de licence.

Pistes évoquées par le MEN

Les représentantes du ministre font elles aussi le constat que l'année de stage est trop lourde et ne permet pas de s'approprier le métier sereinement en menant de front l'obtention d'un master et la conduite de classes en demi-service. Mais le ministère dit vouloir réformer à moyens constants et donc ne pas réduire la durée du stage en responsabilité (alors qu'en 2006, elle équivalait à un tiers de service). Le ministère pourrait envisager une modification de la place du concours mais reporterait sa décision après discussions, au début 2019.

Conscient de la crise de recrutement et de la faible attractivité du métier d'enseignant dans certaines disciplines, le ministre n'envisagerait comme « prérecrutement » qu'une modification du « statut » d'AED en qui le MEN voit des enseignants potentiels. Il modifierait ainsi leur statut en proposant des contrats de trois ans à partir de la L2, en leur donnant des responsabilités d'enseignement et en adaptant le concours pour tenir compte de leur découverte du milieu professionnel. Des discussions devraient s'ouvrir dès juin 2018. La FSU a rappelé qu'un prérecrutement digne de ce nom, comme il en existait dans le passé, doit permettre aux étudiants de se consacrer pleinement à leurs études, de bénéficier d'un statut d'élèves-fonctionnaires et d'apprendre progressivement le métier. Aujourd'hui un inscrit sur deux ne se présente pas au concours faute d'avoir pu s'y consacrer suffisamment. L'immersion dans le milieu professionnel ne suffit pas pour devenir un professionnel. Il faut permettre à l'étudiant d'avoir une



© PhilFotolia.com

attitude réflexive sur le métier. La formation des enseignants mérite un véritable investissement. ■

Alain Billate

INTRA 2018. La campagne de vérification des vœux et barèmes pour la phase intra du mouvement se termine dans les académies selon un calendrier propre à chacune. S'ouvre maintenant la période d'affectation.

En attente du projet

Cette phase de vérification des vœux et barèmes est cruciale pour la suite des opérations. C'est pourquoi les élus SNES-FSU ont fourni un important travail qui a permis de faire corriger de nombreux oublis ou erreurs de l'administration. Ils ont vérifié que les droits de chacun étaient pleinement pris en compte par les services rectoraux.

Se mobiliser aussi pour les postes

En juin, s'ouvre la période des commissions paritaires d'affectation (CAPA et FPMA). La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs dépendent en partie de cette

indispensable vérification, mais aussi des postes offerts au mouvement. Les suppressions de postes annoncées dans la Fonction publique ne laissent pas présager une fluidité des mouvements à venir. Il est nécessaire de se mobiliser en se mettant en grève et en manifestant le 22 mai.

Chaque rectorat va maintenant élaborer un projet de mouvement peu fiable du fait de la variabilité de nombreux paramètres. Ce projet n'est qu'une ébauche informatique et les élus du SNES-FSU travailleront à l'améliorer, afin de satisfaire un maximum de demandeurs dans le respect des règles communes d'affectation. Ils vont fournir un



travail intensif, conjuguant technicité et sens de l'intérêt général.

Défendre les droits des personnels

Ce travail est effectué dans la transparence, avec la détermination de défendre les droits des personnels et le paritarisme. Ce n'est qu'à l'issue des commissions et après vérification des données que nos élus transmettront à chaque intéressé un résultat fiable et définitif. Les commissaires paritaires SNES-FSU ont mené un travail de qualité tout au long du mandat qui va s'achever et ils espèrent que la profession leur renouvellera sa confiance en votant pour les listes présentées par le SNES et la FSU aux élections professionnelles de décembre 2018. ■

Thierry Meyssonier, Jessica Campain

AUX SYNDIQUÉS QUI PARTICIPENT À L'INTRA ACTUALISEZ VOS COORDONNÉES

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de vérifier vos coordonnées personnelles sur le site du SNES-FSU (accès avec votre code syndical personnel). Vous devez, en particulier, actualiser si besoin votre adresse postale, votre adresse mél et votre numéro de téléphone portable (envoi des résultats par SMS). Pensez aussi à actualiser vos coordonnées après le mouvement si votre mutation vous amène à changer d'adresse. C'est indispensable pour que le SNES-FSU puisse continuer à vous contacter.

PSY-ÉN. Construite à un niveau local, l'information sur les métiers et les formations pilotée par les Régions serait plus efficace et permettrait une meilleure insertion des élèves, nous dit-on.

Des annonces en trompe-l'œil

Une telle affirmation permet de justifier à la fois le démantèlement de l'ONISEP par le transfert de ses implantations académiques aux Régions, et la fermeture des CIO. Cette vision adéquationniste et utilitariste de l'École modifie les objectifs de celle-ci. Il ne s'agit plus d'élever le niveau scolaire et culturel des élèves, mais de former des personnes qui seraient employables à court terme. C'est illusoire.

À tout faire

« Rapprocher les Psy-ÉN des EPLE en les y affectant libérerait du temps disponible pour mieux accompagner les élèves. » Or, la fermeture des CIO, outre la perte d'un service public qui reçoit plusieurs centaines de milliers de jeunes et de familles tout au long de l'année et durant les vacances scolaires, ne facilitera pas le travail des psychologues. Leur présence dans les EPLE ne sera pas plus importante, car chacun d'entre eux continuera à prendre en charge deux, trois, voire quatre établissements. De plus le projet de loi prévoit que des psychologues et directeurs



de CIO pourraient être mis à disposition des Régions pour participer aux actions qu'elles décideraient de mettre en place pour tout public. Qui prendra en charge les établissements délaissés par les Psy-ÉN appelés à servir la Région ? Il y a fort à parier qu'il n'y aura pas de recrutement pour les remplacer. Ces mises à disposition pourraient être compensées par les collègues qui verraient ainsi leur charge de travail encore augmenter !

Il faut également rappeler que, malgré la poussée démographique et l'allongement de la scolarité, en dehors du remplacement des départs à la retraite, aucun recrutement de Psy-ÉN n'a eu lieu depuis plus de vingt ans.

C'est un plan de recrutement qu'il faut pour augmenter la présence des Psy-ÉN dans les EPLE, pas un plan de com ! ■

Marie-Agnès Monnier

HÔPITAUX, EHPAD, SNCF, ÉDUCATION, FONCTION PUBLIQUE... se mobilisent contre les effets d'une politique libérale de réduction des dépenses publiques, de transfert au privé qui vise à détruire le service public, la Fonction publique et les conquêtes sociales. Les retraités, victimes de ces politiques, sont aussi dans l'action.

Retraités en colère : la lutte continue

Les retraités ne sont en effet pas épargnés par les attaques menées depuis 2014 : gel des pensions, création ou augmentation de taxes, suppression de dispositions fiscales spécifiques, etc. La hausse de la CSG a accentué, pour 60 % d'entre eux, une baisse du pouvoir d'achat suscitant leur colère. Avec les organisations de retraités du groupe des 9 (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA), les retraités mènent l'action depuis 2014. Le 15 mars dernier, ils étaient, dans toute la France, 200 000 dans la rue pour dire ça suffit ! La réussite de cette journée a contraint le Premier ministre à un tout petit geste : exonérer d'augmentation de la CSG 0,6 % des retraités... en 2019. Ce premier recul est très insuffisant.

Journée nationale le 14 juin

Le groupe des 9 a donc décidé d'une nouvelle journée nationale de manifestations partout en France, le jeudi 14 juin. En attendant, il continue à accentuer la pression en faisant signer une pétition exigeant une loi de finances rectificative annulant la hausse de la CSG pour tous, mettant fin au gel des pensions et décidant de la revalorisation de toutes les pensions.

Emmanuel Macron ignore la colère des retraités, les traite de « nantis », les sommant



de faire preuve de solidarité envers les jeunes. De fait, il les prend pour un porte-monnaie dans lequel il puise, alors que dans le même temps, il contribue par ces mesures à grossir les portefeuilles d'une minorité privilégiée. Les retraités du SNES-FSU participeront aussi aux mobilisations du 22 mai, aux côtés

des actifs pour défendre la Fonction publique, mise à mal par des attaques sans précédent. Se battre pour la Fonction publique, c'est se battre pour un service public, gage de qualité et d'égalité sur tout le territoire pour toutes et tous. ■

Marylène Cahouet

AESH. La scolarisation des élèves en situation de handicap nécessite des moyens humains abondés : le candidat Emmanuel Macron avait promis de conforter les emplois d'AESH. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Accompagner le handicap : un vrai métier

Quatre ans après la parution du décret fixant les conditions de recrutement et d'emploi des AESH, le ministère de l'Éducation nationale entend élargir le recrutement et tenter de fidéliser des AESH, dans un secteur où la demande se fait de plus en plus forte. Aux titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'aide à la personne et aux personnes justifiant de deux années d'expérience dans ce même domaine, s'ajouteraient désormais les titulaires du bac. L'expérience professionnelle requise serait réduite de 2 ans à 9 mois. Mais de revalorisation salariale, il n'est point question.

Améliorer le statut

Le SNES-FSU, favorable à l'amélioration du statut de ces personnels, émet de fortes réserves face aux changements proposés. Réduire l'expérience professionnelle de 2 ans à 9 mois et ouvrir le recrutement à de simples bacheliers, pose la question de la formation requise pour

de telles missions. En l'état, le projet de décret prévoit une formation « d'adaptation à l'emploi » de 60 heures obligatoire pour ceux qui n'auraient ni le diplôme, ni l'expérience requise. Pour le SNES-FSU, les AESH doivent disposer du baccalauréat et d'une formation qualifiante pour suivre et accompagner dans de bonnes conditions les élèves en collège ou en lycée ou les étudiants à l'Université. Le SNES-FSU demande que le chantier annoncé dans l'agenda social par le ministre permette de répondre à ces problématiques.

Il exige aussi que les contrats d'AESH ne soient plus calqués sur ceux des AED. En particulier, le temps de service ne doit plus être annualisé mais calculé de façon hebdomadaire à l'image de celui des professeurs : un temps de service équivalent à la présence effective des élèves suivis et un temps de préparation/concertation afin de mener à bien leurs missions, l'ensemble équivalent à un temps plein. ■

Valentin Albert



Olympio, association pédagogique



OLYMPIO est une association qui intervient en milieu scolaire et professionnel, sur demande, afin d'aborder des sujets délicats comme la laïcité, le sexisme, le terrorisme ou encore la maltraitance. Des thèmes sur lesquels les personnels concernés, enseignants, éducateurs spécialisés ou fonctionnaires territoriaux ne savent pas toujours comment se positionner ni les aborder. Le cadre est celui d'une animation, portée par des comédiens avisés.

Sur le théâtre des opérations

Olympio, c'est d'abord une identité associative qui se définit elle-même sous cette formulation « ingénierie sociale et culturelle ». C'est dire si l'aspect professionnel se mêle à la volonté de s'emparer des sujets de société les plus sensibles, sous une forme culturelle, voire artistique. L'idée c'est aussi la discussion entre pairs – groupe classe ou adultes en formation dans le cadre de leur travail –, dans le respect de la parole qui émerge, entre 1 heure et 3 heures par jour de formation.

Le « supplément d'âme »

L'imaginaire et la fiction y trouvent leur place, car le savoir n'est pas seulement intellectuel, mais également sensible. Les jeux de rôle permettent également de camper un... rôle précisément, et de n'avoir donc pas à assumer une parole comme étant la sienne. Bref, l'élaboration du débat et des idées sollicite la participation de tous et s'inscrit dans une dynamique collective. Sans cela, à quoi bon des formations entre initiés ? Ici, il s'agit de solliciter un public qui sera co-créateur du débat, ce qui a beaucoup plus d'impact qu'une parole descendante.

Néanmoins, les contenus des spectacles sont discutés et validés en amont par des experts, psychanalystes, sociologues, professeurs, pneumologues. Les interventions sont toujours prolongées par des séances complémentaires, organisées par les personnels ayant sollicité l'intervention d'Olympio. En somme, Olympio fait de l'éducation populaire, en impliquant ses acteurs et en étant aux prises avec le réel.

À l'origine, les membres de son bureau sont bénévoles tandis que ses acteurs sont bien sûr professionnels. Olivier Katian, qui est passé par Beaubourg et par une Maison de la culture, est le président-fondateur d'Olympio. Tandis que sa présidente d'honneur est Jacqueline Costa Lascoux, sociologue, directrice de recherche au CNRS, ancienne présidente de la Ligue de l'enseignement.

Plus d'informations

→ www.olympio.fr

Tél. 01 45 06 12 08,
contact@olympio.fr
24, rue Gardenat-Lapostol,
92150 Suresnes

OLYMPIO

Multiplicité des supports

Trois thèmes orientent très fortement les demandes d'intervention cette année : le harcèlement scolaire avec *Pitbull*, l'estime de soi avec *Pas si nul*, et le cyber endoctrinement avec *Sous emprise*. À chaque fois, les formes varient beaucoup, et les titres se remarquent par leur poésie ou leur jeu de mots.

Ainsi avec l'intervention *Pas si nul*, le thème et sa forme visent un même but : retrouver confiance en soi. Qui n'a jamais été totalement décontenancé devant un tableau d'art moderne ? Cette entrée est d'une grande habileté : en prouvant aux participants qu'ils comprennent beaucoup plus de choses que

Mickaël Vander-Meiren et Benoît Richin sont deux comédiens professionnels qui travaillent depuis longtemps avec *Olympio*. Comment les intervenants vivent-ils leur travail de terrain ?

L'US Mag : *Parlez-nous de vos dernières expériences avec Olympio ?*



© Olympio

Mickaël Vander-Meiren : Ma dernière expérience était avec des adultes, avec *Sous emprise*, qui parle de cyber endoctrinement. Nous finissons par parler de radicalisation et de terrorisme. Le but est de susciter des questions et non pas d'apporter des réponses. Même si on a des pistes concrètes quand on commence le travail, de nouvelles pistes apparaissent. Nos interventions doivent être de véritables démarches socratiques avec affirmation du libre-arbitre. Or c'est ce qui fait défaut aujourd'hui. Nous essayons de transmettre l'apprentissage du débat contradictoire. La mixité entre homme et femme est très compliquée à concevoir : il ne semble pas inconcevable aux acteurs de terrain de porter des jugements à l'emporte-pièce, comme le fait que les filles n'ont pas à s'habiller de manière trop « sexy », sinon elles méritent bien ce qui leur arrive. La mixité ce n'est pas que le partage des tâches ! Lutter contre le sexisme passe par le fait qu'on ne s'inscrive plus dans des stéréotypes de genre.

Aujourd'hui il y a un entre-soi qui ne permet plus de va-et-vient entre les cultures. *Olympio* doit amener une réflexion et une discussion.

Les débats sollicités par *Olympio* complexifient le sujet autour duquel on réfléchit. Une animation réussie c'est quand les gens entrent avec une certitude mais repartent avec des questions.



© Olympio

Benoît Richin : J'étais aujourd'hui dans un collège de Marly-la-ville où la FCPE nous a fait venir. D'habitude ce sont plutôt les infirmières qui nous sollicitent. La classe d'aujourd'hui était une Sixième, avec trois interventions de deux heures, sur le thème du harcèlement. Nos outils sont des vidéoprojections ou des décors. L'animation de cet après-midi était *Pitbull*, avec des dessins de chiens. Le chien principal, le pitbull, est totalement humanisé. Il a une apparence agressive. Les élèves soulignent que ce chien est agressif parce qu'il n'est pas dressé. À partir de là, on glisse sur le

thème de l'éducation. Le but des outils comme ceux-ci est la sublimation, c'est-à-dire la prise de distance. Les élèves projettent sur les personnages, donc évitent de parler d'eux-mêmes directement tout en parlant pourtant de leur propre expérience. Avec les projections, on déverrouille les portes de la pensée. On sort du discours parental ou scolaire. Mais notre objectif est toujours la citoyenneté et la démocratie. On crée un cadre, un dispositif scénique qui casse la disposition des salles de cours. Notre jeu aussi crée un cadre : nous énonçons des règles, mais ensuite nous avons plus de questions que de discours tout faits. Le discours plaqué de l'adulte n'est pas la façon la plus adéquate de s'approprier des connaissances pour les élèves. On crée donc un dispositif propice à l'échange et nous les comédiens devenons maîtres du jeu. Nous respectons les tours de parole. Je fais souvent ressurgir le thème de la responsabilité. Nous essayons d'amener des teintes de gris : rien n'est tout blanc ou tout noir. C'est l'esprit critique que nous cherchons. Le doute est important et intéressant. Nous introduisons également des respirations poétiques, et les élèves aussi.

Les animations demandent d'être ici et maintenant car nous rebondissons sur ce qui est dit, nous renvoyons les échanges au groupe. Cela donne des parties de ping-pong.

L'US Mag : *Célestin Freinet disait qu'on ne pouvait former les élèves de manière émancipatrice avec seulement des contenus de cours. Il fallait également que la forme des cours soit émancipatrice. Est-ce que cette remarque du grand pédagogue peut être appliquée à Olympio ?*

M. V.-M. : Les démocraties sont bâties sur des débats contradictoires, or c'est ce que nous faisons naître en permanence à *Olympio*. L'animateur *Olympio* ne donne pas son avis, il doit susciter le questionnement en permanence. Ce public est composé de gens qui se connaissent, et ce lien-là va susciter des débats quand un ami n'a pas le même avis que nous. Le raisonnement se fait par questions et non par certitude.

Le savoir s'explique en lui-même, il est intangible. La connaissance est plus souple. Notre devise est « mieux comprendre pour mieux agir ». S'il y avait une façon très claire de comprendre le monde, on n'en serait pas là. Il y a une multitude de pensées qui doivent se confronter pour réussir à faire un bien-vivre ensemble.

B. R. : Nous ne sommes pas chargés de transmettre un volume de connaissances, contrairement aux enseignants. Le prof ne doit pas oublier qu'il est comédien et qu'il doit surtout donner envie d'apprendre, donner le goût de la pensée. C'est de la maïeutique. Il faut alimenter la petite flamme de la pensée. Plein d'enfants ne sont pas éduqués de cette façon-là. Le but, c'est de partir des élèves, qui ont parfois un discours très désillusionné sur la République. Il faut partir de l'expérience des gens pour travailler sur le fond des choses.

L'US Mag : *Finale l'association Olympio fait-elle de l'art ?*

M. V.-M. : L'association se base sur l'art en permanence. On peut mettre ce qu'on veut dans la définition du mot « art ». L'art bouscule ! *Olympio* a des supports avant tout artistiques. Nous parlons de peintres avant-gardistes dans *Pas si nul*. Ce sont les élucubrations des peintres qui font naître les débats. De plus, tous les animateurs *Olympio* sont des comédiens, donc des artistes qui mettent leur sensibilité sur le plateau en permanence. Nous arrivons avec notre sensibilité et nos émotions, qu'il faut transmettre : c'est bien la seule chose qu'on ne peut pas enlever à quelqu'un ! Comment amener un élève à être créateur ? Le but est d'essayer de faire naître une valorisation constante par le regard de l'autre.

B. R. : Ah ! Si on considère que l'exercice de la pensée est de l'art, alors oui ! Mais quand on dit « art », on pense aux arts nobles, ancestraux, académiques. Mais l'art est une façon d'être. À commencer par les professeurs qui sont des comédiens. Je crois qu'une des plus belles choses que l'humain possède c'est sa faculté de transformer ses émotions en symbolique, de passer du sensoriel au symbolique : ce qui est une pratique artistique. Dès qu'il y a transformation, il y a création.

ce qu'ils avaient pensé au sujet de ces tableaux, ils en ressortent aguerris tout en ayant peut-être fait évoluer leur regard sur Picasso, Miro ou Dubuffet. Les figures peintes servent de surface de projection aux élèves : celle-ci a l'air repliée sur elle-même, celui-là semble insolent, etc.

Pitbull, au titre bien choisi, s'adresse aussi bien aux élèves qu'aux parents et aux équipes éducatives. Le harcèlement scolaire est un thème récurrent aujourd'hui et prend, selon l'association, trois formes : harcèlement physique, moral et cyber harcèlement. Cette fois, le média qui sert de courroie de transmission est le dessin. Les victimes et les agresseurs sont représentés sous forme de chiens, mais le harceleur prend la forme bien précise d'un pitbull, ce chien connu pour ne jamais lâcher prise.

Former aussi les enseignants

Sous emprise est davantage une « animation interactive de sensibilisation et de prévention » qu'un spectacle. La forme est plutôt celle d'une discussion avec des acteurs de terrain, qui peuvent toutefois être amenés à prendre part à la conception d'un jeu vidéo réflexif sur le cyber endoctrinement.

Quelques aspects restent à creuser, comme peut-être la justification de la présence d'une majorité d'hommes parmi les intervenants (au prétexte que les femmes sont déjà sur-représentées dans l'Éducation nationale) ou encore la laïcité (dont il faudrait comprendre en quel sens l'association l'entend et la revendique).



© Olympio

Il est peut-être simplement à regretter que l'Éducation nationale n'investisse pas davantage dans les formations des professeurs sur les sujets d'actualité, tout en initiant le corps éducatif à des pratiques pédagogiques alternatives. ■

La pénitentiaire



© Clément Martin



© Clément Martin



© Clément Martin



© Clément Martin

UN SERVICE PUBLIC MALMÉNÉ. Après l'agression d'un surveillant pénitentiaire le 11 janvier dernier à Vendin-le-Viel (Pas-de-Calais), les agents se sont très fortement mobilisés contre leurs conditions de travail.

Des agents derrière les verrous

La suroccupation des prisons est un problème persistant. Depuis 1990, le taux d'occupation moyen n'est passé qu'une fois sous la barre des 100 %, il atteint aujourd'hui 118 %. Dans les maisons centrales et les centres de détention (pour les longues peines), environ 90 % des détenus ont une cellule individuelle quand c'est le cas pour moins de 20 % dans les maisons d'arrêt⁽¹⁾, qui accueillent les personnes placées en détention provisoire et les personnes condamnées définitivement à une peine inférieure ou égale à deux ans. Le principe de l'encellulement individuel est pourtant prévu par la loi (article L716 du code de procédure pénale).

La France régulièrement condamnée

La justice française a déjà considéré 31 établissements pénitentiaires comme exposant les détenus à des traitements inhumains ou

dégradants (surpopulation, insalubrité, absence d'intimité générant violences, carences d'activités, etc.) La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France à 17 reprises pour violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme qui stipule que « *nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants* ».

La fausse solution de la construction des places

Pour faire face à la situation, le nombre de places de prison a considérablement augmenté entre 1990 et 2018, passant de 36 615 pour 45 420 détenus à 61 065 pour 68 973⁽²⁾. Le taux de détention augmente avec la construction de nouvelles places alors que les taux de délinquance et de criminalité ne suivent pas cette augmentation⁽³⁾. Cette fuite en avant, humainement discutable, l'est tout autant financièrement : le coût moyen d'une journée de détention est de 100 euros, celui d'une journée de semi-liberté de 50 euros, tandis que le placement extérieur coûte 31 euros par jour et le placement sous surveillance électronique 10 euros⁽⁴⁾ – et ce alors que le taux de récidive est de 61 % après une peine de prison ferme pour 23 % après un placement sous surveillance électronique⁽⁵⁾. Espérant faire face à cette envolée budgétaire, les politiques pénitentiaires ont



© Clément Martin

eu recours au privé, par la création de prisons en gestion déléguée. La direction, le greffe et la surveillance restent assurés par l'État, tandis que des prestataires privés – dont les leaders sont Bouygues et Eiffage – assurent la conception de la prison, sa construction, sa maintenance, le transport, la restauration et, parfois, la formation professionnelle. Les partenariats public-privé se multiplient depuis 2002, car ils évitent à l'État, dans un premier temps, de payer la construction de nouvelles places, mais ils s'avèrent être, à moyen et long terme, un gouffre financier, car il faut



© Clément Martin

Dominique exerçant depuis un an dans une prison de la région PACA

L'US Mag : Pouvez-vous décrire le quotidien d'un surveillant pénitentiaire ?

Dominique : Le quotidien d'un surveillant n'est pas que d'ouvrir et fermer des portes toute la journée comme beaucoup le pensent ; c'est aussi gérer tout le quotidien (douche, parloirs, infirmerie, promenades, etc.), les activités (école, formation, travail, culte, sport, etc.), gérer les problèmes de chacun avant qu'ils ne prennent des proportions démesurées, veiller à la sécurité des personnes détenues comme de nous-mêmes et des intervenants extérieurs, gérer les violences physiques et verbales. Écouter, observer, repérer les personnes vulnérables et assurer l'intégrité physique des personnes détenues. Il y a aussi des fouilles de cellules pour lutter contre les objets prohibés (couteaux, drogue, téléphones, etc.).

L'US Mag : Qu'est-ce qui vous donne satisfaction dans votre métier ?

Qu'est-ce qui, au contraire, vous pèse ?

D. : J'aime me sentir utile, pouvoir régler un souci qui semblerait totalement futile à l'extérieur, mais qui est primordial à l'intérieur. J'aime aussi le travail en équipe. Ce qui me pèse est le manque de personnel qui crée un manque de temps et de sécurité. Mais aussi la violence, les tensions, les troubles psychiatriques de certaines personnes détenues.

L'US Mag : Avez-vous participé au récent mouvement de grève ? Pourquoi ?

D. : Nous n'avons pas le droit de grève, donc on soutient le mouvement sur les jours de repos. Il devient urgent que nos conditions de travail s'améliorent, en termes de sécurité et de recrutements. Nous voulons aussi plus de moyens spécifiques pour gérer les personnes détenues dangereuses et/ou radicalisées.

payer aux entreprises des loyers et des frais de fonctionnement exorbitants⁽⁶⁾.

Les postes ouverts au concours de surveillant pénitentiaire, représenté en particulier par le SNEPAP-FSU, ne cessent d'augmenter. Malgré les efforts publicitaires et les récentes annonces de recrutement faites par le gouvernement, l'ENAP (École nationale d'administration pénitentiaire) peine à pourvoir tous les postes et à diminuer le taux de démission important des élèves durant leur année de stage en exercice.

Ouvrir des écoles et fermer des prisons ?

Pour lutter contre l'inefficacité particulière des courtes peines d'emprisonnement, la loi Taubira de 2014 a introduit dans le code pénal (article 131-4-1) « la contrainte pénale » qui impose au condamné « l'obligation de se soumettre [...] à des mesures de contrôle et d'assistance ainsi qu'à des



© Clément Martin

obligations et interdictions particulières destinées à prévenir la récidive en favorisant son insertion ou sa réinsertion au sein de la société », ainsi que la libération sous contrainte pour éviter les « sorties sèches » qui sont les plus à même de renforcer la

récidive. Mais ce type de peine n'a été que très peu utilisé et la majorité des peines d'emprisonnement est toujours de moins d'un an. La ministre de la Justice Nicole Belloubet entend mettre fin aux courtes peines d'emprisonnement et assure le recrutement de conseillers d'insertion et de probation. Mais il faudra une volonté politique forte pour défier la lancinante habitude du tout répressif en matière sécuritaire et arbitrer des choix budgétaires forts sur plusieurs années en faveur de la réinsertion. ■

(1) Pour l'année 2016. *Source* : rapport Urvoas du 20 septembre 2016.

(2) *Source* : Direction de l'administration pénitentiaire.

(3) Pour en savoir plus : https://oip.org/wp-content/uploads/2016/11/dp_oip_droit_ds_le_mur.pdf.

(4) Avis sur le budget 2015 de l'administration pénitentiaire, Sénat, novembre 2014.

(5) Pour en savoir plus : « Prison : l'écrou et ses vices », *Datagueule* n° 61, https://www.youtube.com/watch?v=AtI_CQuBxII.

(6) Pour en savoir plus : <http://multinationales.org/La-privatisation-rampante-des-prisons-francaises>.

LA JUSTICE DES MINEURS

Deux textes encadrent la justice des mineurs. Le premier est l'article 375 du code civil concernant « l'assistance éducative » « des mineurs en danger ». Le deuxième est, dans le cadre de la justice pénale, l'ordonnance de 2 février 1945, maintes fois modifiée, « relative à l'enfance délinquante ».

Ce cadre légal prévoit la prise en charge des mineurs par du personnel spécialisé, en particulier par les juges pour enfants qui travaillent en collaboration étroite avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). En outre, un échelonnement de la responsabilité et des peines est prévu par la loi. Ainsi, si les mineurs de moins de 10 ans sont en irresponsabilité pénale absolue, il est possible de prononcer contre les autres des « sanctions éducatives » comme les rappels à la loi, les obligations de réparation, des stages de formation civique, l'accompagnement par un éducateur, etc. Les mineurs de plus de 13 ans peuvent se voir infliger des « peines privatives de liberté », mais seule la moitié de la peine maximale prévue par la loi peut être appliquée. Des sanctions plus lourdes peuvent être prononcées contre le mineur de plus de 16 ans à titre exceptionnel seulement.

L'esprit du texte tend donc à privilégier les mesures éducatives aux mesures répressives. Mais les différentes modifications apportées au

texte depuis 1945 (plus de 30) en dénaturent le principe. Le SNPES-PJJ/FSU (Syndicat national des personnels de l'éducation et du social - Protection judiciaire de la jeunesse), dans un communiqué du 2 février 2018 dénonce la relégation de l'éducatif au profit du répressif. « Là où la Convention internationale des droits de l'enfant et l'ordonnance de 1945 prévoient le caractère exceptionnel de l'emprisonnement, au 1^{er} décembre 2017, 799 mineur.e.s étaient encore incarcéré.e.s en France, dans les 44 quartiers mineur.e.s des maisons d'arrêt et les 6 établissements pénitentiaires pour mineur.e.s [...] »

Cette inflation de l'incarcération trouve son prolongement dans l'enfermement dans les 52 centres éducatifs fermés, dont la nature prévaut sur l'éducatif, quelles que soient les intentions des professionnel.le.s y exerçant. Enfin, les mesures de probation - largement empreintes, aujourd'hui, de surveillance et de contrôle - prennent le pas sur les mesures éducatives, produisant mécaniquement des situations d'enfermement via la sanction du non-respect des mesures. »⁽¹⁾

(1) <http://snpespjj.fsu.fr/COMMUNIQUE-DE-PRESSE-UNITAIRE-SNPES-PJJ-FSU-Syndicat-de-la-Magistrature.html>.

À LIRE

Notre sélection

LES INCIPIT OU LE SENS RETROUVÉ

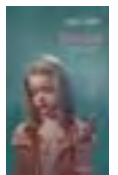


« Prenons notre temps... » répète Nunez dans ce livre précieux où il retrace brillamment de grands incipit de notre littérature. S'il avoue « surinterpréter » parfois, la plupart de ses analyses séduisent, qu'il aborde, parmi 18 auteurs,

Racine, Zola, Aragon ou bien Coppée et Barthes. Ainsi, dans le vers blanc de *Dom Juan* « Et qui vit sans tabac n'est pas digne de vivre », il suffit de remplacer « tabac » par « théâtre » pour lire un défi secret aux dévots : Molière, par la voix de Sganarelle, défend son art. Spécialiste ou simple amateur, chacun aura plaisir à suivre cette enquête littéraire subtile et joyeuse. **Brigitte Cacheux, Geneviève Chourru**

• *L'énigme des premières phrases*, Laurent Nunez, Grasset, collection Le Courage, 2017.

FLAMAND NOIR



Une fillette aux allures de poupée, yeux clos, tient négligemment une cigarette : la couverture française de *Débâcle* donne d'emblée le ton : trash et dérangeant. Âmes sensibles, passez votre chemin. Ce premier roman, véritable phénomène

littéraire en Belgique et aux Pays-Bas, nous plonge dans une histoire d'amitié aussi noire que violente. Eva, Pim et Laurens sont inséparables. Mais lorsque l'adolescence paraît, le trio se fissure. Un été, les deux garçons conçoivent un plan pour forcer les filles à se déshabiller. Eva y prend part. Le suspens de cette narration alterne avec un second récit tout aussi haletant : 13 ans plus tard, Eva revient dans son village avec, dans le coffre de sa voiture, un gros bloc de glace. Cette fois, c'est elle qui a un plan... **C. E.**

• *Débâcle*, Lize Spit, traduit du néerlandais (Belgique) par E. Tardif, Actes Sud.

NÉOLIBÉRALISME(S)



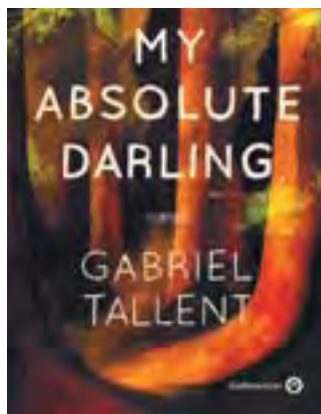
Christian Laval propose une véritable enquête policière sur la pensée de deux auteurs qui ont marqué la fin du xx^e siècle : Pierre Bourdieu et Michel Foucault. Ils pistent leur théorisation du néolibéralisme, un concept-clé pour comprendre l'idéologie et les politiques actuelles. Parcours théoriques et styles de recherche différents pour construire une boîte à outils qui permette la compréhension du monde et ses formes de gestion. Le libéralisme se veut d'abord économique mais il est aussi une sociologie qui passe par le primat de l'individu. Les classes sociales ont disparu. Cette enquête se clôt par une question qui taraude notre temps, surtout avec l'ouverture de la crise systémique de 2007-2008, quelles politiques alternatives au néolibéralisme inventées pour renouer avec le progrès social ? **N. B.**

• *Foucault, Bourdieu et la question néolibérale*, C. Laval, Éditions La Découverte.

AU NOM DU PÈRE

Délivrance

Mendocino, Californie du Nord. Ses petits cottages bien ordonnés, ses bordures de rosiers, son atmosphère « Nouvelle-Angleterre » et surtout ses espaces infinis : d'un côté, les falaises surplombant le Pacifique, de l'autre, à perte de vue, 4 000 km² de forêts de pins douglas et muricata. C'est là que les riches habitants de San Francisco – hippies sur le retour, cadres dynamiques de la Silicon Valley et autres chefs d'entreprise *new age* – ont acheté des résidences secondaires avant d'y élire définitivement domicile. C'est là que vit Julia Alveston, dite « Turtle », une adolescente de 14 ans, dans le taudis envahi par les rats et le sumac qui lui sert de maison, seule avec son père, Martin. Là qu'elle dort à même le sol, gobe des œufs crus au petit-déjeuner, mais aussi des racines, des vers et même un scorpion s'il le faut. Là que chaque jour, avec une dextérité hors du commun, elle démonte, lustre et remonte son Sig Sauer



9 mm, son Noveske AR-15 et son fusil à pompe Remington calibre 12. Et que, sous le regard fier de son père, elle s'entraîne à leur maniement sur des cibles de fortune disposées un peu partout. Il est vrai qu'elle n'a pas son pareil pour vider des chargeurs en plein dans le mille. Mais peut-on appeler ça vivre ? Et un père maltraitant et pervers est-il encore un père ? Lui qui ne lui épargne rien : ni insultes, ni brimades, ni tortures, ni viols. Et surtout pas, ce qui est peut-être le pire, des déclarations d'amour absolu qui empêchent la victime de haïr son bourreau. C'est que Martin, ogre des temps modernes adepte du survivalisme, philosophe à ses heures et citant volontiers Marc-Aurèle, agit pour la bonne cause. Quand la catas-

trophe ultime arrivera – et c'est pour bientôt, il en est sûr puisque « L'humanité s'autodétruit, elle chie dans l'eau de son bain » – sa fille sera prête. Comme dans *Walden ou la Vie dans les bois* de Henry-David Thoreau, à l'origine du « nature writing », la nature est ici un protagoniste essentiel du roman. Mais aussi complexe et ambivalent que tous les autres. Et si l'on peut rapprocher la fuite de Turtle de celle des deux enfants dans le film *La Nuit du Chasseur*, rien n'y est jamais aussi manié et c'est sans doute là que réside la grande force de ce roman sans héros ni monstre.

Livre phénomène de l'année 2017 aux États-Unis, *My absolute darling* vient de paraître en France aux éditions Gallmeister qui, depuis 2006, se consacrent à nous faire découvrir la littérature américaine contemporaine sous toutes ses facettes. Avec ce premier roman aux allures de thriller, Gabriel Tallent, jeune écrivain de 31 ans, nous plonge dans un huis clos d'une puissance terrifiante. **■**

Cécile Exbrayat

• *My absolute darling*, Gabriel Tallent, traduit de l'anglais par Laura Derajinski, éditions Gallmeister, 454 p.

Du côté des polars...

Un grand amour rétrospectif

Conan Doyle avait décidé de se séparer de Holmes en le faisant mourir dans les bras de son ennemi intime le professeur Moriarty dans *Le dernier problème*. Il a été obligé, sous la pression populaire, de le faire revenir du royaume des morts. Le docteur Watson est très elliptique dans la recension de l'aventure. Annelle Wendeborg a décidé de combler les trous pour raconter cette histoire via sa détective privée, médecin, Anna Kronberg. La première rencontre Sherlock/Anna avait eu lieu dans *Le diable sur la Tamise*. *La dernière expérience* fait la part belle à la guerre bactériologique dans laquelle se lance Anna, séquestrée par Moriarty. Les relations avec son géolier occupent une grande partie de cette aventure. Un peu fastidieux mais les zones d'ombre de l'enquête de Holmes disparaissent. Intéressante expérience.



Anna, séquestrée par Moriarty. Les relations avec son géolier occupent une grande partie de cette aventure. Un peu fastidieux mais les zones d'ombre de l'enquête de Holmes disparaissent. Intéressante expérience.

Dépasser ses peurs et ses préjugés

Entre deux mondes est un résumé de la vie de ces migrants obligés de quitter leur pays pour protéger leur vie, leur famille, la possibilité même d'un avenir. Après un périple aux



embûches multiples, souvent par la Libye aux mains des cliques et des gangs, ils arrivent par l'Italie morts ou presque pas vivants pour se retrouver dans la rue. Dans le pays de la « liberté, égalité, fraternité », il est possible de tuer sans être recherché par les forces de l'ordre, dans des endroits de non-droit(s). Olivier Norek raconte cette inhumanité via la rencontre entre Adam et Bastien, deux flics, qui recherchent la femme et la fille d'Adam, amitié qui vient comme un antidote à la perte de soi et à la peur de l'Autre. Une enquête informée et nécessaire.

Les pays d'Europe du Nord à la fête

Made in Sweden est le premier volet d'un diptyque relatant les exploits d'une famille auteure de braquages en Suède dans les années 1990 qui ont défrayé la chronique. Basée sur des faits réels, cette saga est surtout une plongée dans les profondeurs de cette société « où l'on vit le mieux » suivant des sondages récents. Anders Roslund est journaliste d'investigation et Stefan Thunberg, scénariste et membre de cette famille révoltée, cassée et cherchant une voie de sur-

vie. Des personnages souvent antipathiques avec le soupçon nécessaire d'humanité dans une société qui rejette les « derniers de cordée ». Comment faire la différence entre passé et présent ?

Les chiens de chasse – Jorn Lier Horst, l'auteur a eu le prix du meilleur polar scandinave – est une visite de la Norvège version mise en cause d'un policier pour une enquête qui remonte dix-sept ans auparavant. William Wisting est devenu un flic respecté, d'un seul coup suspecté par la police des polices d'avoir trafiqué les preuves. Scandale médiatique qui implique la fille du policier devenue journaliste. La recherche du scoop mêlée à la volonté de notoriété de l'avocat dans un environnement dont la corruption affleure, transforment ces quatre jours en une sorte d'introspection du policier sur son métier et une interrogation sur le fonctionnement de cette société. **■** **Nicolas Bénéès**

• *La dernière expérience*, Annelle Wendeborg, traduit par Mélanie Blanc-Jouveaux 10/18 Grands détectives ; *Entre deux mondes*, Olivier Norek, Michel Lafon ; *Made in Sweden*, Roslund & Thunberg, traduit par Frédéric Fourreau, Actes Noirs/Actes Sud ; *Les chiens de chasse*, Jorn Lier Horst, traduit par Hélène Hervieu, Série Noire/Gallimard.

Un curieux « Bon anniversaire »

Karl Marx est né un 5 mai à Trèves et a failli être Français. Son spectre continue de hanter le monde armé de sa méthode et de ses concepts. L'analyse qu'il propose dans une œuvre ouverte, contrairement à une idée répandue, permet d'appréhender les ressorts des crises du capitalisme et les modalités de son fonctionnement. Marx a influencé en profondeur les grands théoriciens à commencer par John Maynard Keynes pour l'économie, sans compter les philosophes, sociologues, ethnologues...

Marx, une passion française, sous la direction de Jean-Numa Ducange et Antony Burlaud, propose une rétrospective des visages et des domaines couverts par l'ombre portée de l'auteur du *Capital* sans oublier les problèmes de traduction que pose la création des concepts souvent venus de la philosophie hégélienne et transposés dans un autre environnement théorique. Ainsi le *Marx des*



socialistes prend, pour le moins, quatre formes différentes suivant les époques tout en restant la référence des renouveaux du PS, deux pour le Marx du Parti Communiste, pour conclure sur celui de l'extrême gauche dans cet après-1968 qui voit la profusion des études marxistes ou marxiennes. Les contributions permettent d'éclairer les relations entre l'œuvre de Marx et les enjeux politiques comme avec la construction de systèmes philosophiques de représentations du monde. De « la coupure épistémologique » de Louis Althusser qui rejette aux

oubliettes le « jeune Marx » aux théorisations de l'aliénation en passant par les épousailles difficiles avec la phénoménologie husserlienne – la tentative intelligente de Merleau-Ponty –, Marx se trouve au centre de la vie intellectuelle française jusqu'aux années 1980. Depuis, il semble avoir disparu, évanoui serait plus juste, enfoui sous la victoire de l'idéologie libérale.

Le cadavre bouge encore. La crise profonde, systémique de 2007-2008, non prévue par les « experts » des plateaux de télévision, réactive la lecture de Marx pour en comprendre les ressorts et changer le monde. Paradoxalement, c'est aux États-Unis que ce mouvement de réappropriation a commencé. Le renouveau de la passion française se fait attendre. ■

Nicolas Bénéès

• *Marx, une passion française*, sous la direction de Jean-Numa Ducange et Antony Burlaud, 346 p., La Découverte/Recherches.

Marx dans tout son éclat

Pascal Combemale, dans la troisième édition de son *Introduction à Marx* réussit le tour de force de rendre compte de l'œuvre totale d'un penseur inégal dont le but est de faire prendre conscience à la classe ouvrière de la nécessité de dépasser le capitalisme.

Ni économiste, ni sociologue, ni philosophe... mais tout cela à la fois. De quoi dérouter les frontières des dites sciences sociales. ■

• *Introduction à Marx*, P. Combemale, La Découverte/Grands Repères.



Le coin de la BD Thriller et comics mêlés

Betty Couvreur travaille dans une petite maison d'édition, qui publie notamment les livres de sa mère, Maud, une star de la littérature pour enfants. Dans un Paris poisseux où il pleut depuis des jours et des jours, Betty cherche à oublier, en buvant du whisky dans un bar à la sortie de son travail, qu'elle doit rencontrer deux jours plus tard un de « ses » auteurs aux manières visqueuses et dégoûtantes. Elle est en pleine crise d'aphasie. Les auteurs installent dès les premières pages de l'album, grâce à un dessin en noir et blanc où dominent humidité et pénombre, par petites touches, l'étrangeté : aphasie de Betty, pluie incessante qui rappellera aux bédéphiles une aventure de Blake et Mortimer, le célèbre *SOS Météores* de Edgar P. Jacobs. Au cœur de l'intrigue : les femmes de la famille Couvreur, Betty, Maud, et Clara, adolescente vive et curieuse, aussi impitoyable avec sa mère que complice avec sa grand-mère. Un matin, Clara, qui dort chez cette dernière,

est réveillée par un inconnu, masqué de blanc, qui dit s'appeler « Max », exige de parler à Maud et réclame le paquet qu'elle devait lui donner. Maud ne se réveille pas, l'homme fouille fébrilement l'appartement, sous l'effet de la colère se mue en un être monstrueux, menace la jeune fille, et s'enfuit en laissant derrière lui trois plumes noires de corbeau. « Clara doit assumer les responsabilités de sa grand-mère. Le nom est toujours vivant ! » Ainsi Betty Couvreur se lance-t-elle sur les traces de Max, pour découvrir par la même occasion la vérité sur son identité et la raison pour laquelle sa mère comme sa fille sont si douées pour inventer et conter des histoires. *L'homme gribouillé* est un thriller fantastique qui entremêle les codes du genre (la cruauté et la peur...) avec l'histoire du xx^e siècle, les légendes médiévales, les sociétés occultes et plus ou moins littéraires, et des interrogations de type psychanalytique. Par son découpage en chapitres, son



thème, l'album s'apparente aux comics. Mais la pagination, le style, le découpage des scènes d'action rappellent aussi les mangas. Le récit, plein de rebondissements, de personnages secondaires inquiétants ou drôles, nous tient en haleine. Dessin et dialogues mettent à l'honneur des femmes ordinaires plus puissantes qu'elles ne l'imaginaient, et d'une certaine manière célèbrent leur force créatrice. ■

Amélie Hart-Hutasse
• *L'homme gribouillé*, Serge Lehman et Frederik Peeters, Éditions Delcourt.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► UNE MÉTAPHYSIQUE ATYPIQUE

Philosophe de la liberté et de la joie, Bergson fait partie des grands oubliés. Lionel Astesiano, dans *Bergson pas à pas*, veut rendre hommage à sa pensée et construire un livre de cours. Sur ces deux terrains, c'est une réussite. Cette métaphysique qui s'accroche au progrès scientifique est en quête de l'absolu. ■

N. B.
• *Bergson pas à pas*, L. Astesiano, Ellipses.

► HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES

Inventées en Mésopotamie, les mathématiques évoluent, ici, jusqu'à la Renaissance. Les 60 fiches proposent des exercices corrigés qui ont été expérimentés en classe. Ce parcours historique devrait intéresser aussi bien les professeurs des écoles que les enseignants de mathématiques du secondaire. Il rend l'enseignement des mathématiques plus vivant et permet les travaux interdisciplinaires.

Micheline Rousselet

• *Aux origines des mathématiques. De Sumer à la Renaissance*, Michel Rousselet, ADAPT-SNES.

► UN GYNÉCÉE FONDATEUR

Printemps amers, à travers trois portraits, illustre la marque indélébile que les adultes impriment, en toute impunité, sur les enfants. Si la narratrice, adorée de sa grand-mère, a vécu avec elle d'exceptionnels moments de bonheur, elle a dû aussi subir la déraison dangereuse de sa mère comme l'autorité hostile de sa belle-mère. Admiré mais absent perpétuel, le père ne compense pas l'insécurité affective d'une enfance ballottée. L'écriture rend compte de sentiments complexes que l'auteure analyse avec délicatesse, sans négliger la toile de fond historique et politique dans laquelle s'inscrit le récit. ■

B. C., G. C.

• *Printemps amers*, Françoise Gard, prix Jean-Jacques-Rousseau 2018, Maurice Nadeau Éditeur.

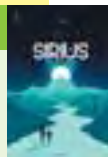
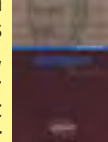
FOR THE KIDS

Lumineux

Dans un monde post-apocalyptique, hommes et bêtes sont devenus stériles. Avril et Kid vivent difficilement, se nourrissant de capsules de survie et se cachant pour échapper aux dangers multiples. Mais un homme armé qui fait partie des Étoiles Noires, une secte fanatique, recherche Avril. Rattrapée par son passé, la jeune fille doit fuir en emmenant Kid, âgé de 6 ans. Sur un thème déjà vu, Servant réussit un très beau récit, rythmé, généreux et souvent poétique. Au cœur du roman plane l'interrogation : et si l'homme, comme tout animal, retrouvait son instinct de survie pour redevenir un simple élément de la nature, une nature avec laquelle il doit réapprendre à vivre en harmonie ? Si son salut passait par là ?

Catie Pillé

• *Sirius*, S. Servant, Épip, Le Rouergue, 2017.



REPRISE, UN FILM D'HERVÉ LE ROUX (FRANCE)

Mémoire de notre histoire

Le 10 juin 1968, deux étudiants de cinéma filment la reprise du travail aux usines Wonder de Saint-Ouen après des semaines de grève. À l'image, une jeune ouvrière en détresse crie qu'elle n'y retournera pas. Les années ont passé, l'usine Wonder est fermée depuis les années 1980.

Le réalisateur Hervé Le Roux, impressionné par le document de 9 minutes tourné par les étudiants, décide de retrouver trace de la jeune femme révoltée. Il va multiplier les rencontres avec des témoins possibles, ouvriers, militants et syndicalistes. Muni de la cassette vidéo dont il propose le visionnage aux interrogés, Hervé Le Roux part à la recherche d'éléments qui pourraient le remettre sur la piste de l'ouvrière. Des fragments du film de 1968 interviennent en contre-champ de la parole de plus en plus libérée des intervenants. La jeune femme en larmes au moment de la reprise du travail face au chef du personnel qui appelle les ouvriers à rentrer, comme on sifflerait la

fin de la récréation, devient l'élément déclencheur de la parole. Le film n'est ni passiste ni nostalgique mais historique. Parallèlement à une enquête presque ludique, il met en place un vrai suspense pour nous parler du monde disparu des grandes entreprises industrielles, des « banlieues rouges » du monde ouvrier des années 1960.

Pas de bilan de 68 mais Hervé Le Roux interroge des images de cinéma, des images du souvenir. L'enquête, obsessionnelle, révèle au final un moment important de notre histoire enfouie. Un documentaire passionnant doublé d'un grand moment de cinéma. ■

Francis Dubois



CINÉMA

Humain trop humain

La vie quotidienne de migrants syriens, kurdes, pakistanais, afghans et autres dans le camp de Idomeni en Grèce.

À la frontière gréco-macédonienne, les files d'attente sont interminables pour manger, boire du thé ou consulter un médecin. Jusqu'au jour où l'Europe décide de fermer les frontières une fois pour toutes. Les « habitants » de Idomeni décident alors de bloquer les passages des trains qui traversent la frontière. Une absence totale d'entretiens sur les histoires et les drames personnels. Chacun a échappé à la guerre, à la noyade, parcouru des dizaines de kilomètres à pied pour se retrouver à nouveau immobilisé. Pourtant, ils continuent à lutter et à rêver. De nombreux plans fixes pour voir défiler des pas inlassables qui ne conduisent nulle part. Une sorte d'état des lieux pour cet « hospice inhospitalier » qu'est devenu l'Europe. Une gifle magistrale et salutaire ! **F. D.**
• *Des spectres hantent l'Europe*, Maria Kourkouta et Niki Giannari.

SÉRIE

Brio

Avec *Collateral*, on plonge dans l'actualité de la Grande-Bretagne : accueil des migrants, business des passeurs, trafic de drogue, faiblesse des politiques, services de sécurité intérieure et de l'armée. L'intrigue policière, bien que parfaitement menée, reste un prétexte. Au cœur du propos se placent les femmes. C. Mulligan interprète magistralement une inspectrice atypique, ancienne enseignante, enceinte, porteuse d'une humanité reconfortante. **Catie Pillé**
• *Collateral*, D. Hare, Grande-Bretagne, BBC2, Netflix, 2018.

RADIO

Tendez l'oreille !



Née en 1981 dans un théâtre, le Toursky, Radio Grenouille est parmi les premières à investir la Friche de la Belle de Mai, haut lieu alternatif marseillais. L'une de ses émissions phare, *L'Oreille Cassée*, fête cette année ses 20 ans. Chaque jeudi soir à 19 heures c'est parti pour une heure de rock et de pop, animée par son créateur Laurent Since et ses fidèles acolytes. Une grande soirée est prévue à la Friche le 21 juin pour cet anniversaire. Et ce n'est pas près de s'arrêter ! Tant qu'il y aura du son et de l'électricité... **Cécile Exbrayat**

• *L'Oreille Cassée*, radiogrenouille.com (88.8 FM Marseille).

MUSIQUES

• CLASSIQUE



Bach et la flûte

La flûte traversière, qui venait de faire son apparition en Allemagne à l'époque de Bach, est ici mise à l'honneur avec un de ses plus grands interprètes, Marc Hantaï, accompagné par son frère Pierre au clavecin, dans quatre sonates et une *partita* pour flûte et clavecin. Le mariage entre les deux instruments est d'une belle délicatesse. Jamais le clavecin ne relègue la flûte en arrière-plan, qui est ainsi magnifiée. Comme le veut la structure de la sonate, les mouvements, lents, apaisés et apaisants, appellent à une forme de recueillement, alternent avec les mouvements plus vifs, dansants, frais. Un disque virtuose ! **Nicolas Morvan**

• *Bach, sonates pour flûte et clavecin*, Marc et Pierre Hantaï, Mirare.

• ROCK

Humain et politique



Les fans attendaient ce disque depuis 2004 ! David Byrne, ex-leader des Talking Heads, revient avec un projet solo enrichi de collaborations dont celle, essentielle, du mythique Brian Eno. *American Utopia* est un titre qui résume bien cette Amérique de 2018 dans laquelle il faut vivre, résister mais également proposer une autre vision. C'est là, sûrement, le rôle de l'artiste. David Byrne a su s'éloigner de ses projets parfois répétitifs pour nous offrir un disque humain qui devrait marquer une année politiquement tendue aux États-Unis.

Éric Loizeau

• *American Utopia*, David Byrne, Nonesuch, 2018.

• MUSIQUE SOUL

Le parfum des Comores

Afrosoul, le troisième album du Marseillais Ahamada Smis vient de sortir chez Colombe Records.



Cette pépite colorée au groove irrésistible mêle instruments traditionnels de l'océan Indien (dzenzé, gaboussi, kayama, gadza, ngoma), rythmiques résolument hip-hop et arrangements soul au Rhodes, à la guitare électrique et au violoncelle. Mention spéciale pour la reprise du tube *Malaïka* (« les anges » en swahili), une chanson tanzanienne popularisée par la grande chanteuse et militante sud-africaine Miriam Makeba après avoir fui l'Apartheid. **C. E.**

• *Afrosoul*, Ahamada Smis, Colombe Records.

• CHANSON

La Bretagne des métissages

Denez Pigent est une des grandes voix de la Bretagne. Pour son neuvième album, il s'ouvre à toutes les influences musicales :

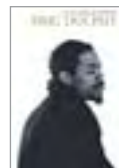


14 compositions originales, une musique de fusion, métissée, puissante et universelle. La cornemuse écossaise, la bombarde saturée, le qanûn turc, le violon orchestral... « Une sorte de synthèse de tous les chemins que j'ai pu emprunter jusqu'à présent... et aussi quelque part un aboutissement » dit-il. Avec toujours des partenaires passionnants dont Yann Tiersen pour deux titres en français. **Stéphane Rio**
• *Mil hent - Mille chemins*, Denez Pigent, Coop Breizh, 2018, concerts sur www.denez.fr.

• JAZZ

Un livre nécessaire

Eric Dolphy est un musicien oublié. Il ne rentre dans aucune case. Ni vraiment hard bop, ni vraiment freejazzman, il a fréquenté les deux univers sans jamais choisir. Surnommé « le passeur » par Jean-Louis Comolli pour sa capacité à conserver la mémoire du passé en se lançant passionnément dans l'avenir. Guillaume Belhomme lui consacre cette biographie pour lui redonner une vie dans notre présent. Écouter Dolphy c'est se plonger dans notre histoire pour créer des futurs créatifs. Dolphy, comme son ami Charles Mingus, titille les possibles pour alimenter notre capacité à imaginer. Belhomme incite à la redécouverte de tous ces musiciens. **Nicolas Bénéès**



• *Eric Dolphy*, Guillaume Belhomme, Éditions Lenka Lente.

L'art à la portée de tous

Comme d'autres villes de banlieue, Ivry a développé une institution culturelle destinée à l'art contemporain. Créé dès 1987, le Credac a déménagé en 2011 à la Manufacture des Cèllets, ancienne usine métallurgique, magnifique bâtiment de briques et d'acier de 1913. Le Credac y côtoie l'EPSAA (École professionnelle



supérieure d'arts graphiques et d'architecture de la Ville de Paris) et le Théâtre des Quartiers d'Ivry. La première mission du Credac consiste à promouvoir, à produire et encourager l'expérimentation créative. Les salles d'exposition accueillent des artistes reconnus ou à découvrir, français ou étrangers, couvrant toutes les formes de la création contemporaine : photo, vidéo, peinture, sculpture, installations, cinéma. Le premier artiste exposé à la Manufacture des Cèllets a été Micea Cantor. Ont suivi Mathieu Mercier, Michel

Blazy, Gordon Matta-Clark, etc. Le Credac instaure de véritables collaborations avec les artistes. Déjà en 2017, il avait donné à Hugues Reip la possibilité de montrer quatorze de ses films au Credakino.

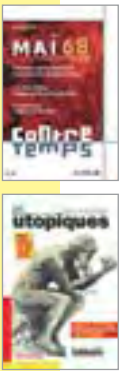
Il développe des actions pédagogiques et de médiation avec les enseignants et éducateurs, mais aussi en direction du public adulte, avec le souci de rendre les œuvres accessibles, même les plus exigeantes : conférences, visites guidées gratuites, rencontres avec les artistes. Il participe au Réseau Tram, qui regroupe musées et centres d'art contemporain d'Île-de-France, et organise des visites commentées le samedi (Rando-tram ou Taxi-tram, voir tram-id.fr). Enfin, le Credac publie : monographies, catalogues d'exposition, publications diverses, dont une revue gratuite, Mecca. ■

Sylvie Chardon

FAIRE VIVRE LES REVUES

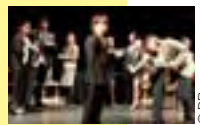
Mai 68

50 ans après, Mai 68 conserve une charge révolutionnaire et mystérieuse alimentée par les mouvements sociaux actuels. *ContreTemps*, dans le dossier du n° 37, *Mai 68*, retrace à la fois le contexte, le cycle social et les questions posées par cet événement extraordinaire au sens fort. *Les Utopiques*, revue de Solidaires, sous le titre *Mai 68, ce n'était qu'un début...*, brosse la période allant de la plus grande grève ouvrière alliée à la révolte de la jeunesse aux ondes de choc touchant l'ensemble des domaines, culturels notamment, et tous les pays, le continent africain en particulier. Ces deux revues insistent sur les multiples dimensions de cet événement - comme le fait le dossier dans ce numéro - pour combattre toutes les réécritures de l'histoire que ce soit celle de Luc Ferry ou de Romain Goupil associé à « Dany le Rouge ». La commémoration voulue par le président de la République s'est heurtée à une momie qui s'est défaits de ses bandages. Mai 68 bouge encore. **Nicolas Bénéès**
• *ContreTemps* n° 37 et *Les Utopiques* n° 7, avril 2018, les deux revues aux Éditions Syllepse.



Avec le Théâtre du Chêne noir

Créé et toujours piloté par Gérard Gelas, le « Chêne noir » - qui fut un des premiers « partenaires Réduc'SNES » - est un lieu de créations à la fois pendant le festival d'Avignon et toute l'année. Il déploie une activité pédagogique en relation avec les établissements scolaires. Outre l'évocation en lycée de Mai 68 en Avignon, cette année est marquée par une initiative audacieuse d'écriture et de réalisation d'un court-métrage avec des élèves de collège. Une fiction se déroulant à Avignon au XIX^e siècle, à partir d'improvisations théâtrales menées par Véronique Blay, comédienne, metteuse en scène et formatrice de l'équipe du Chêne Noir. **Philippe Laville**
• www.chenenoir.fr.



Rémo Gary, textes et chansons

Poète, ciseleur de mots, militant exigeant et généreux d'une culture partagée et d'une société meilleure pour tous, interprète pétulant et talentueux de ses chansons, souvent pleines d'humour un peu grinçant sur notre quotidien (album *Même pas foutus d'être heureux*), Rémo Gary propose presque simultanément deux nouveaux albums de styles très différents, des inédits de Jacques Debronckart et *Rémo Gary et Cie*. Rémo Gary est considéré comme l'un des plus grands auteurs-compositeurs-interprètes contemporains, plusieurs fois primé et sollicité pour diriger le festival de Montcuq. **P. L.**
• Informations détaillées sur www.snes.edu/culture.



Suivre l'actualité culturelle sur www.snes.edu et désormais également sur Facebook et sous le nom « Culture SNES » et sur Twitter. Pour suivre les publications culturelles du SNES-FSU et aussi les « événements » associés, rendez-vous sur la page Facebook. Le rattrapage culturel de fin de semaine peut désormais se faire grâce à Twitter. Sur le site, sur Facebook et Twitter, on trouve aussi des développements sur les articles publiés dans *L'US Mag*. Est aussi accessible en permanence la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES-FSU) dans toute la France.

Hugues Reip s'évade à Ivry jusqu'au 1^{er} juillet

« *Jardinier du surnaturel* », comme l'écrit la commissaire de l'exposition et directrice du Credac, Claire Le Restif, il mêle la photographie, la sculpture, les installations en s'inspirant des œuvres d'anticipation du début du XX^e siècle ou de l'illustration scientifique. Les prémices du cinéma d'animation et le rock underground des années 1990 - il est lui-même musicien - inspirent aussi sa pratique. *L'Évasion* montre des œuvres anciennes, dont *025* (1990-1991) considérée comme sa première œuvre, ensemble de sculptures miniatures faites de matériaux courants, et de très récentes comme cet îlot portant un arbre décoré de lampes et de fleurs artificielles *The Eyeland* (2018). La première salle expose un très poétique ensemble de mobiles de poussière sur laquelle butinent des papillons (*Black Sheeps*, 2014). *Hugues et les vagues*, d'Ariane Michel, fait partie d'un ensemble de vidéos « *La Rhétorique des marées* » dans lesquelles des artistes sont invités à produire une œuvre sur un littoral breton. Elle complète l'expo jusqu'au 3 juin, puis le film d'animation d'Hugues Reip, *Yurei*, suivra à partir du 5 juin. Pour découvrir le travail du Credac et l'artiste, diverses animations, toutes gratuites, sont proposées : visite guidée à 16 heures le 24 mai (*Art-thé*), visite avec l'artiste le 12 juin à 12 heures (*Credacollation*), « atelier-goûté » pour petits et grands, le 24 juin de 15 h 30 à 17 heures. En plus, Anne Bonnin reçoit l'artiste dans le cadre des « *Entretiens sur l'art* », à la Fondation Ricard, 12, rue Boissy-d'Anglas, Paris 8^e le 22 mai à 19 heures. **S. C.**



• *L'Évasion*, H. Reip, Credac, Manufacture des Cèllets, 1, place P.-Gosnat, 94200 Ivry-sur-Seine, 01 49 60 25 06, www.credac.fr.

THÉÂTRE

Des gens simples

Bibi, c'est l'histoire d'un « petit cœur simple » maladroit dans son corps mais tendre et drôle, qui dit ce qui lui fait mal, la misère, un père peu aimant, les filles qui se détournent. La Compagnie de l'Oiseau-Mouche, des comédiens professionnels en situation de handicap, s'est emparée, avec le metteur en scène Sylvain Maurice, de ce texte coup de poing de Charles Pennequin. On est ému, révolté parfois, mais on admire aussi leur façon de prendre, comme leur personnage, la vie à bras-le-corps pour nous entraîner avec eux dans la fête. **Micheline Rousselet**

• *Bibi*, en tournée et du 6 au 10 juin à la Maison des Métallos à Paris.



Qui suis-je ?

C'est la question que se pose Vincent, un adolescent mal dans sa peau qui se trouve moche, que ses camarades moquent avec cruauté et qui s'interroge sur ses préférences sexuelles. Yann Dacosta a mis en scène ce texte emplé de tendresse et d'humour de Thomas Gornet. Sur un fond de dessins de bande dessinée de Hugues Barthe qui traduit à merveille le monde du collège, Côme Thieulin incarne cet adolescent qui vit, enrage, s'interroge ou discute avec ses amis, Myriam surtout, qui a tout compris. Par ses yeux on voit le collège et son univers machiste du côté des élèves. **M. R.**

• *Qui suis-je ?* En tournée et du 6 au 27 juillet au 11-Gilgamesh-Belleville, festival off d'Avignon.

« En figeant ainsi les parcours, cela va conduire à lier les destins scolaires et professionnels aux origines sociales »

Sophie Orange est maître de conférences à l'université de Nantes, chercheuse au Centre Nantais de Sociologie. Ses travaux portent principalement sur la segmentation de l'enseignement supérieur et la construction des choix d'orientation. Elle livre une analyse critique des réformes en cours, et nous invite à déconstruire le discours ministériel qui impose la sélection à l'entrée de l'Université.

L'US Mag : *Le gouvernement a pris prétexte de divers dysfonctionnements, liés à APB, survenus durant l'été 2017, pour imposer une réforme de l'accès à l'enseignement supérieur dès la prochaine rentrée. Qu'en est-il réellement des processus incriminés, tirage au sort, nombre d'échecs en licence ? Justifient-ils à eux seuls une réforme de ce type ?*

Sophie Orange : Le gouvernement a en effet pris ces prétextes pour modifier foncièrement les modalités d'accès à l'enseignement supérieur et en particulier aux licences universitaires. Or, le recours au tirage au sort n'a concerné que 1 % des bacheliers et était circonscrit à un nombre très réduit de filières (STAPS, Psychologie, etc.). Pour répondre aux problématiques spécifiques qui se posent dans ces filières dites « en tension », la réforme a introduit de fait de la tension dans toutes les autres filières universitaires, en obligeant à fixer des capacités d'accueil et en demandant aux formations de classer toutes les candidatures – désormais non hiérarchisées – reçues. Le taux d'échec en licence est là encore un prétexte. Depuis plus de cinquante ans, le taux de passage en deuxième année de licence avoisine les 40 %. On peut trouver que c'est peu. Mais le caractère constant de ce taux invite à voir ce qui se cache derrière. En réalité, les 60 % restants ne doivent pas être considérés en bloc comme des échecs : ils couvrent des situations diverses et notamment une large part de réorientations au sein de l'Université ou vers d'autres filières de l'enseignement supérieur.

L'US Mag : *Les conditions d'études très difficiles des étudiants (effectifs pléthoriques) sont avancées pour expliquer le taux d'échec en licence ; refuser les étudiants peu motivés ou mal orientés permettrait alors de faire*



« Les élèves devront être en mesure très tôt d'anticiper les conséquences de leurs choix de disciplines majeures »

mieux réussir les autres et justifierait donc la sélection ?

S. O. : La faible motivation des étudiants ou leur mauvaise orientation sont des causes souvent avancées pour expliquer la déperdition observée à l'issue de la première année de licence. Or, il est faux de dire que les bacheliers choisissent l'Université par défaut. Il faut rappeler que l'entrée à l'Université est beaucoup plus le résultat d'un premier choix que l'entrée en Section de techniciens supérieurs ou dans les écoles de commerce accessibles juste après le baccalauréat. Les chiffres de l'Observatoire de la Vie Étudiante

montrent que les orientations par défaut sont beaucoup plus fréquentes au sein des filières sélectives de l'enseignement supérieur. Introduire la sélection à l'entrée de l'Université n'aura aucun effet sur les motivations des bacheliers. Demander à des bacheliers de 18 ans d'être en mesure d'avoir un projet scolaire et professionnel clair, précis et surtout stable n'a pas de sens. Par exemple, les chiffres montrent que les élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) sont ceux qui ont le moins de projet professionnel défini à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Or, il ne me semble pas que l'on parle à leur sujet de « désorientation ». On loue au contraire leur démarche de maturation. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les étudiants d'Université ?

L'US Mag : *N'y a-t-il pas confusion (voulue) entre « orientation » et « affectation », entre « échec » et « parcours non linéaire » ?*

S. O. : Oui, ce qui dérange en effet, c'est la possibilité qu'offre l'Université de s'essayer dans une filière puis de s'engager dans une autre. C'est la liberté accordée à tous les étudiants d'y entrer sur la base du baccalauréat, sans concours ni dossier. Introduire un principe de sélection vise à mieux gérer les affectations dans l'enseignement supérieur, à homogénéiser les profils des étudiants de licence, à limiter les déplacements scolaires puis sociaux. Par exemple, beaucoup d'étudiants inscrits en licence de sociologie préparent des concours d'entrée dans une école du travail social, pour devenir éducateur spécialisé ou assistant de service social. Lorsqu'ils réussissent les concours et intègrent une école du travail social, ils sont considérés comme en échec car ayant abandonné l'Université. À l'inverse, ceux qui

poursuivent leur cursus en deuxième année de sociologie, après avoir échoué aux concours, sont considérés par l'institution comme en réussite, alors même qu'ils sont subjectivement en échec.

L'US Mag : *La mise en place de la sélection à l'entrée de l'Université n'a pas suscité un rejet spontané de la part de la profession enseignante (tous degrés confondus) : est-ce à dire que les processus de sélection sont acceptés ? Légitimes ? Que la sélection est déjà intimement liée aux cursus scolaire et universitaire, et donc intériorisée par les enseignants ?*

S. O. : Cette réforme est venue percuter une profession dont les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader depuis de nombreuses années. L'augmentation des effectifs ne s'est pas accompagnée de l'augmentation des moyens financiers ou humains, mais s'est au contraire faite dans une période d'austérité pour les universités, en lien avec la LRU et l'autonomie des universités. En effet, la gestion de la masse

« Introduire la sélection à l'entrée de l'Université n'aura aucun effet sur les motivations des bacheliers »

salariale par les établissements a fortement impacté la politique de recrutement et de nombreux postes ont été gelés. Les conditions d'enseignement et d'apprentissage sont aujourd'hui fortement dégradées, avec un nombre d'étudiants très important en TD, avec le recours fréquent aux vacataires notamment en première année de licence, etc. Dans ce contexte, cette réforme a pu apparaître pour certains collègues comme la possibilité de reprendre le contrôle sur leur métier, de retrouver des conditions de travail acceptables, par la limitation du nombre d'étudiants, par leur supposé meilleur ajustement avec les filières auxquelles ils accèdent, lié à l'introduction des « attendus ». Or, avec le début des commissions d'examen des vœux et la prise en main des algorithmes Parcoursup, beaucoup se rendent compte que cette réforme ne va pas leur apporter ce qu'ils escomptaient. Le classement extrêmement chronophage opéré dans les commissions ne va bien souvent pas correspondre aux étudiants qui seront effectivement présents à la rentrée, car le rang des vœux n'est pas connu.

L'US Mag : *La réforme du lycée fait système avec celle de l'accès à l'Université : les processus de sélection risquent donc à présent de se déployer en amont de l'Université ?*

S. O. : La démarche du gouvernement est très cohérente : elle vise à aiguiller très tôt les lycéens dans des cursus qui détermineront leur orientation dans



l'enseignement supérieur. Cela remet en cause fortement les possibilités de mobilités scolaires, ainsi que celle de pouvoir rebattre les cartes au moment du baccalauréat pour ceux qui s'étaient retrouvés au lycée dans une voie qui ne leur plaisait pas. En figeant ainsi les parcours, cela va conduire à lier plus fortement encore que ce n'est le cas actuellement les destins scolaires et professionnels aux origines sociales. En effet, les élèves devront être en mesure très tôt dans leur cursus d'anticiper les

conséquences de leurs choix de filières ou de disciplines majeures, dans le cadre de la réforme actuelle du baccalauréat.

Or, cette capacité requiert des ressources culturelles (connaissance par les parents du fonctionnement du système scolaire, capacité à s'opposer parfois aux verdicts scolaires, etc.) et financières (habiter à proximité des lycées qui offrent les « meilleurs » choix, être en mesure de changer de lycée le cas échéant, etc.).

L'US Mag : *La démocratisation de l'accès aux études supérieures est-elle toujours un objectif pertinent et réaliste, répond-elle à une demande sociale d'une part, et permet-elle une insertion professionnelle du plus grand nombre ?*

S. O. : Les analyses sociologiques montrent que le diplôme est ce qui protège le plus du chômage, d'autant plus s'il s'agit d'un diplôme de l'enseignement supérieur. L'élévation du niveau de formation des

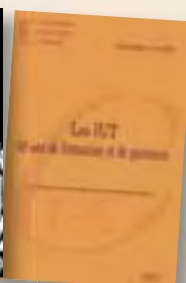
jeunes constitue en cela un objectif à poursuivre aujourd'hui plus encore qu'hier. Mais augmenter le niveau de formation des jeunes ne signifie pas pour autant faire correspondre strictement le profil des diplômés avec les demandes du marché du travail. Il apparaît en effet qu'une des forces des diplômés des filières universitaires les plus académiques est justement leur possession de savoirs et de savoir-faire non directement liés à des attendus professionnels dans des secteurs prédéfinis, mais au contraire leur capacité à mobiliser leurs connaissances dans des domaines variés, d'être capables de réflexivité dans leur pratique professionnelle et donc d'être beaucoup plus aptes à l'exercice de missions diverses. En cela, la volonté de chercher à toujours plus professionnaliser les étudiants n'est profitable ni pour eux ni pour leurs employeurs à venir.

L'US Mag : *Depuis la fin mars, les étudiants de plusieurs universités sont mobilisés contre la loi ORE et Parcoursup, les mobilisations sont déterminées et souvent réprimées violemment par les pouvoirs publics. Quel modèle universitaire peut-on promouvoir en lieu et place de la loi ORE ?*

S. O. : La loi ORE vise à faire accéder à l'Université des étudiants déjà porteurs de certains savoirs et de certains savoir-faire. C'est tout le sens de l'instauration d'« attendus » à l'entrée en licence. Or, à mon sens, ce n'est pas aux bacheliers de devoir rendre des comptes à l'égard de l'institution universitaire et de lui donner en amont la preuve qu'ils possèdent un certain nombre d'acquis, mais c'est bien à l'institution universitaire de faire son travail de service public d'enseignement supérieur et de leur garantir la transmission de ce qu'elle attend d'eux. Il faut évaluer les étudiants sur des connaissances qu'on leur a effectivement transmises et non les départager sur la base de prérequis, dont on sait qu'ils relèvent souvent davantage du milieu social d'origine que du cursus antérieur. ■

Propos recueillis par Véronique Ponvert

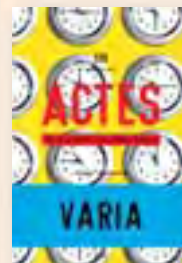
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE



► *L'Université n'est pas en crise. Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues*, Romuald Bodin-Sophie Orange (Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant, 2013).

► *Des ambitions raisonnables et raisonnées. Accéder à l'enseignement supérieur par les IUT et les STS*, Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, hors-série n° 6, 2018, p. 113-132, Sophie Orange.

► *La noblesse scientifique. Jugements scolaires et naturalisation des aspirations en CPGE*, Actes de la recherche en sciences sociales, n° 220, 2017, p. 68-85. Marianne Blanchard, Sophie Orange et Arnaud Pierrel.



Seuil de dédoublement

Le terme « travaux pratiques » a disparu dans les nouveaux programmes. Les textes anciens (comme la note de service du 23 janvier 1953 sur le dédoublement au 2⁵ élève) définissant la notion de seuil de dédoublement pour les travaux pratiques ne sont donc plus applicables.

Pour les groupes d'atelier en STL-BGB, on pourra se reporter à <https://upbm.org/index.php/site-association/vie-associative/infos-administratives/164-tpstl>.

Risque et sécurité

SVT/STV

<http://eduscol.education.fr/cid48531/textes-de-reference.html>.

Physique-chimie

<http://eduscol.education.fr/physique-chimie/sinformer/environnement-professionnel/risques-et-securite-en-physique-chimie.html>.

Histoire



Les travaux pratiques en sciences s'inscrivent de plus en plus au passé comme en témoigne cette couverture.

Bibliographie/Sitographie

- Jean-Pierre Astolfi et Michel Develay (1998) *La didactique des sciences*, PUF, 127 p.
- Bernard Feltz (2003), *La science et le vivant*, De Boeck, 220 p.
- Gérard De Vecchi et André Giordan (2002), *L'enseignement scientifique. Comment faire pour que « ça marche » ?*, Delagrave, 270 p.
- André Tricot (2017), *L'innovation pédagogique*, Retz, 159 p.
- Julia Rebstein Mutti et Alessandra Reginelli (2012), *De l'importance de la pratique expérimentale dans l'enseignement des sciences*, Mémoire professionnel, HEP Lausanne, http://doc.rero.ch/record/234136/files/md_ms2_p22345_p24190_2012.pdf.

LES TRAVAUX PRATIQUES EN SCIENCES

Très « chers » travaux pratiques !

Alors que les TP disparaissent pour des raisons uniquement budgétaires, ils représentaient un acte pédagogique essentiel et apprécié par les élèves.

Depuis Marie Pape-Carpantier et « *la leçon des choses* » qui avait pour but d'habituer l'enfant à « observer, comparer, juger, à raisonner le témoignage de ses sens », l'enseignement des sciences a connu bien des évolutions... Mais l'importance de la pratique expérimentale a toujours depuis lors été soulignée : les instructions officielles concernant la démarche d'investigation, par exemple, invitent à des « activités pratiques [...] mises en œuvre chaque fois que possible ».

De la théorie : le rôle, le contenu et la place des activités...

Les activités pratiques ne se conçoivent pas indépendamment d'une démarche expérimentale, d'investigation, de projet... On ne « manipule pas pour manipuler ». Ces activités s'inscrivent dans une véritable initiation expérimentale. Rejoignant Astolfi et Develay (1989), on peut penser que cette initiation doit être pensée de manière interactive, conçue comme une succession d'activités... Chacune ne prenant son sens qu'en fonction de l'interaction avec d'autres. On pourra ainsi distinguer des périodes où l'activité investigatrice est purement tournée vers la curiosité, le tâtonnement et d'autres périodes où l'activité accèdera à un statut scientifique : travail sur la méthodologie, exploitation des données recueillies, position/résolution de problème, etc.

En amont d'une séance de travaux pratiques, le rôle du professeur expert de sa discipline est bien de concevoir la ou les stratégies pédagogiques selon le parcours des élèves où s'intégreront les activités expérimentales.

à la pratique : la mise en œuvre des activités

Les activités expérimentales présentent des particularités. Elles nécessitent en premier lieu une préparation matérielle. Si, en lycée, on pourra compter



© Olivier Teylaud

sur l'expertise de personnels techniques de laboratoire, en collège, bien souvent, cette préparation ne reposera que sur le professeur. Le déroulement des activités réclame, de plus, un suivi au plus près des élèves, ne serait-ce parfois que pour des impératifs de sécurité. C'est pour cela qu'une pratique sereine impose, dans l'idéal, de disposer de groupes à effectifs réduits. Bien entendu, pour ces raisons, les séances pédagogiques incluant des activités pratiques ont un coût plus élevé que d'autres modalités de cours. C'est sans doute la raison inavouée pour laquelle on a vu progressivement disparaître les fléchages concernant les heures dédoublées consacrées aux travaux pratiques...

Si on rejoindra Tricot (2017), comme nous l'avons déjà souligné, sur le fait que « quand l'objectif est de comprendre ce n'est pas le fait de manipuler qui est important mais le fait d'être actif cognitivement », une conception de l'enseignement des sciences expérimentales qui intègre des activités pratiques est fondamentale car expérimenter c'est acquérir des savoir-faire, apprendre à réfléchir à ses erreurs, travailler le rapport au réel, développer l'esprit critique... Bref construire une véritable culture commune scientifique. ■

TÉMOIGNAGE

« Les TP sont très appréciés par les élèves »



© DRF

Marie-Laure Guégan-Balliner est professeur de physique-chimie au collège Rollon de Gournay-en-Bray dans l'académie de Rouen.

« L'expérimentation occupe une grande place en sciences physiques. Les objectifs sont variés : découverte, compréhension, vérification d'une loi... Les TP sont appréciés par les élèves, y compris par ceux qui sont en difficultés dans les matières plus théoriques. C'est un atout certain pour la motivation et la compréhension. Environ deux tiers de mes séances comportent une activité expérimentale. La chimie et l'électricité s'y prêtent très bien. Parfois il

s'agit de mettre en œuvre un protocole donné, parfois il faut trouver le protocole. On travaille beaucoup la rigueur et le raisonnement scientifique. Il faut être correctement équipé en matériel, ce qui n'est pas toujours le cas. Ensuite, la gestion du labo demande du temps et de l'organisation. Enfin, il y a le problème des effectifs. Avec 30 élèves, les séances sont très difficiles. Les groupes sont indispensables pour manipuler en toute sécurité et dans

de bonnes conditions, or ils deviennent rares. Dans mon collège, avec des moyens en baisse, nous avons pu maintenir des groupes sur un seul niveau.

Le numérique permet de varier les activités : recherches, simulations, exercices en ligne... Mais rien ne vaut le réel : les élèves assimilent mieux lorsqu'ils manipulent eux-mêmes que lorsqu'ils regardent des vidéos ou font des simulations. » ■

Rubrique réalisée par Thomas Brissaire

JUSTICE

Une réforme régressive

Présentées début mars, les premières mesures de la réforme judiciaire engagée par le gouvernement (« chantiers de la justice ») ont provoqué une mobilisation importante dans le secteur. Cela s'est traduit dans la rue, notamment le 30 mars avec un appel large à la grève et aux manifestations. En effet, au motif de « rapprocher » les justiciables de l'institution, de simplifier les procédures et de désengorger les tribunaux, la réforme engagée conduirait à de très sérieux reculs des droits, à la fois dans l'accès aux procédures et dans la garantie d'un traitement équitable.

Une justice allégée

Une part importante de la procédure civile serait ainsi externalisée, et partiellement déjudiciarisée avec l'obligation de conciliation préalable à la procédure, et le développement des MARD (modes alternatifs de règlement des différends), au risque d'ouvrir la porte à une forme de privatisation, puisque des services privés pourraient y participer. Dans le même ordre d'idées, serait expérimenté le transfert à une autorité ou organisme non judiciaire du traitement des requêtes en révision des pensions alimentaires. Concrètement, cela se solderait par la disparition des tribunaux d'instance, partiellement remplacés par des procédures informatisées mal cadrées et mal connues pour l'instant. La partie pénale implique un recul généralisé des droits : extension des pouvoirs de police dans la logique de l'état d'urgence, développement du « plaider coupable » sans assistance d'un avocat, justice « light » avec l'expérimentation d'un tribunal criminel et développement des procédures à juge unique, restriction



© Olivier Teytaud

des possibilités de recours en cassation... Dans tous les cas, les droits de la défense régressent. Enfin, la question des peines n'est pas sérieusement traitée. L'« amende forfaitaire délictuelle » pour un certain nombre de petits délits (dont la consommation de stupéfiants) n'est pas une simple contravention, mais sans les garanties d'une procédure. L'extension du recours aux travaux d'intérêt généraux se double d'une perspective d'appel au privé pour leur mise en œuvre. Sur l'aménagement, les peines de moins d'un an ne le seront de fait pas plus, tandis que celles de plus d'un an ne pourront plus en faire l'objet. Au final, rien ne permet de considérer que ces mesures seront de nature à régler la surpopulation carcérale, et donc à améliorer les conditions de vie et de prise en charge des détenus, qui sont déterminantes dans la lutte contre la récidive. ■

Hervé Le Fiblec

NUMÉRIQUE

Gaffe aux Gafam !

Les chiffres donnent le tournis : les données personnelles de 50 à 80 millions d'utilisateurs du réseau social Facebook ont été divulguées à des tiers (scandale Cambridge Analytica) mais l'entreprise semble sortir indemne de la tourmente, forte de ses 2,2 milliards d'utilisateurs. Malgré l'audition de son dirigeant par le Congrès, et une campagne de désinscription, le cours de l'action repart à la hausse. En France, les recours à la CNIL (Commission nationale de l'informatique

et des libertés) ne cessent d'augmenter : 8 360 plaintes reçues en 2017, contre 6 000 en 2011 et 7 900 en 2015. L'utilisation des informations personnelles des internautes concerne 27 % d'entre elles, soit la première cause de recours.

Contre Goliath

Il s'agit, la plupart du temps, de demandes de rectification ou de suppression de contenus demeurées sans réponse, mais les utilisateurs s'inquiètent à présent des technologies connectées qui envahissent le quotidien, et de la communication de leurs informations personnelles à des tiers.

Cette augmentation des signalements révèle une prise de conscience et on peut se réjouir que de plus en plus de citoyens fassent respecter leurs droits. Le combat semble encore bien inégal toutefois face aux géants du numérique sans scrupules que sont les Gafam. Une forte volonté politique est nécessaire pour répondre à ces enjeux, par exemple en renforçant la CNIL et en lui donnant les moyens de se développer et de jouer pleinement son rôle, et en investissant dans l'éducation au numérique dès le plus jeune âge. ■

Fabian Clément



© zeeveez/Flickr.com

Condition carcérale

Mener la bataille de l'opinion

Une récente étude (IFOP-Fondation Jean-Jaurès) montre un renversement de l'opinion sur la condition carcérale. Elle est plus consciente de la réalité de la prison : surpopulation, conditions d'hygiène, état sanitaire... On constate cependant aussi un inquiétant durcissement : l'opinion selon laquelle il faut augmenter les moyens pour améliorer les conditions de détention, et celle qu'il faut renforcer les programmes de réinsertion sont en recul. Par ailleurs, 50 % des sondés estiment que les détenus sont trop bien traités, un pourcentage qui a presque triplé depuis 2003. Ces chiffres montrent la nécessité de mener une bataille contre l'idée que la prison doit être un lieu de souffrance en plus de la privation de liberté. La dignité des prisonniers fait partie des droits de l'homme.

Logement

Droit au logement

Le projet de loi ÉLAN (Évolution du logement et aménagement numérique) est à l'ordre du jour du Conseil des ministres. Bien des mesures sont très inquiétantes : regroupement des offices HLM au détriment du service public de proximité et sous-représentation des usagers, vente de 40 000 logements sociaux, réduction des normes d'accessibilité dans la construction de logements neufs... La loi doit être débattue en juin. Le SNES-FSU participera aux mobilisations unitaires prévues pour exiger des mesures qui assurent à tous un logement décent.

Palestine

70 ans de non-droit, ça suffit !

Il y a 70 ans, c'était pour les Palestiniens la Nakba (la catastrophe en arabe) : des centaines de villages détruits, des centaines de milliers de Palestiniens sur les routes de l'exode forcé. En 1949, Israël signait la résolution 194, qui reconnaissait le droit au retour ou à indemnisation. Le pouvoir israélien refusa toujours de l'appliquer. Cette année, les réfugiés ont décidé de marquer la commémoration de la Nakba par les « marches du retour » en particulier à Gaza. Elles se sont déjà traduites par des morts assassinés par les snippers israéliens bien cachés derrière des buttes de terre. Si dans toute la France de nombreuses initiatives sont prévues aux alentours du 15 mai, à l'appel du Collectif national dont est membre le SNES, à Paris, l'AFPS organise un grand concert de solidarité au Cabaret Sauvage.



TCHAD. Du 29 janvier au 15 mars, le Tchad a connu une grève très suivie de tous les fonctionnaires, à l'appel de différents syndicats de la Fonction publique. Le SET, syndicat des enseignants du Tchad, notre partenaire de coopération, a largement participé au mouvement.

Grève générale de la Fonction publique

Presque deux mois de lutte. À l'origine de ce conflit social, il y a la baisse brutale des revenus des fonctionnaires. Déjà touchés par une baisse de 50 % de leurs indemnités et primes, ils sont assujettis à un nouvel impôt, qui conduit à une baisse effective de 10 à 30 %. Depuis 2016, la plupart d'entre eux ont connu une baisse de moitié de leurs revenus alors que, pendant ce temps, les prix du transport et de l'alimentation augmentaient considérablement. Cette politique ouvertement hostile à la Fonction publique est le fait du gouvernement d'Albert Pahimi Padacké, sous le contrôle du président Idriss Déby, au pouvoir à N'Djaména depuis plus de vingt-huit ans.

Violences gouvernementales

La répression contre les grévistes (fonctionnaires et lycéens) a été brutale. Elle a probablement entraîné la mort de deux jeunes manifestants, une cinquantaine de blessés et l'arrestation de plus de 600 personnes qui manifestaient pacifiquement. Une soixantaine d'étudiants arrêtés lors des manifestations ont été condamnés à des peines de prison. Face à la violence du gouvernement, de nombreuses voix de la société civile se sont élevées et le ministre de la



© DR

Culture, le cinéaste Mahamat Saleh Haroun (auteur du récent *Une saison en France*), a démissionné, montrant ainsi son désaccord. Le président Déby a programmé la réduction drastique des dépenses publiques sous la pression des bailleurs de fonds internationaux, alors que la baisse des prix du pétrole affaiblit l'économie du pays et diminue les revenus de l'État. Mais la mauvaise gestion ancienne des revenus du pétrole est aussi en cause. Le président Déby n'en reste pas moins considéré par les Occidentaux comme leur meilleur allié dans la région,

dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans le Sahel.

Des promesses

Le 15 mars, les principaux syndicats du secteur public ont signé un accord de sortie de grève : le gouvernement s'engageait à payer les journées de grève, à exiger des banques un moratoire sur le remboursement des

crédits engagés par les fonctionnaires et à compenser les pertes salariales. Mais ce dernier engagement reste bien vague et beaucoup craignent qu'il ne soit pas tenu, dans le contexte récent d'une révision constitutionnelle qui donne tous les pouvoirs au président Déby.

Le SNES-FSU apporte tout son soutien aux militants du SET. Jamais l'affaiblissement et l'appauvrissement de la Fonction publique n'ont permis le développement économique. ■

Elisabeth Jacquet

EUROPE. La mobilisation fait le printemps européen. Victoires ou actions en cours, les luttes vont dans le même sens : des services publics renforcés par la reconnaissance du travail des salariés.

Services publics de tous les pays

En Allemagne, après plusieurs grèves d'avertissement en avril à l'appel du syndicat Verdi, la victoire est éclatante pour les 2,3 millions de salariés de la fonction publique et des collectivités territoriales. Des augmentations salariales de 7,5 % sur une période de 3 ans ont été décidées d'ici à 2020. Du jamais vu pour un accord acté le 18 avril et que Franz Bsirske,

président de Verdi, a qualifié de « meilleur accord depuis de nombreuses années ».

En Angleterre, les professeurs se mobilisent contre le projet de réforme des retraites. Il prévoit une baisse anticipée de 10 à 40 % des pensions dans l'enseignement supérieur, soit des pertes pouvant aller jusqu'à 11 000 € par an pour un professeur retraité. Depuis fin février, sous forme de grèves perlées, cette action initiée par l'UCU (University and College Union) a permis des avancées qui restent à consolider. L'UCU, forte de ses 96 000 adhérents, y veillera.

Des raisons d'espérer

Situation inédite, **au Danemark** : avril a été le théâtre de rassemblements à travers tout le pays. La grève générale a été mise en débat. Vendredi 20 avril, plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées dans les rues avec pour mot d'ordre « une solution pour tous ». L'exemplarité du modèle social danois est-elle remise en question ? Car il

s'agit bien d'accords de la dernière chance pour les salariés du public. Les négociations sur le renouvellement des accords dans le service public sont engagées et doivent fixer le sort de 745 000 employés pour les trois prochaines années.

La dégradation des conditions de vie des salariés du public au Danemark est criante. Après dix ans de crise, ils réclament que l'augmentation de leurs salaires corresponde à celle du privé. Concernant les enseignants, la question du temps de travail est centrale.

Ces accords font, actuellement et jusqu'au 6 juin prochain, l'objet de consultations internes dans les syndicats. Le projet d'accord prévoit, entre autres, une augmentation des rémunérations de 8,1 % sur trois ans. Autant de raisons d'espérer et de se mobiliser en faisant grève le mardi 22 mai pour l'avenir de la Fonction publique et de ses personnels en France. ■

Odile Cordelier



© Journal Verdi

ESPAGNE. Avec 5,3 millions de personnes mobilisées, la grève générale des femmes espagnoles du 8 mars 2018 a dépassé de loin toutes les autres manifestations à travers le monde.

Ce que femme veut

Cette Journée internationale des droits des femmes restera dans les mémoires. À l'initiative de la Commission 8M, regroupant des associations féministes soutenues par les syndicats CCOO et UGT, les femmes ont été appelées à « arrêter le monde ». Pari réussi. Soutenues par 82 % des Espagnols, elles ont quitté bureaux et commerces, investi les rues d'une centaine de villes, déserté les médias. Transports ferroviaires, métro à Madrid, tout était à l'arrêt : l'Espagne a vécu au ralenti.

Mots d'ordre simples

Première revendication : l'égalité salariale. Même si la situation des femmes en Espagne est meilleure que la moyenne européenne, il n'en reste pas moins qu'elles ont un salaire inférieur de 14,9 % à celui des hommes. Elles occupent 62 % des CDD et 74 % des emplois les plus précaires. Deuxième revendication : la lutte contre le harcèlement et les violences. Sur ces questions, l'Espagne, bien loin des clichés, est en pointe. Les défenseurs des droits de femmes savent se mobiliser. Le 28 avril dernier, par exemple, des dizaines de milliers de femmes ont manifesté une nouvelle fois contre les abus sexuels. L'Espagne souffre encore de son image traditionaliste ; mais c'est oublier les progrès sociétaux qui se



font souvent plus vite qu'ailleurs : le mariage gay a été légalisé dix ans avant la France.

Succès politiques

Inédite, cette mobilisation a forcé le pouvoir à réagir. M. Rajoy, bien malgré lui, a dû arborer au revers de sa veste le ruban violet, symbole du mouvement, et s'est fendu d'une déclaration assurant qu'il travaillait à l'égalité réelle entre hommes et femmes. L'année politique sera celle des femmes : Podemos a déposé le 20 février un projet de loi sur l'égalité de revenus, le PSOE, un projet de loi sur

l'égalité de traitement et de chances. Même le parti de centre droit Ciudadanos, opposé à la grève, a annoncé la création d'un groupe de travail pour lutter contre « la fracture salariale ». Économiquement, les clignotants sont au vert. L'Espagne est sortie de la crise et sa croissance a été de 3,1 % en 2017. Même s'il reste à 17 %, le taux de chômage a baissé de dix points en quatre ans.

L'heure des revendications, de la redistribution et de l'égalité est arrivée. Les femmes l'ont compris et elles donnent la vie à un mouvement social fécond. ■

Hamda El Khiri

ESPAGNE. Samedi 17 mars 2018, pour la quatrième fois depuis septembre, des dizaines de milliers de retraités espagnols défilent dans les rues pour la revalorisation des retraites et pour défendre le système actuel menacé de privatisation par le gouvernement de M. Rajoy.

Retraités : la Movida

Les retraités espagnols ont accepté maints sacrifices pendant la crise mais la reprise est là. Ils refusent la revalorisation-plancher de 0,25 % de leur pension accordée depuis cinq ans et exigent qu'elle soit indexée sur l'inflation (1,2 % fin 2017). Pour l'exécutif, l'enjeu est de taille : les retraités constituent un socle important de son électorat. Le gouvernement se cache derrière les objectifs de stabilité budgétaire imposés par l'UE. Toutefois, M. Rajoy assure qu'il pourrait faire un effort sur les petites retraites mais il a conditionné celui-ci à l'adoption de son budget par l'opposition. Les ficelles du chantage sont grosses mais l'opération est réussie puisque, sans majorité, le gouvernement a réussi à faire passer son budget. Qu'en sera-t-il des engagements pris ? Nul doute que les retraités seront plus que vigilants. Mais le 17 mars n'a pas été le seul moment fort d'une action qui se construit dans le temps. Le 22 février, 4 000 retraités font

reculer les barrages de police et avancent sur le Parlement espagnol, brandissant de vieilles pancartes datant des grandes manifestations de 2011, 2012. L'une des causes du mécontentement est l'assèchement du fonds de réserve de la sécurité sociale, la « Tirelire des retraites ». Ce fonds, a été créé en 2000 par le gouvernement Aznar pour garantir la permanence du versement des pensions en cas de coup dur. Aujourd'hui, les pensions sont financées presque exclusivement par les cotisations sociales.

Cause commune

Septembre, décembre 2017 : régulièrement, les retraités occupent la rue, à l'initiative des syndicats mais aussi de Marea pensionista (« Marée retraitée »), une plate-forme citoyenne héritée du mouvement des Indignés. Et, à raison, car la situation est particulièrement préoccupante. En fragilisant les retraités, ce sont des familles entières que le



gouvernement affaiblit car les retraités ont été d'une aide salutaire pour leur entourage au plus fort de la crise. En Espagne, la pension moyenne est de 650 €. 12 % des retraités vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Les raisons de lutter ne manquent pas et il serait fort possible que les anciens soient à la pointe d'une lutte des plus modernes, celle de la justice sociale et de la solidarité entre les générations. ■ **H. El K.**

TARIFS : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES-FSU • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Espagne (Roses), loue studio, 2/3 pers., direct mer. Tél. 06 16 16 04 60

Sicile, loue maison, bord de mer, 5 couchages. Tél. 04 94 13 01 42

(33) Arcachon centre, loue F2 neuf, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

(64) Saint-Jean-de-Luz, centre, loue F2, 50 m plage-Thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

Bassin d'Arcachon-Claouey, loue mais., 4-6 pers., cft, forêt, bassin, océan. Tél. 06 04 07 98 41

(17390) Baie Oléron, 150 m mer, mais., jard. clos, 4 pers. Tél. 06 82 74 52 73

(33) Amélie Soulac, dans lotissement arboré, loue maison mitoyenne, 43 m², 4 pers., tt confort, 2 terrasses S et N, park. privé, 400 m plage et commerces. Tél. 06 25 86 39 01, 06 09 62 39 41

(06) La Napoule, loue F2, vue mer. Tél. 06 77 75 41 31

Bassin d'Arcachon, loue villa, avec jardin, tt confort, juillet-août 700 €/sem. TTC. Tél. 06 84 06 78 73

Kelibia (Tunisie), loue petit T3, 300 €/sem., repas poss. Rens. 09 66 89 05 13

Vinaros (Esp.), loue T3, tt équipé, 64 m², 2 chbres/6 pers., résidence Cala Montero, avec piscine et plages à 50 m. Tél. 07 82 16 40 39 jmabe30@gmail.com

(13) Aix, 3 km, loue ch., 2 pers., confort, accès jardin, BBQ. Bus, tous com., 350 €/sem., nuit 50 €. Tél. 06 14 80 58 86

Venise/Rome/Florence centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95

(39600) Arbois (Jura), loue notre gde mais., 4/6 pers., zen, près lacs, vignes, montagnes, été 2018. 675 €/sem. cyrilriller@yahoo.fr. Tél. 06 13 62 34 32

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
Rapide, facile et sûr : paiement par carte sécurisé (+ 3 euros de frais de port)

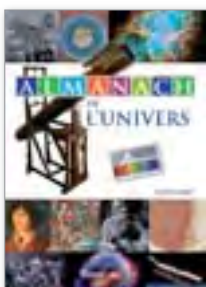


La belle histoire de la physique



Comment donner envie de se passionner pour les sciences ? Cet ouvrage, où alternent photos et commentaires, est fait pour cela en nous montrant les réalisations obtenues grâce à la physique.
• Christelle Langrand et Jacques Cattelin, Adapt/De Boeck, 2017, 184 p., 27 euros

Almanach de l'univers



Un petit tour d'horizon illustré sur les découvertes en physique et en astronomie qui ont permis de mieux comprendre comment est fait l'univers.

Depuis l'Antiquité, les hommes ont tenté de répondre aux questions sur l'origine de l'univers, sa dimension ou encore sa composition, en se basant sur la mythologie, la philosophie, la religion mais aussi les sciences. L'ouvrage revient sur les différentes représentations que les hommes ont eues de leur monde et sur les découvertes qui les ont bouleversées. Ce panorama des connaissances sur lesquelles sont fondées les représentations de l'univers résume, dans un ordre chronologique et par fiches d'une à deux pages, les travaux de personnages illustres et fascinants qui n'ont pas hésité à remettre en question les dogmes de leurs contemporains pour expliquer l'univers.

• Michel Rousselet, coédition Adapt/Vuibert, 192 p., octobre 2013, 25 euros

Histoire de la conquête spatiale

Imaginée par les écrivains et réalisée par les plus grandes nations, la conquête de l'espace a toujours fait rêver.

Jean-François Clervoy, astronaute lors de trois missions spatiales et Franck Lehot, médecin instructeur des vols en apesanteur, vous font découvrir le passé, le présent et l'avenir des vols spatiaux habités, racontés comme jamais auparavant. Ces récits illustrés et vivants, d'une lecture facile, évoquent toutes les grandes étapes de la conquête spatiale et sont ponctués d'anecdotes originales et d'encarts inédits sur la vie et le travail quotidiens des astronautes.

• Jean-François Clervoy, Franck Lehot, coédition Adapt/Vuibert, 210 p., 25 euros

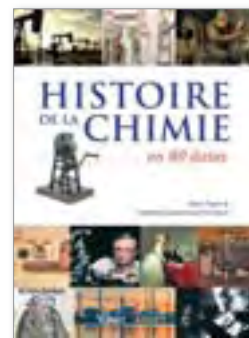


Histoire de la chimie en 80 dates

Un livre richement illustré qui, en 80 dates, nous plonge dans la grande aventure de la chimie tout en nous faisant comprendre combien celle-ci est partout dans la nature comme dans l'activité humaine.

Pigments, atomes ou encore chimie moléculaire, l'homme a toujours cherché à comprendre la nature et les propriétés de la matière. À travers plus de 80 fiches illustrées, cet ouvrage revient sur les grandes étapes, expériences ou inventions qui ont conduit à l'émergence de la chimie moderne.

• Alain Sevin et Christine Dezamaud-Dandine, coédition Adapt/Vuibert, 2014, 192 p., 25 euros



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Courriel : @

Titres :

À envoyer aux **Éditions ADAPT** : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

Voter pour construire une banque qui nous rassemble !

Parce que la CASDEN est une banque coopérative,
ce sont les Sociétaires qui décident.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire* et Extraordinaire** CASDEN
de mai 2018, en ligne ou par courrier **exprimez-vous, votez !**

Chaque voix compte !



Rendez-vous sur casden.fr

Suivez-nous sur



* L'Assemblée Générale Ordinaire CASDEN se tiendra le 16 mai 2018 ou à défaut de quorum, le 30 mai 2018.

** L'Assemblée Générale Extraordinaire CASDEN se tiendra le 3 mai 2018 ou à défaut de quorum, le 16 mai 2018 ou à défaut de quorum, le 30 mai 2018.

casden 
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

CASIO®

CAP SUR LA PROGRAMMATION !



N°1
AU COLLÈGE*



Plus besoin de quitter la salle de classe !

FX-92+ SPÉCIALE COLLÈGE

- ▶ Nouveaux menus algorithmique et tableur

A	B	C	D	E
38	1,27	1,25	1,23	1,21
39	1,27	1,25	1,23	1,21
40	1,27	1,25	1,23	1,21
41	175,75	179,6	176,2	172,55

=Mean(D1:D40)

GRAPH 90+E

- ▶ Nouveau menu de programmation en langage Python
(via mise à jour de la calculatrice à la rentrée 2018)

```
PYTHAGOR.py 001/005 ▶
def pythagore(a,b,gra
if a**2+b**2==grand
print("Triangle r
else:
print("Triangle n
FILE RUN SYMBOL CHAR A↔a ▶
```

Découvrez toutes nos ressources pédagogiques sur : www.casio-education.fr

*100% de parts de marché dans 10 jours - GFX Recherche et développement pédagogique, arrêté à décembre 2017